★ Année 1950. — N° 79 A. N. Le Numéro : 5 francs. Samedi 1er Juillet 1950. ★

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉBATS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

**Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :**
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **700 fr.** ; ÉTRANGER : **2.550 fr.**
*(Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

## 1re LÉGISLATURE

## SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 178e SÉANCE

### Séance du Vendredi 30 Juin 1950.

SOMMAIRE

**1.** — Procès-verbal.

**2.** — Excuse et congé.

**3.** — Investiture de M. le président du conseil désigné. Déclaration de M. Henri Queuille, président du conseil désigné.

M. Henri Queuille, président du conseil désigné.

Sur la déclaration de M. le président du conseil désigné: MM. Aumeran, Senghor, Eugène Rigal, Bentaïeb, Jacques Duclos, Mezerna.

Suspension et reprise de la séance.

MM. de Menthon, Henri Queuille, président du conseil désigné; Jules Moch, d'Astier de La Vigerie, Mamadou Konate, d'Aragon, Cadi Abdelkader, Lussy, Fayet, Xavier Bouvier, Frédet, Mitterrand, Furaud, de Sesmaisons, Lescorat.

Motion d'investiture présentée par M. Delcos.

Suspension et reprise de la séance.

Explications de vote: MM. Capitant, Quilici.

Scrutin sur la motion d'investiture: pointage.

Suspension et reprise de la séance.

Proclamation du résultat du scrutin vérifié sur la motion d'investiture de M. le président du conseil désigné: adoption.

**4.** — Règlement de l'ordre du jour.

**5.** — Renvoi pour avis.

**6.** — Dépôt de propositions de loi.

**7.** — Dépôt de propositions de résolution.

**8.** — Ordre du jour.

**PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT**

La séance est ouverte à dix-sept heures.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

**M. le président.** Le procès-verbal de la troisième séance du 29 juin a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

**EXCUSE ET CONGE**

**M. le président.** M. Wasmer s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

## INVESTITURE DU PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Président de la République la communication suivante :

« Paris, le 28 juin 1950.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, je désigne M. Henri Queuille comme président du conseil.

« Je vous prie de bien vouloir en informer l'Assemblée nationale.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Signé : VINCENT AURIOL ».

D'autre part, j'ai reçu de M. Henri Queuille, président du conseil désigné, la lettre suivante :

« Paris, le 29 juin 1950.

« Monsieur le président,

« M. le Président de la République m'ayant désigné pour constituer le Gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir en informer l'Assemblée nationale.

« Je pourrai me présenter devant elle à partir du vendredi 30 juin, dix-sept heures, pour lui soumettre le programme et la politique du cabinet que je me propose de constituer et lui demander sa confiance.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Signé : HENRI QUEUILLE. »

La parole est à M. le président du conseil désigné pour soumettre à l'Assemblée nationale, conformément à l'article 45 de la Constitution, le programme et la politique du cabinet qu'il se propose de constituer. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Henri Queuille,** *président du conseil désigné.* Mesdames, messieurs, la situation internationale tendue depuis longtemps s'est aggravée brusquement. S'il convient de ne pas exagérer sa gravité, ce serait cependant une erreur de mésestimer l'importance de la guerre que la Corée du Nord vient de déclencher sur le continent asiatique.

L'agression dont est victime une petite république a soulevé une réprobation dont le Conseil de sécurité a été l'interprète au nom des Nations Unies; cette guerre permet de mesurer la sincérité des campagnes pacifistes, dont les amis des agresseurs se font les fidèles propagandistes. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nous vivons dans un monde où les valeurs morales ont subi et subissent de rudes assauts. Mais, pour la première fois, le principe de la sécurité collective s'applique; aux côtés de l'Amérique et de l'Angleterre, toutes les démocraties joindront leurs efforts pour assurer le triomphe des forces de paix sur les forces de guerre. C'est pour l'univers civilisé la meilleure garantie de son avenir. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

En de pareilles heures, la France se doit de mesurer pleinement l'avertissement qui lui vient de l'autre bout du monde; toutes les nations libres sont attentives à son comportement. Les circonstances et son histoire imposent à notre pays des devoirs; on ne peut y faire face qu'en assurant, par l'union du plus grand nombre de tous ses fils, le salut public qui est le salut de la patrie.

C'est animé par ces sentiments que j'ai accepté la mission que M. le Président de la République m'a fait l'honneur de me confier.

C'est dans cet esprit que je viens devant l'Assemblée pour lui demander, avec sa confiance, son accord pour traduire en actes ces impératifs nationaux et internationaux.

En ces circonstances, je fais appel au concours de tous pour une trêve dans l'union.

Cette union est indispensable pour donner à la voix de la France l'écho qu'elle doit trouver à l'extérieur.

Elle donnera plus de force à l'heureuse initiative de M. Robert Schuman qui doit nous apporter une plus grande harmonie européenne.

Elle permettra, par le rapprochement des hommes, de trouver le point de conciliation entre les intérêts nationaux et la nécessité de la construction d'une Europe d'où, nous l'espérons, l'Angleterre ne sera pas absente. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A un siècle où la science rapproche les continents et fait éclater les frontières, l'intérêt national veut que, prudemment, mais fermement, nous recherchions avec les pays qui nous entourent les moyens rationnels de mieux répartir et de mieux utiliser les richesses naturelles, les produits industriels et les fruits de la terre.

Ce n'est pas seulement sur le plan européen que doit être poursuivi cet effort. Entre la métropole et les pays d'outre-mer, nous resserrerons les liens qui nous unissent à nos frères lointains. Ainsi, nous maintiendrons la grandeur de l'Union française.

Pour réaliser ces objectifs, la France ne doit pas s'égarer dans de fastidieuses querelles. L'étranger a été surpris par la rapidité de notre relèvement depuis la Libération, mais s'étonne souvent de nos divisions.

Mesurez le chemin parcouru en quatre ans. La vie partout a repris, notre production atteint des chiffres records, nos exportations des pourcentages jamais enregistrés. Des signes irréfutables révèlent la réalité de l'assainissement de nos finances et le rétablissement progressif d'une monnaie stable et saine.

M. le président Georges Bidault, lors de la dernière séance de l'Assemblée, exprimait à cette tribune nos raisons d'espérer, en des termes d'une rare noblesse, auxquels il me plaît de rendre hommage.

Sur un front français où s'intègre notre politique financière et économique, il y a des impératifs sur lesquels on ne saurait transiger. Il y a des questions sur lesquelles une compréhension réciproque et raisonnable doit se manifester.

Les fonctionnaires, les anciens combattants ont droit à notre sollicitude et à notre reconnaissance. Je suis prêt à me pencher sur leur sort et à rechercher pour eux des solutions équitables. Mais si la liste de revendications même justifiées devait porter atteinte à la valeur de la monnaie, je maintiendrais, au nom de l'intérêt de tous, y compris ceux qui revendiquent, les droits qu'il appartient à l'exécutif de faire respecter pour la sauvegarde du bien national.

Je maintiendrai un équilibre budgétaire qui ne devra pas être compromis à l'occasion du vote de la loi des voies et moyens.

Des conflits ne sont d'ailleurs pas à redouter si le Gouvernement ajoute à ces disciplines un peu de hardiesse dans sa conception des questions économiques, beaucoup de sévérité dans la gestion des services publics et des organismes rattachés à l'Etat.

Dans la stabilité du franc, une nouvelle expansion de l'économie peut être facilitée, sans danger d'inflation, par un assouplissement mesuré du crédit.

Il serait paradoxal que fassent défaut des solutions positives, devant une menace de crise dont l'immensité des besoins de la reconstruction, de l'habitat, de l'équipement industriel et agricole démontre le caractère artificiel.

Cette politique doit avoir pour but d'assurer à la classe ouvrière son plein emploi. Les travaux de la commission supérieure des conventions collectives seront accélérés et serviront de base à la détermination des conditions dans lesquelles pourra être assurée aux plus déshérités une vie décente.

Mais ce n'est pas seulement dans l'ordre économique et financier que la tâche du Gouvernement que j'entends constituer s'avère difficile.

La politique domine les problèmes essentiels de la vie française. Une consultation populaire est proche. Il dépend de l'Assemblée qu'elle ait lieu à son terme normal.

La loi électorale, qui permettra au suffrage universel de se prononcer, doit permettre de dégager une majorité cohérente. Demain, comme hier et comme aujourd'hui, dans la diversité des nuances de l'opinion nationale, des coalitions seront nécessaires. N'est-il pas honnête et juste que ces coalitions soient préfigurées par le peuple lui-même quand il exprime son suffrage ? (*Applaudissements sur un certain nombre de bancs à gauche, au centre et à droite.*)

C'est à l'Assemblée qu'il appartiendra de forger l'instrument de son renouvellement, mais si un accord ne se réalisait pas entre ses membres sur une loi électorale nouvelle, je prendrais l'initiative, dès la rentrée d'octobre prochain, du dépôt d'un projet qui permette aux Français de se prononcer clairement pour la République, contre le pouvoir personnel, contre la « démocratie dite populaire. » (*Applaudissements à gauche, à droite et sur divers bancs au centre. — Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

Cette République ne peut vivre que si nous savons l'aimer, la défendre et la consolider chaque jour en l'améliorant.

Il paraît urgent d'apporter à la loi constitutionnelle les assouplissements et les réformes que l'usage a révélé indispensables. S'il en faillait une démonstration, l'Assemblée la trouverait dans la difficulté où se débat le pays quand il doit se donner un gouvernement. Elle la trouverait encore dans l'imperfection des procédures qui doivent permettre d'harmoniser les votes des deux Assemblées.

Bien d'autres problèmes se poseront encore dont le Gouvernement, appuyé sur sa majorité, devra trouver la solution.

En un temps où la vie mouvante peut donner demain à un même problème une présentation différente de celle qu'il avait la veille, l'honnêteté commande la prudence et même l'aveu de certaines incertitudes.

Je serai plus fort et je défendrai mieux le bien commun si les représentants de toutes les nuances de l'opinion républicaine m'apportent leur concours.

Vous allez prochainement délibérer sur une loi généreuse qui facilitera la réconciliation des Français. Montrez-leur donc l'exemple, vous qui, aux heures les plus cruelles, n'avez jamais désespéré de la patrie. En vous demandant aujourd'hui votre confiance, c'est à votre patriotisme que je fais appel. Demain, quand je vous demanderai votre collaboration, c'est votre esprit civique, je l'espère, qui dictera la réponse. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Aumeran.

**M. Adolphe Aumeran.** Mesdames, messieurs, la désapprobation que nous avons marquée au gouvernement Bidault a été, pour beaucoup d'entre nous, provoquée par la politique de son ministre des affaires étrangères.

Cette politique nous a conduits à de graves abandons et a été poursuivie sans consultation préalable du Parlement qui, se trouvant chaque fois en présence du fait accompli, a dû, pour ne pas désavouer la France, acquiescer à des engagements au sujet desquels il n'avait pu donner son avis.

**M. Robert Schuman.** Il faudrait donner des exemples.

**M. Adolphe Aumeran.** Redoutant la continuation de ces errements, nous désirons être éclairés sur les intentions du Gouvernement que vous vous proposez de constituer et nous souhaitons, monsieur le président du conseil désigné, que vous nous répondiez avec le maximum de précision aux questions suivantes.

Pousserez-vous, contre l'intérêt de l'économie française et des travailleurs français métropolitains et extra-métropolitains, à la réalisation du traité « d'union économique franco-italienne » improprement appelé traité « d'union douanière » ?

Soutiendrez-vous le nouveau plan Monnet, dit plan Schuman, alors que la constitution de l'association franco-allemande qui en est la base risque, la Grande-Bretagne s'en éloignant à juste titre, de conduire la France à devenir l'alliée de son impitoyable ennemie et l'adversaire, sinon l'ennemie, de sa fidèle alliée ?

Les graves problèmes soulevés par cette entreprise ont ému les membres de la commission des affaires étrangères au point que ceux-ci ont voté, le 14 juin, à la quasi-unanimité — 40 voix pour et 2 abstentions — une motion réclamant un débat devant l'Assemblée avant que soit prise toute décision.

Prenez-vous, monsieur le président du conseil désigné, l'engagement de provoquer ce débat avant qu'aucune signature ne soit apposée, au nom de la France, au bas d'un accord quelconque ?

En attendant, maintiendrez-vous la déclaration du Gouvernement français du 9 mai 1950 et la proposition française du 24 juin à la conférence des six ?

En d'autres termes, consentirez-vous à ce que notre pays abandonne, avec une part de son patrimoine, sa souveraineté nationale entre les mains d'une haute autorité dont le caractère supra-national est fortement marqué par ce fait que la France peut parfaitement ne pas y avoir de représentant ?

Je prie mes collègues de bien prêter attention aux conditions de réalisation d'un projet qui semble avoir été le cheval de bataille du précédent gouvernement.

Aussi séduisante que puisse paraître à un peuple assoiffé de paix une idée qui, hélas! n'est pas neuve et, sous une autre forme, a fait ses preuves, il ne faut pas craindre d'éteindre un enthousiasme irréfléchi; car c'est à nous, représentants responsables de ce peuple, qu'appartient la tâche de l'éclairer et de prévoir les conséquences où peut l'entraîner une association qu'il croit avantageuse.

La plus évidente de ces conséquences, c'est que le projet présenté par MM. Monnet et Schuman peut, soit exclure la France, soit la placer en minorité dans la gestion d'une de ses affaires les plus importantes puisqu'elle conditionne sa sécurité.

La France va-t-elle devenir un pays mineur à l'heure où elle donne la majorité à des peuples qu'elle émancipe prématurément ?

A cet égard, monsieur le président du conseil désigné, poursuivrez-vous en Tunisie la réalisation des réformes que le précédent gouvernement aurait promises sous la menace d'une agitation que seules peuvent provoquer ces réformes qui portent atteinte à l'autorité de la France, garante du maintien de la sécurité et de la paix en Afrique du Nord ?

Dernière question: allez-vous, comme on le suggère, créer un ministère des Etats associés qui consacrerait avec éclat la sortie des Etats d'Indochine de l'orbite de la France d'outre-mer, création qui nous apparaît bien inopportune à l'heure où il conviendrait plutôt de réduire le nombre des ministres, la France entière réclamant la diminution du train de vie de l'Etat ? (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Senghor.

**M. Léopold-Sedar Senghor.** Mesdames, messieurs, si j'interviens dans ce débat au nom du groupe des indépendants d'outre-mer, ce n'est pas pour obéir à un rite, bien que le sens du rite soit l'un des aspects des civilisations ultramarines. Mais je pense que le problème de politique générale que pose votre programme, monsieur le président du conseil désigné, que posera, si vous êtes investi, la formation de votre ministère, doit être examiné sérieusement, car la conjoncture est exceptionnelle.

La rappellerai-je ? Nous sommes, en fait, sinon en droit, dans une période préélectorale et voilà que les intérêts des partis ont tendance à primer ceux de la République et, plus encore, ceux de l'Union française.

Il se trouve, précisément, que le Gouvernement de la République est engagé dans des négociations dont il a eu l'initiative et qui ont pour objet, d'une part, de donner réalité à l'idée de l'Europe — certains disent de l'Eurafrique — d'autre part, d'achever la haute maison familiale de l'Union française.

Il se trouve surtout que la guerre de Corée menace la paix internationale et que l'événement nous invite à resserrer les liens de notre union afin d'assurer la sécurité intérieure et extérieure de la nation.

**M. Jean Cayeux.** Très bien!

**M. Léopold-Sedar Senghor.** Je n'oublie pas le problème budgétaire qui a provoqué malheureusement la chute du gouvernement de M. Georges Bidault.

A l'œuvre que vous dites, monsieur le président du conseil désigné, vouloir réaliser, nous sommes prêts à apporter notre contribution, à une condition: c'est que l'on ne sacrifie pas les hommes aux idéologies, les intérêts de l'Etat et ceux de l'Union française à ceux des partis, fussent-ils de la majorité gouvernementale. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Faites ces réflexions préliminaires, j'entrerai dans le vif du débat, qui n'est pas pour nous essentiellement d'ordre budgétaire.

Que nous examinions la politique générale du gouvernement sur le plan de l'Union française, on s'en étonnera d'autant moins que celle-ci comprend la République et que les événements internationaux nous y obligent.

Naturellement, monsieur le président du conseil désigné, vous n'avez pas omis de parler de l'Union française. Je le sais. Vous n'avez pas voulu, par là, vous conformer simplement au cérémonial IVe République de l'investiture. Veuillez cependant me permettre, en vous demandant certaines précisions, de vous rappeler quelle est, non pas la doctrine de notre groupe, mais la méthode qu'il n'a cessé de préconiser pour la réalisation dans les faits de l'Union française.

Cette méthode est simple et claire: c'est l'application loyale de la Constitution. Elle seule peut faire de l'action qu'entreprendra votre gouvernement, le gouvernement de la France, une œuvre constructive en faveur de la sécurité intérieure et de la paix.

On a parlé de ministère d'union nationale, de ministère de salut public. Ce n'est pas nous, indépendants d'outre-mer, qui nous y opposerons. L'on sait assez que les Français d'outre-mer n'ont jamais, quand la nation était en danger, marchandé leur sueur ni leur sang. L'on sait les héroïques combats qu'ils ont soutenus parmi les forces françaises libres contre fascisme et nazisme coalisés.

Mais il n'y a d'union efficace que d'hommes libres, de salut public que si le peuple est d'abord sauvé avec sa dignité d'homme. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

**M. Marcel Poimbœuf.** Très bien!

**M. Léopold-Sedar Senghor.** Pour être franc, je dirai que la conjoncture internationale qui réclame un gouvernement fort, une nation unie, ne doit pas être un prétexte à restreindre les droits et libertés du peuple français ni des peuples d'outre-mer. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est *Le Monde*. Je lis, en effet, dans un éditorial en date du 29 juin 1950:

« En tout cas, la nécessité où se trouvent aujourd'hui les démocraties d'opposer la force à la force ne doit pas faire oublier l'essentiel, l'établissement d'une paix qui soit vraiment la tranquillité de l'ordre.

« Cet ordre ne pourrait être assis ni sur des baïonnettes dont Napoléon reconnaissait l'insuffisance, ni même sur la bombe atomique.

« Les gouvernements de l'Occident se prépareraient de cruelles désillusions s'ils venaient à croire, les exigences de la lutte aidant, qu'il suffit d'être anticommuniste pour être juste et bon ».

C'est dans cet esprit que je compte examiner les principaux problèmes qui se posent actuellement à votre gouvernement, d'une part dans les Etats associés, d'autre part dans les territoires de la République.

Des voix autorisées nous ont appris que les conversations préliminaires de la conférence inter-Etats de Pau se sont déroulées dans une atmosphère de franchise et de cordiale compréhension. Nous ne serons pas les derniers Français à nous en réjouir.

Nous voudrions cependant savoir si le Haut conseil de l'Union française, la troisième pièce de la trilogie, va être installé et quand, s'il y aura un ministère des Etats associés — sur ce point, nous ne sommes pas de l'avis de M. Aumeran — si et quand les efforts de paix en Indochine vont enfin aboutir.

Les Etats-Unis d'Amérique vont hâter et accroître leur aide en faveur de l'Indochine. C'est bien. Pour nous, nous avions pensé qu'au lieu d'opposer l'empereur Bao Daï à M. Ho Chi Minh, il fallait rapprocher les différentes familles spirituelles du Viet-Nam. Il est vrai que, depuis, M. Ho Chi Minh a choisi, peut-être pas la liberté mais un des deux blocs, et l'empereur Bao Daï, l'autre. Nous devons demander à celui-ci, au nom de l'Union française, d'affirmer réellement son autorité en ralliant le peuple vietnamien.

Nous pensons qu'avec ou sans Bao Daï, le devoir majeur de la France en Indochine est d'y ramener la paix et la liberté.

La question tunisienne est à l'ordre du jour. Nous serons d'accord avec vous, monsieur le président du conseil désigné, pour dire que c'est l'intérêt de la Tunisie de conserver des liens étroits avec la France.

Au temps de Lénine, le nationalisme était un instrument efficace de lutte contre l'impérialisme. Au temps d'aujourd'hui, qui est celui des avions à réaction et des bombes atomiques, celui de l'interdépendance des peuples, c'est une illusion, à moins qu'il ne s'enracine dans le champ familial d'une fédération, je ne dis pas d'un bloc. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Je le sais, le Gouvernement français a l'intention de procéder en Tunisie à une série de réformes. Je crois, monsieur le président du conseil désigné, que le problème n'est pas de réforme mais de révolution pacifique. En effet, la Constitution ne prévoit pas le maintien du régime du protectorat. Il semble, d'autre part, que sa Majesté le Bey soit d'accord avec l'opinion publique tunisienne pour accepter la conclusion d'un nouvel accord entre la France et le protectorat, qui ferait de celui-ci un état associé dans l'Union française.

Quelle que soit l'importance que, sous la lumière de la Corée, nous accordions au problème de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique du Nord, il n'en reste pas moins que nous représentons ici, à l'Assemblée nationale, les territoires ultra-marins de la République et il n'est aucun problème intérieur dont la solution ne les affecte directement ou indirectement et n'engage, en même temps, leur avenir.

Problème politique d'abord qu'aux yeux de nombreux collègues domine la réforme électorale.

Evitant de me perdre dans les détails, je ferai remarquer que les modalités de la réforme électorale, quelles qu'elles soient, doivent être adaptées aux réalités d'outre-mer. Pour prendre un exemple, tout système qui ne permettrait pas aux principaux groupes culturels et linguistiques d'un territoire d'être représentés, serait un système contraire à la sagesse et à l'équité.

Mais, sur le plan politique, le problème essentiel pour nous est l'application de la Constitution dans sa lettre et dans son esprit.

Il n'y a pas de démocratie sans élections libres, on l'a dit assez souvent ici à propos des démocraties populaires. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Il n'y a pas de démocratie si l'on ne tend vers le suffrage universel et, par dessus tout, si les gouverneurs ne restent au-dessus des partis.

Je parle des gouverneurs et non des administrateurs qui, dans leur grande majorité, font leur devoir. Car tous les hommes avertis des choses d'outre-mer savent que certains gouverneurs préparent déjà, je ne dis même pas la campagne électorale, mais les élections...

**M. Jacques Fonlupt-Esperaber.** Très bien !

**M. Léopold-Sédar Senghor.** ...chacun pour un parti.

Le plus grave est que dans ces territoires livrés au jeu subalterne des partis on fait de la corruption, de l'avilissement des âmes, un principe de gouvernement. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

On va - comme on l'a fait en Côte d'Ivoire - sous prétexte de troubles, jusqu'à chercher à installer un parti que, par antiphrase, on baptise « indépendant ».

Je ne suis pas communiste et j'accepte d'être un bourgeois comme me le reprochent mes adversaires. J'affirme, à ce titre, qu'en Côte d'Ivoire il s'est agi, sous couleur de lutte anticommuniste, d'opérations électorales. J'affirme, sans crainte d'être démenti par les faits, qu'en Afrique noire française il n'y a pas de séparatistes; il y a seulement des hommes qui se veulent libres et qui refusent de sacrifier leur dignité à la peur ou à l'intérêt, l'éthique à la politique, c'est-à-dire au combinat électoral, pour ne pas dire aux combinaisons. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Pour ce qui est du problème budgétaire, qui est à l'origine de cette crise, mon groupe a écouté avec attention et intérêt, monsieur le président du conseil désigné, le passage de votre déclaration consacré à ce problème.

Permettez-moi seulement d'insister pour que satisfaction soit donnée aux plus deshérités des plaignants, aux anciens combattants autochtones d'outre-mer.

Un conseil des ministres du gouvernement Georges Bidault avait décidé de mettre fin à la situation inférieure qui était faite à ces héros obscurs, reconnaissant expressément qu'une telle inégalité ne se justifiait pas.

**M. Jean Cayeux.** Très bien !

**M. Léopold Sedar Senghor.** M. Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux finances dans le même gouvernement, a fait remarquer à la commission des finances que, pour réaliser l'égalité complète du taux des pensions d'invalidité, il fallait ajouter 120 millions de francs aux 350 millions de francs inscrits à ce titre dans le projet de loi rapporté par M. Aubry.

Nous vous demandons, monsieur le président du conseil désigné, de faire effort pour trouver ces 120 millions de francs qui, pour une aussi juste cause, ne sont pas une somme énorme. D'ailleurs, tout récemment, à Dakar, M. Jacquinot a fait des promesses non équivoques sur ce point précis.

Qui dit budget dit économie. Mais l'économie française ne saurait, ni en droit ni en fait, être limitée à la seule métropole, pas même à la République. C'est pourquoi nous serions heureux de voir parmi les attributions du secrétaire d'Etat à l'économie nationale la coordination de l'économie de l'Union française.

C'est dire que l'économie des départements et territoires d'outre-mer ne serait pas obligatoirement sacrifiée et qu'en particulier l'effort intelligent d'investissement que représentent F. I. D. E. S. et F. I. D. O. M. serait poursuivi.

Les années 1950 et 1951 seront capitales. Des sacrifices que consentira la métropole pendant cette période dépend l'avenir économique de l'Union française.

J'ai parlé de sacrifices, mais vous savez qu'à ceux de la France correspondent ceux des pays d'outre-mer. Vous savez que ces sacrifices ne sont pas sans compensation.

Il n'est pas trop tard pour la création d'une infrastructure économique outre-mer. Non seulement la France réduira ses importations de l'étranger, mais encore accroîtra ses exportations vers les autres pays de l'Union, ce qui représente toutes sortes d'avantages pour les industriels, pour les ouvriers, pour le budget et pour le Trésor.

Et voici que je suis amené tout naturellement à vous parler du projet Schuman de pool charbon-acier.

Celui-ci tend à dilater l'économie de l'Union française, à l'intégrer dans une économie eurafricaine.

Mon groupe, celui qui comprend le plus grand nombre de députés de l'Afrique noire française, je tiens à le souligner, a défini très clairement son attitude en face du fameux plan. C'est parce que d'aucuns, sciemment, ont déformé notre thèse que je la rappellerai brièvement.

Nous sommes en faveur de l'initiative de M. Robert Schuman dans la mesure où, transcendant l'antinomie, l'opposition historique entre la France et l'Allemagne, elle jette les bases concrètes et solides d'une Europe unie.

Mais puisque, en l'occurrence, on a parlé également de la réalisation de l'Eurafrique, nous demandons à être entendus et que l'on nous dise de quelle Eurafrique il s'agit.

Nous sommes contre l'Eurafrika; avec un « k », celle du pot de fer et du pot de terre. Mais nous sommes pour celle qui repose sur l'association et l'égal développement de deux continents complémentaires.

Pour parler clair, le plan Schuman doit comporter des clauses de sauvegarde pour l'avenir de l'Afrique et de l'Union française, clauses qui permettront la création d'une infrastructure économique et, singulièrement, le développement d'une industrie de transformation des matières premières.

Je ne veux pas fatiguer l'Assemblée et je vais conclure en mentionnant une série de projets de réformes qui attendent devant les commissions et grâce auxquels on peut réaliser pacifiquement dans les faits la révolution du 27 octobre 1946. Ce sont: la réorganisation administrative des gouvernements généraux et territoriaux dans le sens de la décentralisation et de la déconcentration; le vote des projets de loi sur les assemblées territoriales; l'application par décret de la loi sur les fonction-

naires en service dans les territoires d'outre-mer, loi dont ne veulent pas entendre parler les bureaux de la rue Oudinot et de la rue de Rivoli de tout cru; la réorganisation de l'enseignement par la création d'académies ultra-marines; la réorganisation du service de la santé publique, qui permettra de faire place à nos jeunes hommes sortis des facultés; enfin, le vote du code du travail.

Monsieur le président du conseil désigné, oui, les évènements de Corée doivent nous réveiller de notre torpeur distraite, réveiller en nous le sens national.

Mais l'union entre les Français, mais un gouvernement de salut public ne seraient que slogans vides de sens et de réalité s'ils ne s'appuyaient sur l'Union française, sur 110 millions d'hommes libres, égaux, fraternels. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre André.

**M. Pierre André.** Monsieur le président du conseil désigné, il est des questions qu'il est superflu de vous poser parce que nous connaissons d'avance vos réponses.

Il en est d'autres, par contre, que nous jugeons indispensable de vous adresser clairement et fermement parce que, jusqu'à ce jour, ni par vos paroles, ni par vos actes, vous ne nous paraissez y avoir répondu, du moins avec la netteté, la précision que nous jugeons nécessaires.

La plus grave de toutes est celle qu'au nom de mes amis et, je l'espère, en accord de pensée avec un grand nombre de mes collègues, je viens vous poser aujourd'hui, en éliminant toute autre considération.

Parmi les pouvoirs que vous sollicitez de notre investiture figurent ceux qui sont définis par l'article 47 de la Constitution en son troisième paragraphe:

« Le président du conseil assure la direction des forces armées et coordonne la mise en œuvre de la défense nationale. »

Cet article vous rend directement et personnellement responsable de notre sécurité. Vous pouvez déléguer la charge, vous ne pouvez pas déléguer la responsabilité.

Comment entendez-vous y faire face ? Les événements d'Extrême-Orient montrent aux plus aveugles la précarité de la situation internationale et nul ne peut s'imaginer que le danger recule pour nous parce qu'il se révèle d'abord à l'autre bout du monde.

Quel est ce danger et que faisons-nous pour l'écarter ? Le danger, c'est l'immense tentation que représente, à ce moment où la guerre froide s'échauffe, le vide militaire de l'Europe occidentale.

N'oublions jamais que l'Allemagne seule, utilisant à plein son potentiel industriel et partiellement celui de l'Europe occidentale, a réussi pendant des années à tenir tête aux potentiels soviétique et anglo-saxon réunis.

Qui ne voit dès lors ce que représenterait l'addition brusque du potentiel intact de l'Allemagne et de l'Europe occidentale au potentiel soviétique ? Ce serait un tel bouleversement dans l'équilibre des forces du monde que celui qui en bénéficierait pourrait se croire le maître du monde.

Si, pour obtenir un résultat aussi définitif, il suffit de tendre la main, la tentation est terrible. Si, à l'inverse, cet objectif ne peut être atteint qu'au prix d'une véritable guerre, tout est remis en question.

Je ne crois pas, pour ma part, et dans ces conditions, à la fatalité d'une telle guerre. C'est pourquoi je suis convaincu qu'il n'est pas au-dessus de nos forces de faire le nécessaire pour écarter la tentation, c'est-à-dire le danger.

Mais, êtes-vous décidé à le faire ?

Etes-vous décidé à réclamer enfin du Parlement qui, devant la nation et l'histoire, partage votre responsabilité, le vote des lois organisant notre défense nationale, lois qui ont été déposées en décembre de l'année dernière par notre ami M. Pierre Montel, président de la commission de la défense nationale ?

Etes-vous décidé à donner à cette organisation sa pleine efficacité en définissant les tâches à accomplir et les délais à respecter tant pour les organismes civils que pour les états-majors militaires, dont l'étroite coopération peut seule mettre fin à notre carence ?

Etes-vous décidé à désigner un chef responsable par delà le pullulement des états-majors et des comités et à lui accorder les pouvoirs indispensables ?

Etes-vous décidé à réclamer du pays, en lui en expliquant l'urgence et le sens, les efforts voulus pour doter nos unités des effectifs et des cadres qui leur sont nécessaires ?

Etes-vous décidé à organiser notre plan de mobilisation ?

Etes-vous décidé à mettre en fabrication les matériels dont nous avons les prototypes et à passer les commandes, partout où cela sera possible, des matériels que nous ne pourrions pas fabriquer nous-mêmes ?

Etes-vous décidé à créer les quelque quinze ou vingt divisions françaises et les groupes d'aviation correspondants nécessaires pour combler ce que j'appelais il y a un instant le vide militaire de l'Europe occidentale et mettre fin à l'effrayante tentation ?

Etes-vous décidé à donner, par l'exemple de la France, le signal sauveur à l'effort commun des puissances signataires du traité de Bruxelles et du monde libre ?

Etes-vous décidés, en un mot, à faire ce qui dépend de vous et de nous pour interdire que se réalise l'abominable cauchemar: notre sol envahi, nos élites décimées, nos familles déportées, notre civilisation anéantie, la France vidée de toute substance, rayée de la carte du monde civilisé ?

C'est à vous, monsieur le président du conseil désigné, que je pose avec angoisse ces questions auprès desquelles les autres s'estompent. Elles s'adressent aussi à tous ceux qui, dans cette Assemblée, ont le sens du devoir national, à nos collègues de tous les groupes français y compris ceux qui savent, par une sanglante expérience dix fois répétée, qu'ils seraient les premières victimes de l'invasion, les ennemis numéro 1 sur lesquels on s'acharnerait avec le plus de haine.

Je vous en prie, ne répondez pas, comme certains l'ont fait: il faut choisir entre les mitrailleuses et les adductions d'eau ! Alternative dérisoire, dilemme inacceptable ! A faire des adductions d'eau sans les protéger ne voyez-vous pas que c'est du sang qu'elles charieront ?

Nous n'avons pas le droit de discuter sur les rails alors que résonnent les grondements du rapide qui s'approche et qui vient, hier, en Corée, de brûler un feu rouge. Il n'est que temps de lui barrer la voie.

Un passé récent nous a prouvé qu'en matière de défense nationale les économies sont parfois ruineuses; elles se payent avec du sang, des larmes et des ruines matérielles incalculables.

Ce ne sont pas — là aussi l'expérience nous en donne la preuve — les armements qui attirent les guerres, mais c'est bien le très dangereux déséquilibre créé par le surarmement de la puissance qui nourrit des pensées de domination et le désarmement de la proie ainsi offerte et tentante.

Nous garantissons les Français contre tous les risques de l'existence, mais nous oublions de payer la prime d'assurance contre les déportations massives.

La première sécurité, c'est la sécurité militaire, qui conditionne toutes les autres. L'oublier ou feindre de l'ignorer, c'est accepter la disparition de la France. L'équipement des divisions modernes qui nous sont indispensables coûterait moins cher que le déficit annuel des entreprises publiques.

Monsieur le président du conseil désigné, je vous adjure de me répondre. C'est un cri d'alarme que je vous lance, mais non pas un cri alarmiste. Je crois qu'il reste possible de prouver notre résolution et, par là, de sauver la paix. Mais, il faut vouloir.

Avant de terminer, je voudrais rappeler que, du haut de cette tribune, quelques mois après l'avènement de Hitler, un député lançait un avertissement que M. le président du conseil désigné a certainement entendu. C'était le 9 novembre 1933. J'ai relu ce discours prophétique et bouleversant, dans lequel l'orateur dénonçait le réarmement allemand et invitait le président du conseil à l'action. Je fais miennes, à dix-sept ans d'intervalle, les conclusions de ce discours. Les voici:

« Il importe d'agir sans tarder. La paix ne peut être sauvée qu'au prix d'une action aussi prompte qu'énergique, il faut avoir le courage de l'avouer.

« A l'action qui s'impose, oui, il y a un obstacle, un seul, mais il est grand: c'est cette atonie de notre propre opinion et, chez nos dirigeants, cette peur des responsabilités, cette phobie de l'action qui sont révélatrices du trouble, de l'affaissement moral qui est à l'origine de la plupart des difficultés de l'heure. La carence des pouvoirs publics qu'on dénonce de toutes parts tient moins à nos institutions qu'à la défaillance des caractères.

« Mais, ne puiserez-vous pas dans votre patriotisme, monsieur le président du conseil, une ferme résolution de redressement? Le destin de la liberté, comme le salut de la paix, en dépendent.

Si vous n'avez pas entendu mon avertissement, consentez à répondre à celui qui, par ma bouche, s'adresse à vous, qui a payé de sa vie sa clairvoyance et son patriotisme. Répondez à cette adjuration venue d'outre-tombe ! Ne laissez pas sans écho, en 1950, les questions que posait en 1933 M. Georges Mandel ! (*Vifs applaudissements à droite.*)

Ce sont ces réponses, monsieur le président du conseil désigné, qui conditionneront notre vote. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Eugène Rigal.

**M. Eugène Rigal.** Monsieur le président du conseil désigné, je désire vous exposer, avec déférence, mais fermeté, les raisons qui, pour l'instant, m'incitent à m'abstenir dans ce vote d'investiture. Je me permettrai ensuite de vous poser deux questions, et vos réponses détermineront ma décision.

Après avoir été, de la fin de l'été 1948 à la fin de l'automne 1949, président du conseil, vous avez été, dans le dernier gouvernement, qui a duré quelque huit mois et fut présidé par mon ami M. Georges Bidault, vice-président du conseil.

Pour la première fois dans les annales de la IVe République, ce gouvernement a été renversé par l'Assemblée nationale, à une forte majorité — si l'on peut ainsi s'exprimer — de 352 voix.

Un grand nombre de personnes, dont je suis, aussi bien dans cette enceinte qu'au dehors, se sont étonnées de ce que, tout d'abord, M. Henri Queuille, M. Georges Bidault, puis de nouveau M. Henri Queuille, sans compter M. René Pleven et M. René Mayer, toutes personnalités appartenant au défunt gouvernement, aient été appelés et eux seuls. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Cette manifestation ne saurait me viser, mes chers collègues, puisque, vous le savez, j'ai voté la confiance à M. Georges Bidault.

J'aurais donc trouvé normal que le président du conseil désigné fût l'un des 352 parlementaires qui manifestèrent leur défiance au défunt gouvernement. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

La crise aurait peut-être été un peu plus longue à résoudre; du moins aurions-nous pu savoir si cette majorité nouvelle, composée de membres du parti communiste, du parti socialiste, du parti républicain de la liberté, du R. P. F. — j'en omets — était assez cohérente pour gouverner. (*Applaudissements et rires au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Après cette expérience qui aurait pu durer vingt-quatre ou quarante-huit heures, nous aurions certainement vu l'ancienne majorité se ressouder, pour le plus grand bien du pays.

J'admets volontiers que la conjoncture internationale, les événements de Corée aient pesé sur la décision. Mais ce serait faire injure à la moitié environ de cette nouvelle majorité de 352 membres que de supposer qu'aucune des personnalités qui la composent ne pouvait faire l'union, afin de défendre les intérêts bien compris de la France sur le plan international.

Admettons, certes, que ces événements de Corée doivent retenir notre vigilante attention et nous faire désirer que la crise soit résolue le plus rapidement possible. Il reste que ce que vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le président du conseil désigné, ne nous donne pas entière satisfaction. Car, en dehors de la réforme électorale, vous n'avez rien précisé, dans votre déclaration, de votre programme de politique intérieure, notamment en matière sociale.

Voici donc les deux questions que je désire vous poser:

Vous nous avez parlé de la réforme électorale, mais vous n'avez rien dit de la Constitution.

*Au centre et sur certains bancs à gauche.* Mais si!

**M. Eugène Rigal.** Or, vous êtes un des chefs écoutés du parti radical et vous avez fait, il y a quelque quatre ans, voter contre l'actuelle Constitution.

Beaucoup de ceux qui ont voté et fait voter la Constitution — je suis du nombre — ont toujours déclaré qu'elle était perfectible. Or, les deux gouvernements qui se sont succédé depuis deux ans n'ont rien fait en cette matière.

Bien mieux, lorsque des initiatives parlementaires ont été prises, demandant la révision de points précis de la Constitution, sur lesquels presque tous, ici, nous étions d'accord, l'attitude gouvernementale en a provoqué l'échec. Ce fut le cas, notamment, des propositions visant à supprimer la double investiture, qui fait que le président du conseil est obligé de se présenter seul, d'abord, et ensuite avec son équipe, de celles qui avaient trait à la majorité constitutionnelle de 311 voix, à la question des immunités parlementaires et au renforcement des pouvoirs du Conseil de la République.

Je m'honore d'avoir été le premier à déposer sur le bureau de l'Assemblée une proposition semblable. Je regrette que le Gouvernement précédent se soit opposé à sa discussion d'urgence, voire à la constitution d'une commission spéciale, comme celles des deux Assemblées nationales constituantes, et qui aurait pu étudier le problème. Car, monsieur le président du conseil désigné, la procédure de revision de la Constitution sera longue et je ne pense pas qu'il entre dans vos intentions de laisser terminer cette législature sans que ce problème ait reçu une solution.

**M. le président du conseil désigné.** Voulez-vous me permettre de vous répondre tout de suite sur ce point ?

**M. Eugène Rigal.** Bien volontiers.

**M. le président du conseil désigné.** Sans doute ai-je parlé trop bas au début de ma déclaration, monsieur Rigal, et je m'en excuse. Il reste que je crois avoir répondu par avance à votre question.

J'ai indiqué, en effet, qu'il me paraissait urgent d'apporter à la loi constitutionnelle les assouplissements et les réformes que l'usage avait révélés indispensables. Je précise que, s'il était besoin d'une démonstration, elle serait fournie, précisément, par les difficultés considérables, auxquelles vous avez fait allusion, que rencontrent ceux qui ont la mission de dénouer une crise ministérielle.

Par conséquent, vous avez sur ce point, je crois, entière satisfaction.

**M. Eugène Rigal.** Je n'ai pas satisfaction, monsieur le président du conseil désigné. (*Rires au centre et sur divers bancs.*)

Je vous reproche de n'avoir rien fait en ce domaine en tant que président et vice-président du conseil. Bien plus, je regrette que vous vous soyez opposé à la discussion d'urgence de propositions d'initiative parlementaire.

**M. le président du conseil désigné.** Monsieur Rigal, si vous aviez été à la place des gouvernements auxquels j'ai appartenu, vous auriez été quelquefois contraint d'établir une sorte de hiérarchie des urgences.

Il est évident que, si vous me demandez de provoquer l'examen du problème constitutionnel avant les vacances parlementaires, le budget n'étant pas encore voté, je serai obligé de vous dire « non ».

Il faut d'abord voter le budget. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

**M. Eugène Rigal.** A la faveur de la hiérarchie des urgences, on remettra tous ces problèmes aux calendes grecques!

Même si le budget nécessitait de nombreuses séances de travail de l'Assemblée, il n'en était pas moins possible de provoquer la nomination d'une commission qui se serait mise à l'ouvrage. Ainsi, après les discussions d'ordre budgétaire, l'Assemblée aurait pu discuter ces problèmes essentiels.

La deuxième question que je désire vous poser concerne le coût de la vie, c'est-à-dire le problème des salaires et des prix.

Déjà, en 1948, vous nous aviez dit que vous y apporteriez une solution. Mais rien n'a été fait en dehors de ce fameux décret de septembre 1948, pris sur votre initiative et qui, pour donner une satisfaction temporaire aux travailleurs des secteurs public et privé, a supprimé l'impôt sur les salaires, ce qui n'était qu'un moyen empirique.

Dès le mois de juillet 1949, à cette tribune, j'attirais votre attention sur la nécessité de peser sur certains prix industriels. Car, au début de l'année 1949, les prix agricoles avaient baissé. Les agriculteurs, dès lors, déclarèrent que si le Gouvernement ne faisait pas baisser les prix industriels, ils n'accepteraient pas, eux, la baisse unilatérale sur leurs produits et augmenteraient leurs prix de vente.

Lorsque M. Jules Moch nous a demandé son investiture, au mois d'octobre 1949, j'ai à nouveau attiré son attention sur ce problème, affirmant que les gouvernements avaient eu tort de ne rien faire pour provoquer une baisse du coût de la vie en exerçant une action, au besoin autoritaire, sur certains prix industriels.

Car, vous le savez, et les salariés, eux, le savent bien aussi: il est inutile de majorer les salaires si le coût de la vie, loin de baisser, ne fait au contraire que croître.

La meilleure façon d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs et aussi des économiquement faibles, c'est de faire baisser le coût de la vie.

Or, j'ai révélé à cette tribune des chiffres concernant les bénéfices des sociétés industrielles. Ils étaient de quelque 124 milliards de francs en 1948 et atteignirent 381 milliards de francs en 1949.

Le Gouvernement passe ces statistiques sous silence et nous ne pouvons donc pas nous prononcer en toute connaissance de cause. Nous n'avons pas, actuellement, connaissance des dernières statistiques concernant les déclarations de 1950. Cependant, sans crainte de démenti de MM. Petsche et Edgar Faure, je crois pouvoir affirmer que les bénéfices de ces sociétés industrielles sont, cette année, par rapport à l'exercice écoulé, en majoration de plus de 20 p. 100.

Il est donc possible d'exercer une action sur les prix industriels correspondant à la baisse des prix agricoles. Si l'on poursuit la baisse des prix dans le seul secteur agricole, on ne l'obtiendra pas.

Telles sont les deux questions que j'avais à vous poser, monsieur le président du conseil désigné. Des réponses — que j'espère favorables — que vous me donnerez dépend mon vote dans le scrutin d'investiture.

**M. le président.** La parole est à M. Bentaïeb.

**M. Mohamed Bentaieb.** Je veux à mon tour, en qualité de représentant des populations musulmanes d'Algérie, apporter à M. le président du conseil désigné l'hommage d'une totale confiance.

Pourquoi ? Parce que la grave conjoncture politique, intérieure et extérieure, nécessite la constitution d'un gouvernement de large union républicaine et de salut public, auquel tous les

républicains conscients et soucieux de la pérennité des intérêts supérieurs de la nation doivent apporter leur adhésion confiante et massive.

L'Algérie qui, à travers son histoire, a toujours consenti à la France les preuves des plus grands sacrifices, répond aujourd'hui « présent » à l'appel du président du conseil désigné. Elle apprécie trop le courage, la probité et les sentiments républicains éprouvés de M. le président Queuille pour hésiter à lui accorder sa confiance.

En assumant la lourde responsabilité de conduire le pays vers des destinées meilleures, il mérite notre concours sincère.

Monsieur le président du conseil désigné, je me garderai de vous présenter ici un cahier des revendications algériennes. Je veux simplement appeler votre vigilante attention sur la nécessité d'ouvrir sans délai, en Algérie, l'ère des grandes réformes de structure, attendue par nos populations mulsumanes.

Parmi les mesures à prendre, j'insisterai spécialement sur la nécessité des crédits d'investissements. Nous souhaiterions que les décisions intervenues permissent l'équipement social et humain de nos territoires en matière d'habitat et d'enseignement, l'équipement routier, le développement des crédits agricoles, l'organisation d'installations hospitalières.

Nous insistons, d'autre part, pour que les crédits d'investissement consentis ne soient pas affectés à des dépenses de caractère démagogique, ainsi que nous l'avons très souvent constaté.

Monsieur le président du conseil désigné, voici un fait probant: j'ai appris que mes amis de l'Assemblée algérienne — que je n'entends pas critiquer systématiquement — ont voté un crédit de 25 milliards de francs pour la construction d'un barrage qui serait situé dans une région sans population, tandis que la France n'a apporté que peu de réalisations dans des régions peuplées où l'on attend encore la construction d'écoles et une amélioration de l'habitat. Je proteste contre cette décision.

Monsieur le président du conseil désigné, vous avez constaté vous-même, depuis que nous sommes entrés à l'Assemblée nationale, en novembre 1946, que les élus musulmans français du deuxième collège d'Algérie ont toujours accordé leur confiance au Gouvernement français, donc à la France. Mais il m'arrive souvent, en interrogeant ma conscience, de me demander si j'ai eu raison de toujours voter pour les gouvernements qui se sont succédé. Car il faut avoir le courage de déclarer que, bien souvent, nos demandes n'ont pas été examinées, même lorsqu'elles étaient exprimées dans l'intérêt national.

Les musulmans d'Algérie, comme les musulmans de l'Union française, ont répondu à tous les appels de la France pendant les guerres de 1914-1918 et de 1939-1945. Ils ont défendu la même patrie, les mêmes intérêts et le même drapeau tricolore.

Mais, hélas! les promesses, les discours, les projets qui donnent des droits aux musulmans français d'Algérie, ainsi que le statut de septembre 1947 qui prévoit beaucoup de réformes et la suppression des catégories entre Français, n'aboutissent pas et la loi française, c'est-à-dire la parole de la nation, reste encore en suspens.

Ce problème capital nous inquiète. S'il était résolu, il confirmerait la grandeur de la France, il lèverait les doutes et mettrait fin à toutes les discussions entre les membres des deux collèges d'Algérie qui siègent sur les bancs de cette Assemblée; aucune question de prestige ne se poserait plus entre eux.

Nous avons servi la même cause, nous avons défendu la même patrie. La proclamation de la démocratie et la Constitution de la IVe République nous donnèrent un grand espoir. Nous nous refusons à rester dans le doute. Nous voulons, une fois pour toutes, que devienne sans délai une réalité le principe de l'égalité entre tous les hommes qui vivent sous le drapeau tricolore.

Je vais maintenant, monsieur le président du conseil désigné, vous signaler un point sur lequel, dans l'intérêt national, je serais heureux d'obtenir une réponse.

Il s'agit de l'arrestation, en Algérie, de 300 ou 400 jeunes gens musulmans. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais je tiens à dire que leur libération immédiate s'impose et honorerait la France.

Si ce geste était accompli, ces enfants trompés et égarés demanderaient pardon à la France.

Nous sommes en ce moment dans la période du Ramadan, qui est notre carême; c'est le mois du pardon, de la générosité et la France est généreuse. Au nom de la population musulmane, au nom des parents et alliés de ces jeunes gens, au nom de ceux qui sont partisans de la paix du cœur et qui prêchent l'amitié pour la France, je vous demande, monsieur le président du conseil désigné, d'envisager cette libération, dans la mesure du moins où elle ne porterait pas atteinte au prestige de la France ni à la sécurité française.

Ce serait là un grand geste d'apaisement qui aiderait à l'union entre Français d'origine et Français musulmans.

Je veux maintenant vous entretenir, monsieur le président du conseil désigné, des problèmes économiques de l'Algérie et de la question sanitaire.

On dit que la France est une grande dame ou une grande famille. Eh bien! savez-vous qu'en Algérie, dans les campagnes, rien n'est prévu pour les accouchements, ni pour les soins à donner aux enfants?

Les cultivateurs musulmans sont dans une situation extrêmement difficile.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les conditions de l'habitat dans les campagnes: les pères et mères des héros, anciens soldats français, anciens combattants « qui ont des droits sur nous », leurs frères et leurs sœurs sont entassés dans des taudis. Cela est inadmissible et n'honore pas la France.

Le général Leclerc lui-même le reconnaissait. Un jour où j'effectuais une tournée dans la région de Blida, il me dit, connaissant la situation des anciens combattants et des mutilés qui ont versé leur sang pour la France:

« Il est inadmissible que nos frères de combat logent dans de telles conditions. C'est une question de pudeur et d'honneur pour la France. »

Il est incompréhensible que l'on vote 25 milliards de crédits pour un pays désertique situé dans le Sud et que l'on ne se préoccupe pas du logement de ceux qui ont défendu l'honneur de la France.

Nous souhaitons que des dispositions soient prises pour que les habitants de l'Algérie aient enfin la lumière et l'eau. 70 pour 100 des habitants de l'Algérie sont dépourvus de ces commodités.

En ce qui concerne l'éducation, 1.500.000 enfants sont privés de classes dans les campagnes.

On a modernisé beaucoup de classes, on a créé des écoles dans les grandes villes, mais on n'a rien fait dans les campagnes.

La loi qui nous a donné la citoyenneté française devrait aussi rendre l'école obligatoire.

En terminant, monsieur le président du conseil désigné, laissez-moi vous dire que la mobilisation de tous les moyens s'impose si la France veut l'emporter dans un moment des plus difficiles qu'ait connus l'Algérie.

Je souhaite vivement que la France réussisse totalement et je forme le vœu qu'aujourd'hui tous mes collègues le souhaitent comme moi. *(Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Duclos. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

**M. Jacques Duclos.** Le président du conseil désigné vient aujourd'hui solliciter l'investiture de l'Assemblée nationale.

Une première fois, déjà, M. Queuille avait été appelé à l'Elysée; il s'était récusé. Après lui, M. Pleven, M. René Mayer, M. Bidault, tout à tour sollicités, déclinaient aussi l'offre qui leur était faite.

Finalement, c'est M. Henri Queuille l'homme nouveau de service, qui se présente devant nous et qui sollicite notre investiture.

A la vérité, monsieur le président du conseil désigné, vous êtes un homme nouveau avec un passé un peu chargé.

Il y a longtemps que vous avez débuté dans la carrière gouvernementale. Vous étiez jeune député radical-socialiste lorsque vous avez été, pour la première fois, sous-secrétaire d'Etat dans le gouvernement réactionnaire de M. Millerand. Ce n'était pas très fameux.

En 1940, à Vichy, il y eut des parlementaires qui votèrent contre Pétain. Vous avez cru devoir vous abstenir dans ce vote. Cela non plus n'était pas très fameux.

Je veux rappeler aussi, monsieur le président du conseil désigné, que vous étiez à la tête du Gouvernement lorsque, en 1947 et en 1948, M. Jules Moch se livra à des violences anti-ouvrières.

Vous avez attaché aussi votre nom à des mesures de caractère fiscal qui ont aggravé le poids des impôts pour les petits et moyens contribuables de ce pays.

Vous avez été, monsieur le président du conseil désigné, il faut bien vous le rappeler, le président de la dévaluation. Vous auriez dû nous parler de ce titre de gloire que vous avez à votre actif.

Au surplus, le nouveau président du conseil désigné a été vice-président du conseil du Gouvernement Bidault qui est tombé samedi dernier.

Par conséquent, vous portez votre part de responsabilité...

**M. le président du conseil désigné.** Je n'en rougis pas, au contraire.

**M. Jacques Duclos.** ...dans toute la politique qui a été faite par ce Gouvernement.

Vous savez aussi bien que moi que la chute du cabinet Bidault n'a fait que souligner la contradiction profonde entre la politique de misère suivie par le Gouvernement défunt et la

volonté, les besoins et les aspirations des masses populaires de ce pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est certain — tout le montre — qu'il est plus difficile de gouverner contre les intérêts, les aspirations et les exigences du peuple.

Samedi dernier, M. Georges Bidault s'en est rendu compte et, il faut le dire, tous les problèmes qui se posaient samedi dernier, demeurent posés aujourd'hui.

La vérité, c'est que les travailleurs vivent dans un état de gêne insupportable, dans un état de misère navrant, et l'on comprend que cet état de misère provoque en eux de légitimes colères, de légitimes mécontentements.

Depuis que les communistes ont été éliminés du gouvernement (*Exclamations au centre.*), il y a trois ans, les exploiteurs de la classe ouvrière deviennent de plus en plus insolents parce qu'ils se sentent soutenus, protégés, servis par leurs hommes, qui sont au Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Permettez-moi d'ajouter que la part du revenu national que les capitalistes s'approprient devient de plus en plus importante tandis que la part des travailleurs ne cesse de s'amenuiser. Voici quelques chiffres:

La part des salariés dans le revenu national était, en 1938, de 45 p. 100 et la part des capitalistes de 29 p. 100; en 1947, la part des salariés était de 43,5 p. 100 et la part des capitalistes de 37,5 p. 100; en 1948, la part des salariés était de 38,5 p. 100 et la part des capitalistes de 44 p. 100; en 1949, la part des salariés était de 34 p. 100 et la part des capitalistes de 50,5 p. 100. (*Mouvements divers.*)

Telle est la vérité, monsieur le président du conseil désigné. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Maurice Thorez.** M. le président du conseil désigné hausse les épaules.

**M. Jacques Duclos.** Vous avez beau hausser les épaules, monsieur Queuille, il n'en reste pas moins que tous les travailleurs savent que leurs salaires sont scandaleusement insuffisants et ils savent aussi que les profits des sociétés capitalistes sont scandaleux.

Les faits sont là. Les salaires et les traitements sont insuffisants et les exploiteurs trouvent que c'est très bien ainsi.

Ils utilisent les arguments les plus misérables, les plus réactionnaires pour tenter de justifier leur position.

A ce sujet, il est intéressant, monsieur le président du conseil désigné, de voir comment se comportent les représentants du grand patronat au sein des sous-commissions de travail de la commission supérieure des conventions collectives qui est en train d'étudier le minimum vital.

Il y a là un dénommé Fontanille, qui est le délégué du conseil national du patronat français. Ce personnage a déclaré: « Il importe de maintenir une part de misère dans le minimum vital pour éviter aux ouvriers de sombrer dans la paresse ». (*Exclamations sur divers bancs à droite et au centre.*)

Voilà ce que ce Fontanille a déclaré dans cette sous-commission de travail.

Ce même Fontanille, parlant des dépenses de vêtement — il s'agit d'établir le minimum vital et de fixer la somme qu'il faut à un ouvrier pour vivre décemment — a déclaré:

« Il existe d'excellents complets à 3.600 francs pouvant durer cinq ans ».

Vous êtes fixés, mesdames, messieurs!

Voilà comment un représentant du grand patronat français avance des chiffres qui vont lui permettre de soutenir sa thèse pour fixer le minimum vital.

A la vérité, la justice voudrait qu'on obligeât ce personnage à traîner sur sa peau, pendant cinq ans, un complet de ce genre; je suis certain qu'il ne tarderait pas à demander grâce. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On peut mesurer le mépris de la personne humaine qu'expriment de tels propos dominés par la soif du profit.

Après s'être occupé de vêtements, ce distingué M. Fontanille a examiné le problème des chaussures et il a déclaré « qu'il existe des chaussures de très bonne qualité de 900 à 1.100 francs pouvant durer trois ans ».

Voilà ce qu'a dit ce délégué du grand patronat français.

On a entendu, au cours de cette discussion, un gros hobereau, membre du R. P. F., nommé Deloche qui, lui, a fait des déclarations qui sont vraiment d'une brute, des déclarations qui valent leur pesant d'or. Ecoutez plutôt.

Parlant des besoins en vêtements pour les manœuvres, ce M. Deloche a déclaré: « Le manœuvre ne met son complet que deux fois, le jour de son mariage et quand on le descend dans le trou. »

C'est distingué, n'est-ce pas? (*Exclamations à droite et sur divers bancs au centre.*)

Mais oui, je dis cela parce que c'est la vérité. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche*) et parce que vous avez là la preuve de l'indécence avec laquelle les représentants du grand patronat traitent la classe ouvrière. Ils considèrent les ouvriers comme des esclaves.

Ce même Deloche a dit, avec une élégance toute particulière, en parlant des vêtements de nuit: « Pas besoin de pyjama: le manœuvre n'a qu'à coucher à poil. » (*Exclamations à droite et au centre.*)

Je dis cela parce qu'il faut bien que l'on sache quelle est la mentalité du grand patronat. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et n'oubliez pas que c'est cela qu'on nous présente comme l'élite de la France. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce même individu, ce même Deloche, examinant le problème des dépenses de chauffage, a dit ceci: « Pas besoin de charbon. Le manœuvre, pour se réchauffer, n'a qu'à coucher avec une poule ».

Voilà comment s'exprime M. Deloche. (*Exclamations sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.*)

Mais oui, mesdames, messieurs, voilà comment un représentant du grand patronat traite la classe ouvrière. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'ai tenu à montrer ici ce qu'est la doctrine sociale des adeptes du R.P.F. qui, sans doute, sont partisans, avec le général de Gaulle, de l'association capital-travail. Ce qui en dit long sur la signification d'une telle association.

On a peine à croire, mesdames, messieurs, que des représentants du patronat puissent parler ainsi. Et pourtant, c'est la vérité.

Ces personnages traitent les ouvriers comme des bêtes. Ils sont allés, ce Fontanille et ce Deloche, jusqu'à contester le droit aux ouvriers d'avoir l'eau chez eux. « Pas besoin d'eau. Ils n'ont qu'à aller la chercher dans le puits. »

Voilà les arguments que l'on avance pour abaisser le minimum vital.

Ainsi s'exprime la volonté patronale de réduire au strict minimum les salaires des travailleurs. On retrouve chez ces exploiteurs les sentiments antiouvriers qu'exprimait au XVII^e siècle un économiste bourgeois, Bertrand de Mandeville, quand il disait: « La seule chose qui puisse rendre laborieux le travailleur, c'est un salaire modéré. Il devient insolent et paresseux quand son salaire est trop élevé. Pour que la société soit heureuse, il faut que la majorité soit ignorante et pauvre. »

Eh bien, mesdames, messieurs, il y a des hommes qui, en ce milieu du XX^e siècle, raisonnent exactement de la même manière et considèrent les ouvriers comme de la chair à travail que l'on peut pressurer et à qui l'on peut imposer une vie indécente, une vie semblable à celle des bêtes.

Nous, nous crions notre hostilité, notre colère contre une telle politique et, ce faisant, nous exprimons la voix de la nation, la voix du peuple de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Fernand Bouxom.** Non! pas vous.

**M. Joseph Denais.** Si de telles doctrines sont réellement professées, nous les condamnons avec autant d'énergie que vous.

**M. Maurice Thorez.** Aidez-nous alors à faire augmenter les salaires.

**M. Jacques Duclos.** C'est la voix du bon sens que fait entendre M. Thorez, et j'espère, monsieur Denais, que vous agirez en conséquence.

Quant à vous, monsieur Henri Queuille, vous n'avez pas dit un mot de la situation lamentable de la classe ouvrière. Or la condition ouvrière dans notre pays ne peut pas ne pas retenir l'attention des hommes qui réfléchissent et qui ont un peu de cœur. Vous n'avez pas été touché par cela.

Non, il vaut mieux parler d'autre chose que de s'occuper des conditions d'existence des masses ouvrières. D'ailleurs, la politique que vous avez suivie dans le défunt gouvernement ne se préoccupait pas beaucoup de toutes ces questions-là.

Toutefois, permettez-moi de vous dire que les travailleurs ne sont pas disposés à se laisser faire. Ils veulent vivre décemment et pour être plus forts ils éprouvent le besoin de s'unir.

C'est pourquoi les élections qui ont lieu dans les diverses entreprises ont souligné à la fois le renforcement des positions de la C. G. T., qui lutte pour l'unité de la classe ouvrière, et le recul de tous les éléments partisans de la division entre les travailleurs.

Je ne veux prendre que deux exemples. Chez Renault, en 1949, le nombre des voix obtenues par la C. G. T. était de 17.056; en 1950 il était de 18.119, soit une augmentation de 1063 voix. Le nombre de voix obtenues par F. O. était de 2.003 en 1949 et de 1084 en 1950, soit une perte de 919 voix.

A un moment donné, dans une certaine presse, on avait parlé de l'échec de la C. G. T. chez Michelin. Voici des chiffres. Des élections ont eu lieu le 1^er juin, la C. G. T. a obtenu 4.410 voix, et le 26 juin 4.909, soit une augmentation de 500 voix, F. O., qui avait obtenu 1.560 voix le 1^er juin, n'en obtenait plus que 1.304 le 26 juin.

Ainsi donc, les travailleurs voient quels sont ceux qui défendent une politique d'unité et quels sont ceux qui, pour des raisons particulières, essaient de semer la division dans les rangs de la classe ouvrière.

Les travailleurs, qui sont malheureux et qui veulent en finir avec ce malheur qui les accable, éprouvent la nécessité de s'unir et ils l'éprouveront de plus en plus parce qu'ils savent que leur union est la condition première de leur victoire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le Gouvernement s'est opposé à une politique de salaires raisonnables. Il a donné le mauvais exemple, lui, en tant que représentant de l'Etat patron, et M. Queuille a l'intention de persévérer dans cette voie. Il entend suivre une politique qui ne veut pas tenir compte des réalités sociales.

Mais les problèmes sont posés, et ceux qui ont fait l'objet de nos discussions samedi dernier le sont aussi. Les fonctionnaires, monsieur le président du conseil désigné, réclament une amélioration de leur situation.

Nous avons fait une proposition, pour assurer aux petits et aux moyens fonctionnaires un relèvement de traitement minimum de 3.000 francs par mois. On a opposé à cette proposition la loi des maxima. Mais on n'a pas opposé cette même loi aux fameux 25 milliards de dépenses supplémentaires qu'on nous laisse entrevoir pour la sale guerre du Viet Nam. On n'a pas parlé de cela. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Paul Hutin-Desgrèes.** Et la sale guerre de Corée ?

**M. Jacques Duclos.** Soyez tranquille! J'en parlerai tout à l'heure.

Et les revendications des fonctionnaires ne sont pas satisfaites.

Les victimes de la guerre demandent la revalorisation de leurs pensions. N'est-il pas scandaleux de penser que de grands invalides ne touchent que 400 francs par jour? N'est-il pas honteux de penser que les veuves de guerre ne touchent que 83 francs par jour? N'est-il pas humiliant pour les anciens combattants de percevoir une retraite annuelle de 530 francs à l'âge de cinquante ans et une retraite de 1.272 francs à l'âge de cinquante-cinq ans ?

N'est-il pas inhumain de refuser les 60.000 francs de retraite aux vieux travailleurs, alors que la caisse vieillesse de la sécurité sociale dispose des fonds suffisants pour payer ces 60.000 francs ?

Vous vous en servez comme fonds de roulement à la caisse des dépôts et consignations. Pourtant, cet argent ne vous appartient pas. Il appartient à la classe ouvrière. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

N'est-il pas intolérable de verser 53 francs 30 par jour aux économiquement faibles, alors qu'un repas de chien policier coûte 64 francs? (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Oui, il faut le dire et le répéter. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Une civilisation qui fait passer les chiens policiers avant les hommes n'est pas une véritable civilisation. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La politique gouvernementale s'oppose, en outre, à la satisfaction des revendications des paysans. Nombreux sont les paysans qui ont été victimes de calamités dans cette dernière période. Nous avons demandé le vote d'un crédit de cinq milliards de francs pour les indemniser, mais M. Queuille n'est sans doute pas mieux disposé que ne l'était M. Bidault à le leur accorder.

Les paysans constatent que tout ce qu'ils achètent a tendance à augmenter et que tout ce qu'ils vendent a tendance à diminuer. Ils constatent aussi que les importations abusives faites au titre du plan Marshall contribuent à provoquer l'effondrement des prix agricoles à la production, sans aucun bénéfice pour les consommateurs.

On peut constater que, dans nos villages, on retire le bénéfice de l'allocation d'économiquement faible à un grand nombre de vieux paysans, ce qui constitue une injustice intolérable.

Les commerçants sont à même de constater que la réduction du pouvoir d'achat des ouvriers diminue leur chiffre d'affaires, tandis que les impôts à payer sont plus lourds.

**M. Frédéric-Dupont.** Vous avez voté en faveur du maintien des brigades polyvalentes. Expliquez-vous donc à ce sujet! Les commerçants vous demanderont des comptes.

**M. le président.** Monsieur Frédéric-Dupont, vous n'avez pas la parole.

**M. Gaston Auguet.** La vérité, c'est que nous avons été les seuls à voter contre l'ordre du jour de la majorité. Vous vous êtes abstenu, monsieur Frédéric-Dupont.

**M. Frédéric-Dupont.** C'est vous qui avez sauvé les polyvalents.

**M. Fernand Bouxom.** Pour une fois que vous ne votez pas ensemble !

**M. Marcel Poimbœuf.** La majorité de samedi dernier n'est plus d'accord !

**M. Jacques Duclos.** Je répète que les commerçants voient, en raison de la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs, leur chiffre d'affaires diminuer, tandis que les impôts à payer sont plus lourds en raison de la politique de guerre que vous soutenez, monsieur Frédéric-Dupont. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Frédéric-Dupont.** Vous vous êtes prononcés contre les « polyvalents » et vous avez voté pour. Vous êtes des farceurs.

**M. Daniel Mayer.** Pour une fois que vous ne votiez pas ensemble !

**M. Frédéric-Dupont.** Soyez tranquilles, les commerçants ne vous lâcheront pas!

**M. le président.** Monsieur Frédéric-Dupont, vous n'avez pas la parole. Je vous rappelle à l'ordre.

**M. Jacques Duclos.** Il y a une chose qui ne vous lâchera jamais, monsieur Frédéric-Dupont. Vous savez de quoi il s'agit.

**M. Frédéric-Dupont.** D'accord.

**M. Jacques Duclos.** N'insistons pas.

Les anciens prisonniers de guerre attendent le paiement du pécule qui leur est dû. Mais si on laisse faire le gouvernement de M. Queuille, je suis sûr qu'ils attendront longtemps encore.

Les chômeurs, qui sont réduits à des conditions de vie lamentables, sont en droit d'exiger une indemnité décente, car si votre système social est incapable de donner du travail aux ouvriers, au moins devez-vous leur assurer une indemnité leur permettant de vivre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Eh bien! nous demandons — et aucun homme raisonnable ne peut se dresser contre notre proposition — que les chômeurs perçoivent 250 francs d'indemnité, plus 150 francs par personne à charge. Mais le Gouvernement n'est pas pressé de réaliser tout cela!

On peut dire, d'une façon générale, que toutes les couches de la population laborieuse sont profondément mécontentes, qu'elles exigent des changements. Ces changements, vous n'êtes nullement décidé à les réaliser, vous, monsieur Queuille.

Quelles sont donc les raisons d'un tel état de choses qui généralise les revendications et suscite de légitimes mécontentements ?

Il faut chercher ces raisons dans la politique de guerre suivie par le Gouvernement, politique qui est à l'origine de cette situation intolérable.

Des milliards sont dépensés pour la guerre. Vingt-cinq milliards de plus pour la guerre du Viet-Nam, des centaines de milliards en plus pour la préparation de la guerre, voilà qui va s'ajouter au déficit initial de 400 milliards pour le budget de 1951, que nous laissait prévoir M. Petsche lorsqu'il est venu dernièrement devant la commission des finances.

C'est la politique de guerre menée par le Gouvernement en application du plan Marshall et du pacte de l'Atlantique qui est à l'origine de la misère des masses.

Quand le comité directeur et le groupe parlementaire du parti socialiste formulent certaines revendications, ils ne peuvent pas ne pas savoir que, sans changement profond, ces revendications ne peuvent aboutir à rien. S'ils voulaient les faire triompher, ils devraient se prononcer contre la politique de guerre.

Or, c'est tout le contraire qu'ils font: ils se prononcent pour une politique de guerre.

En formulant certaines revendications pour la frime, ils n'oublient d'ailleurs pas de dire que ce qu'ils voudraient, c'est soustraire une partie de la classe ouvrière à l'influence du parti communiste. Mais la classe ouvrière reconnaît les siens...

**M. Daniel Mayer.** Merci de cet hommage pour nous!

**M. Jacques Duclos.** ...et les chiffres que j'ai cités concernant les élections chez Michelin et chez Renault montrent bien que vous n'êtes pas en hausse, mais bel et bien en baisse. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Daniel Mayer.** Et l'indépendance syndicale ? La C. G. T. est donc communiste ?

**M. Edouard Depreux.** Il y aurait donc un rapport entre la C. G. T., organisation syndicale, et le parti communiste ? Il y aurait donc un rapport entre certaines organisations syndicales et certains partis politiques ?

**M. Maurice Thorez.** C'est vous qui avez créé Force ouvrière. Vous l'avez proclamé.

**M. Jacques Duclos.** La C. G. T. n'est pas communiste. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

C'est si vrai que des socialistes en font partie.

**M. René-Jean Schmitt.** Alors, votre raisonnement ne vaut rien!

**M. Jacques Duclos.** Mais vous dites tous les jours que la C. G. T. est communiste et, malgré ce que vous dites, peut-être même à cause de ce que vous dites, les ouvriers votent pour la C. G. T. Telle est la vérité! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La classe ouvrière n'oublie pas que M. Jules Moch a été l'homme de la répression des grèves, de grèves qui étaient destinées à améliorer les conditions d'existence des masses laborieuses. On a parlé de grèves politiques, alors qu'il s'agissait de grèves pour l'augmentation des salaires.

La classe ouvrière n'oublie pas que M. Jules Moch fit preuve d'une brutalité inouie contre les mineurs en lutte pour la défense de leur pain et du pain de leurs enfants.

La classe ouvrière n'oublie pas que les dirigeants socialistes à la Moch ont tout fait pour diviser les travailleurs, pour faire la scission syndicale, car, évidemment, vous avez une grosse part de responsabilité dans tout cela.

Et quand les hommes qui ont tout cela à leur actif osent parler de cinquième colonne à propos de notre parti, on ne peut que leur répondre: Regardez-vous, messieurs! La cinquième colonne, c'est vous! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rires et exclamations à gauche.*)

**Mme Rachel Lempereur.** C'est là un clou que vous n'arriverez pas à enfoncer.

**M. Jacques Duclos.** Vous êtes la cinquième colonne au service des impérialistes étrangers. D'ailleurs, les dirigeants du parti socialiste sont au premier rang de ceux qui approuvent l'intervention des Etats-Unis en Corée. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Je veux m'expliquer sur ce point et, puisque M. le président du conseil désigné, dans sa déclaration, a commencé par parler de ces événements de Corée, il faut qu'on s'explique complètement sur cette question.

**M. le président du conseil désigné.** D'accord.

**M. Jacques Duclos.** Il fut un temps, messieurs, en 1936, où sous le couvert d'une prétendue non-intervention, les dirigeants socialistes manifestaient leur approbation tacite de l'intervention de Hitler et de Mussolini en Espagne (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche. — Vives protestations à gauche.*)

**M. Daniel Mayer.** C'est un scandale!

**M. René-Jean Schmitt.** Voilà un argument étrange, pour étayer votre raisonnement. Vous êtes odieux, monsieur Duclos.

**M. Jacques Foulupt-Esperaber.** Vous, monsieur Duclos, vous approuviez l'intervention en Pologne.

**M. Germain Rincent.** Le pacte germano-soviétique, c'était sans doute la non-intervention en Pologne ?

**M. Edouard Depreux.** Suivie du partage de la Pologne!

**M. Daniel Mayer.** Monsieur Duclos, vous appelez sans doute non-intervention l'entrée en Roumanie, en Pologne et à Prague ?

**M. Roland de Moustier.** Thorez, qui s'y connaît, applaudit. C'est un combattant de la paix!

**M. Jacques Duclos.** Ceux qui étaient les doctrinaires de la non-intervention quand il s'agissait de l'Espagne applaudissent maintenant à l'intervention des Etats-Unis en Corée. Voilà qui en dit long! Non-intervention quand il s'agissait de refuser à un gouvernement républicain le bénéfice de l'application du droit international et intervention quand il s'agit de soutenir un gouvernement fasciste qui a mis hors la loi non seulement le parti communiste, mais aussi le parti socialiste.

**M. Maurice Thorez.** Cela leur est bien égal.

**M. Jacques Duclos.** Telle est la réalité de la politique des dirigeants socialistes qui approuvent la politique de guerre faite par nos gouvernants depuis trois ans. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Edouard Depreux.** Mais, monsieur Duclos, si on faisait la guerre à tous les gouvernements qui mettent hors la loi le parti socialiste, ce serait la guerre universelle, il faudrait porter la guerre dans toute l'Europe centrale et orientale.

**M. Jacques Duclos.** Cette politique de guerre vient de prendre un développement qui mérite de retenir l'attention des hommes épris de paix. (*Rires et exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. René-Jean Schmitt.** C'est pour vous que vous parlez?

**Mme Rachel Lempereur.** Quelle conviction! Quel accent!

**M. Daniel Mayer.** Les Coréens du Nord ont-ils signé l'appel de Stockholm?

**M. Jacques Duclos.** Depuis le mardi 27 juin, la grande puissance américaine s'est livrée à une agression contre le petit peuple coréen... (*Rires au centre, à droite et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Edouard Depreux.** Tout le monde ne peut pas attaquer la Finlande!

**M. Roland de Moustier.** Monsieur Duclos, vous avez bien appris votre leçon!

**M. Jacques Duclos.** Cette intervention a été motivée par une provocation de Syngman Rhee, chef du gouvernement fantoche du Sud de la Corée. Seulement, c'est une provocation qui a mal tourné puisque la république démocratique de Corée agressée est en train de faire reculer les agresseurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rires et exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

**M. René-Jean Schmitt.** Vous ne croyez pas vous-même à ce que vous racontez!

**M. Claudius-Petit.** Vous donnez raison à Hitler!

**M. Jacques Foulupt-Esperaber.** Hitler racontait les mêmes histoires au sujet de la Tchécoslovaquie.

**M. Jean Cappedeville.** Ce sont les arguments de Hitler.

**M. Pierre Métayer.** Laissez parler Goebbels! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

**M. Roland de Moustier.** Laissez parler le phonographe!

**M. Jacques Duclos.** Heureux les pauvres d'esprit, le royaume des cieux leur appartient!

**M. le président.** Monsieur Duclos, je vous prie de ne pas prendre ainsi à parti vos collègues. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

**M. Maurice Thorez.** Monsieur le président, je viens d'entendre prononcer le nom de Goebbels à l'adresse de M. Duclos, et vous n'avez pas relevé l'injure.

**M. Jacques Duclos.** Monsieur le président, M. de Moustier vient de m'injurier et vous n'avez rien dit.

**M. Maurice Thorez** (*s'adressant au centre et à la droite*). Ecoutez M. Duclos, si vous voulez avoir notre opinion.

**M. Jacques Duclos.** C'est pour soutenir Syngman Rhee que les Etats-Unis font la guerre à la Corée. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Voyons tout d'abord ce qu'est ce Syngman Rhee, promu au rang de défenseur de la démocratie occidentale chère à M. Truman.

Le gouvernement Syngman Rhee est un gouvernement de réaction et de répression. Dans le Nord de la Corée, une réforme agraire a attribué, comme vous le savez, toutes les grandes propriétés aux paysans.

« Dans le Sud, au contraire, les paysans, qui constituent la majorité de la population, continuaient à travailler pour le seigneur. C'est par la répression policière la plus sauvage qu'on répondait aux grèves. Il y eut 17.500 emprisonnements en un mois. Des jeunesses fascistes employaient des procédés que les journalistes américains ont comparés à ceux du Ku-klux-klan ».

Ce n'est pas moi qui dis cela, c'est le journal *Franc-Tireur* qui l'a écrit dans son numéro du 27 juin.

Cela, c'est pour votre information, monsieur Depreux.

**M. Édouard Depreux.** Je lis *Franc-Tireur* en toute occasion et avec beaucoup de plaisir.

**M. Jacques Duclos.** C'est pourquoi je vous le dis. Je sais que vous êtes non seulement fidèle lecteur, mais un des inspirateurs de *Franc-Tireur*.

**M. Maurice Thorez.** Très bien!

**M. Edouard Depreux.** Je n'ai pas mérité cet excès d'honneur.

**M. Maurice Thorez.** C'est une des formes de leur bigamie. (*Rires à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Jacques Duclos.** Dans cette Corée opprimée depuis un demi-siècle par le Japon, Syngman Rhee a conservé une police de type japonais. Celle-ci est imposée par les Américains qui veulent disposer de mercenaires pour écraser le peuple.

« Les Américains commirent la faute d'utiliser dans la police des Japonais honnis par les Coréens qui vouaient à leurs « protecteurs » nippons depuis un demi-siècle une haine solide.

« Ils eurent aussi le tort de s'appuyer uniquement sur les classes possédantes et de s'opposer à toute réforme agraire.

Le régime de M. Syngman Rhee n'est pas des plus populaires. Des guérillas ont été signalées au cours de ces dernières semaines dans le Sud. L'action des Coréens du Nord est déjà appuyée par une action de partisans. »

C'est le journal *Le Figaro* qui dit cela. Ce n'est pas moi.

**M. Edouard Depreux.** Vous faites une drôle de réclame à ce journal en le déchirant!

**M. Jacques Duclos.** D'autres témoignages confirment unanimement cette déclaration: « La police du régime pratique les méthodes héritées des Japonais. Elle porte d'ailleurs des uniformes japonais de toujours. »

Ce n'est pas moi qui dis cela, c'est le journal *le Monde* qui l'a écrit.

Quant à la popularité de ce Syngman Rhee, parlons-en:

« Le président — c'est de Syngman Rhee qu'il s'agit — vivait entouré d'une garde armée, loin du peuple, et craignait les attentats. » (*Interruptions au centre, à gauche et à droite.*)

**M. Marcel Poimbœuf.** Comme Joseph!

**M. Philippe Farine.** Il devait avoir une voiture Delahaye blindée.

**M. Jean Pronteau.** Défendez l'honneur de Syngman Rhee, monsieur le président du conseil, c'est votre allié.

**M. Jacques Duclos.** « Quant son train spécial traversait une région peu sûre, les « acclamations spontanées » des villageois rangés en carrés à la japonaise se passaient à bonne distance. Entre le train et la foule, dans un espace vide de quelque trois cents mètres, les gardes, tournant le dos au train, avaient la mitraillette dirigée contre les spectateurs. »

*Au centre.* Comme en Russie!

**M. Jacques Duclos.** Et cette relation se termine par les mots suivants: « Je n'invente pas, j'ai vu ».

Cet article est signé Charles Winter, dans *Le Monde* du 28 juin.

**M. Marc Scherer.** Ce n'est pas Syngman Rhee qui sollicite notre investiture.

**M. Jacques Duclos.** Pour ce qui est de la situation économique dans le Sud de la Corée, dirigé par Syngman Rhee, voici ce qu'on peut lire dans le journal *Combat* du 26 juin 1950:

« Pour la deuxième fois en trois mois, la crise économique en Corée vient de provoquer la démission du ministre de l'agriculture; bien que les récentes pluies aient mis fin à la panique du début de juin, qui fit doubler le prix du riz, la situation reste critique.

« Les milieux de la mission d'aide économique américaine affirment avoir obtenu des mesures susceptibles d'enrayer l'inflation et de stabiliser l'économie après la récolte de riz, mais selon des experts qualifiés, il apparait que la Corée du Sud ne compte pas arriver à son équilibre économique avant 1952. »

**M. Pierre Métayer.** Vous allez le lui donner avec la guerre ?

**M. Jacques Duclos.** Pour ce qui est de la moralité du gouvernement Syngman Rhee, on a pu dire qu' « il finit, comme celui de Tchang Kai Chek, dans l'escroquerie, les malversations et l'opprobre ». Ce n'est pas moi qui dis cela, c'est le journal *Combat* du 26 juin.

M. Acheson lui-même a été obligé de reconnaitre ces faits.

Le gouvernement de Syngman Rhee a été battu aux élections du 30 mai dernier, mais il s'est maintenu au pouvoir parce que les Américains veulent que leurs domestiques se maintiennent au pouvoir, même si le peuple coréen n'en veut pas. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Jacques Fonlupt-Esperaber.** En somme, il ne sait pas organiser les élections: il faudra le lui apprendre.

**M. Jacques Duclos.** Un journaliste du *New-York Times* a pu écrire: « On peut interpréter les résultats des élections comme l'expression d'un certain mécontentement en raison des méthodes policières du gouvernement actuel ».

Il fallait à ce gouvernement, condamné par le peuple, la provocation, l'aventure, la guerre; il s'y préparait depuis longtemps déjà. Voici des faits, des preuves.

Le 24 août 1948, Syngman Rhee et les impérialistes américains conclurent à Washington un accord militaire secret et Syngman Rhee lança immédiatement le mot d'ordre: « La campagne vers le Nord est la tâche la plus importante. »

Le 13 octobre 1949, Syngman Rhee prononça un discours à bord d'un navire militaire américain arrivé dans le port de Tchémoulpo et appela à l'unification de la Corée, à l'aide de la force armée.

Voici une autre preuve accablante: Le 14 mars 1950 comparaissaient, devant un tribunal de Séoul, treize députés de l'opposition, liés les uns aux autres par une corde. Que leur reprochait l'acte d'accusation ? D'avoir signé une pétition aux Nations Unies demandant le rappel des troupes russes et américaines, y compris les instructeurs militaires. Car il faut dire qu'après le départ officiel des troupes américaines, une mission militaire américaine extrêmement importante était restée sur place.

**M. Jules Moch.** C'est affreux !

**M. Marcel Poimbœuf.** On ne voit pas cela en Corée du Nord.

**M. Jacques Duclos.** C'est parce que ces députés commandaient le départ de ladite mission qu'ils ont été jugés et condamnés.

L'acte d'accusation leur reprochait encore d'avoir tenté de renverser le cabinet en accusant ses membres de malversations. (*Exclamations au centre et sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Eugène Claudis-Petit.** Ce n'est pas en Pologne qu'on verrait cela !

**M. Maurice Thorez.** Quel cynisme !

**M. Jacques Duclos.** Je comprends, messieurs, que vous ne voyiez de malversations nulle part, puisque vous couvrez si délibérément le scandale des chéquards. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous allez justement accorder l'investiture à un homme qui a joué un certain rôle dans l'arrêt de la marche de la justice, dans l'affaire des chéquards. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême-gauche.*)

Par conséquent, je ne suis pas étonné que cela ne vous émeuve pas. Pour vous, c'est normal: ces députés ont critiqué le Gouvernement parce qu'il était malhonnête et vous estimez que le Gouvernement a eu raison de se débarrasser d'eux.

**M. Daniel Mayer.** Vive Petkov quand même!

**M. Jacques Duclos.** Les faits sont là. On accusait aussi ces députés d'avoir combattu le projet de budget devant l'Assemblée; de s'être opposés à l'invasion de la république populaire de la Corée du Nord par les forces de la Corée du Sud; de réclamer la revision de la Constitution.

Pour tous ces griefs, ils ont été condamnés à des peines allant de un an et demi à dix ans de prison et tous les prétextes invoqués ont été baptisés: violation des lois sur la sécurité nationale.

**M. Jules Moch.** Dans certains pays, ils auraient été condamnés à la peine de mort.

**M. Jacques Duclos.** Allons, monsieur Jules Moch, vous avez des réminiscences de ministre de l'intérieur. C'est votre affaire, cela. Agir ainsi, cela vous aurait plu.

**M. Jules Moch.** J'ai surtout le souvenir de tous les assassinats commis en U. R. S. S. et dans les Etats satellites.

**M. Jean Pronteau.** Vous, monsieur Moch, vous faites tuer les ouvriers.

**M. Maurice Thorez.** Il a le sang des mineurs sur les mains.

**M. Florimond Bonte.** Assassin de mineurs!

**M. Jacques Duclos.** En tout cas, une chose est certaine: quand on parle de flics, M. Moch répond toujours présent. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche. — Protestations à gauche et au centre.*)

**M. Jules Moch.** Tout le monde ne peut pas être un pitre, comme vous.

**M. Tanguy Prigent.** Les paroles des espions et des déserteurs ne nous touchent pas.

*Plusieurs voix à l'extrême gauche.* Provocateur!

**M. Florimond Bonte.** Vous, vous avez déserté la classe ouvrière depuis longtemps.

**M. Tanguy Prigent.** Les espions de la Russie et déserteurs de la France n'ont pas de leçons à nous donner. (*Applaudissements à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

**M. Maurice Thorez.** Nous enregistrons que vous approuvez le fasciste Syngman Rhee, qui a fait arrêter les députés de l'opposition.

**M. Germain Rincent.** Vous justifiez la guerre et vous vous sauvez quand on la fait.

**M. Maurice Thorez.** Vous êtes derrière les provocateurs à la guerre et l'on sait trop que vous approuvez le fascisme.

**M. Roland de Moustier.** Thorez parlait moins fort en 1939.

**M. Jacques Duclos.** Le gouvernement Syngman Rhee a donc fait poursuivre des députés parce qu'ils s'opposaient à une politique d'agression contre la république démocratique de Corée.

Voici encore d'autres preuves. Le journalistes Sullivan, dans le *New York Times*, a écrit:

« A plusieurs occasions, Syngman Rhee a laissé entendre que son armée entreprendrait l'offensive lorsque Washington aurait donné son accord. » (*Exclamations au centre.*)

**M. Marc Scherer.** Qu'est-ce que cela a à faire avec l'investiture de M. Queuille ?

**M. Jacques Duclos.** M. Syngman Rhee n'a pas agi de sa propre initiative. Une mission militaire des Etats-Unis était dans le Sud de la Corée et, le 19 juin, M. Foster Dulles, parlant à Seoul devant le parlement, déclarait: « Le monde a les yeux fixés sur vous. »

C'était le 19 juin, c'est-à-dire six jours avant les événements de dimanche 25 juin.

Et le même Foster Dulles disait encore: « La Corée du Sud est considérée comme un partenaire du monde libre. »

Singulier partenaire du monde libre, avec cette canaille de Syngman Rhee à la tête du gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** Vous n'avez pas le droit de prononcer de telles paroles. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

**M. Jacques Duclos.** M. Foster Dulles continuait: « Elle sera soutenue contre toute attaque du despotisme communiste ».

Il ajoutait: « Nous ne vous abandonnerons jamais à vous-mêmes, tant que vous continuerez à jouer le rôle qui vous revient dans la défense de la liberté du monde. Vous avez la promesse formelle que les Etats-Unis protégeront contre tout danger la nation qu'ils ont tant aidée à naître ».

Voici une autre preuve encore. Le journal *Paris-Presse-l'Intransigeant* d'hier...

*Au centre.* Ecoutez la revue de presse.

**M. Jacques Duclos.** ...publie des photographies qui font ressortir que depuis trois semaines, le long du 38e parallèle, des mesures d'évacuation avaient été prises par le gouvernement de Syngman Rhee. C'est une preuve supplémentaire de la préméditation. (*Rires au centre, à gauche et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Germain Rincent.** Il reculait, pour attaquer.

**Mme Rachel Lempereur.** C'est un avant-goût des procès de l'U. R. S. S.

**M. Jacques Duclos.** C'est dans ces conditions que dimanche dernier 25 juin, Syngman Rhee se livrait à une agression contre la République populaire de Corée.

**M. Charles Lussy.** Comme les Tchèques des Sudètes contre Hitler, n'est-ce pas ?

**M. Jean Pronteau.** Non, comme Hitler contre le peuple tchèque et le peuple espagnol.

**M. Jacques Duclos.** Aussitôt, le Conseil de sécurité s'est réuni et a adopté une résolution qui est illégale en raison de l'absence de deux membres permanents, l'Union soviétique...

**M. Philippe Farine.** Elle faisait grève.

**M. Jacques Duclos.** ... et la République populaire de Chine. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On assiste, en effet, à cet étrange spectacle : dans les organismes de l'O. N. U., ce sont encore les représentants de Tchang Kaï Chek qui prétendent représenter la Chine. Et le Gouvernement français, celui d'hier dont vous faisiez partie, monsieur le président du conseil désigné...

**M. le président du conseil désigné.** Et avec qui je suis solidaire.

**M. Jacques Duclos.** ...a accepté cela. Et vous semblez être encore décidé à l'accepter.

**M. le président du conseil désigné.** Parfaitement.

**M. Maurice Thorez.** Nous enregistrons.

**M. Jacques Duclos.** Oui, nous enregistrons: l'Amérique commande et vous obéissez. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre et à gauche.*)

**M. le président.** Monsieur Duclos, je proteste contre vos paroles et je vous rappelle à l'ordre.

**M. Jacques Duclos.** Cette résolution illégale adoptée par le Conseil de sécurité était destiné à préparer une nouvelle illégalité, car le mardi 27 juin le gouvernement des Etats-Unis a décidé d'intervenir, après — c'est la presse qui nous l'a appris — des délibérations qui ont duré quarante heures.

Mais il fallait justifier la décision d'intervention et c'est après coup, c'est-à-dire après qu'il eut pris lui-même sa décision, que le gouvernement américain a fait fonctionner une deuxième fois le Conseil de sécurité pour donner un semblant de justification juridique à sa décision. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est dans ces conditions que le président Truman a donné l'ordre à la marine et l'aviation d'intervenir en Corée. Mais il ne s'est pas contenté de cela. Il a donné aussi l'ordre de repousser toute attaque contre Formose. Or, Formose ce n'est pas l'Amérique, c'est la Chine. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En donnant un pareil ordre, M. Truman a en réalité mis la main sur l'île de Formose qui appartient à la République populaire de Chine. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean Pronteau.** Voilà les annexions.

**M. Jacques Duclos.** La décision du président Truman constitue donc une intrusion intolérable dans la politique intérieure de la Chine.

Il a donné l'ordre aussi de renforcer la défense des Philippines.

*Au centre.* Il a bien fait.

**M. Jacques Duclos.** Il a enfin donné l'ordre d'accélérer l'aide militaire à l'empereur des boîtes de nuit, le dénommé Bao-Daï. (*Vives protestations au centre, à droite et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Monsieur Jacques Duclos, je vous rappelle à l'ordre.

**M. Frédéric-Dupont.** Censure!

**M. Florimond Bonte.** En arrivant à Cannes, Bao-Daï, est allé jouer à la roulette!

**M. Jacques Duclos.** Truman a décidé l'envoi d'une mission militaire au Viet Nam.

C'est dire, mesdames, messieurs, que les Français qu'on fait tuer là-bas tombent pour les intérêts de la stratégie américaine en Extrême-Orient. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à droite.*)

**M. Frédéric-Dupont.** Vous les êtes les assassins de nos soldats, vous qui sabotez le matériel qu'on leur destine.

Vous avez mis de la limaille de fer dans les ponts des voitures, vous avez troué les parachutes.

Assassins de nos soldats! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Monsieur Frédéric-Dupont, vous n'avez pas la parole.

**M. Florimond Bonte.** Il est d'autant plus fort qu'il a été plus rampant avec Vichy.

**M. Jacques Duclos.** C'est au nom de l'anticommunisme que ces dispositions ont été prises, de même que c'était au nom de l'anticommunisme que Hitler et Mussolini intervenaient en Espagne en 1936.

**M. Jules Moch.** Et l'entente Hitler-Staline!

**M. Eugène Claudius-Petit.** Hitler et Staline se partageaient la Pologne.

**M. Jacques Duclos.** L'anticommunisme, c'est l'argument classique du fascisme. On a pu le constater hier; on le constate à nouveau aujourd'hui.

Permettez-moi d'ajouter que la politique agressive des Etats-Unis en Extrême-Orient avait été annoncée la veille même de la provocation de Syngman Rhee. En effet, une dépêche publiée dans le journal *Le Figaro* disait:

« Dans les milieux diplomatiques, on pense que le président Truman annoncera prochainement l'application d'une nouvelle politique essentiellement anticommuniste en Extrême-Orient. Certains observateurs vont même jusqu'à prédire qu'une ligne sera établie en Asie pour contenir l'agression communiste, de la même façon qu'elle a été définie en Europe. »

On comprend que, devant de telles dispositions d'agression, le président de la République populaire de Chine ait fait des déclarations importantes. Mao Tsé Toung a déclaré:

« Truman a déchiré tous les accords internationaux par lesquels les Etats-Unis s'engageaient à ne pas intervenir dans les affaires intérieures de Chine. Ainsi, les Etats-Unis montrent au grand jour leur visage d'impérialistes. »

« Les sympathies des peuples de toute la Chine, comme celles d'un grand nombre de personnes du monde entier, sont du côté des victimes de l'agression — la Corée du Nord... »

**M. Jules Moch.** Du Sud!

**M. Jacques Duclos.** « ...et non du côté des impérialistes américains. L'impérialisme américain ne réussira ni à les acheter, ni à se les concilier par des tromperies. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et maintenant, des voix s'élèvent pour flétrir cette politique d'agression, cette politique impérialiste qui se manifeste avec tant de force en Extrême-Orient.

Le *Free Press Journal*, qui est un journal socialiste publié à Bombay, a écrit que « Truman a mis pour la première fois les Etats-Unis au premier rang en tant qu'instigateur et leader de la guerre ».

Voilà ce que les socialistes indiens ont écrit, messieurs les socialistes français! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et le *National Standard*, journal indépendant de Bombay, a écrit qu' « en anticipant sur le verdict du Conseil de sécurité, quel qu'il ait pu être, l'Amérique a asséné un rude coup à l'organisation mondiale ».

En ce qui concerne l'intervention américaine au Viet-Nam, elle tend aussi à susciter un autre Syngman Rhee, dont le peuple ne veut pas. Les Américains eux-mêmes l'avouent. Voici ce que l'agence américaine *Associated Press* a publié le 22 mai. (*Protestations au centre.*)

Mais oui! Cela vous gêne, mais je le dirai!

Vous êtes assez souvent ennuyeux et nous vous écoutons cependant, messieurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre.*)

**M. Jules Ramarony.** Quel aveu!

**M. Jacques Duclos.** « Un correspondant... » — c'est l'*Associated Presse* qui parle — « ...de Saigon écrit qu'en trois ans les forces françaises ont eu des pertes qui se sont probablement élevées à cent mille hommes. Le moral de ces troupes n'est pas brillant. Des soldats français se sont fait tuer dans une guerre qui n'est pas populaire chez eux. Si les troupes françaises quittent l'Indochine, le drapeau rouge frappé d'une étoile d'or sera hissé à Saigon, peu après le départ du dernier transport de troupes. »

Ce sont les Américains qui écrivent cela; ils sentent que les gouvernants à leur dévotion sont haïs, vomis par le peuple et c'est la raison pour laquelle ils les soutiennent par la force armée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il faut dire qu'en présence de cette politique, l'Union soviétique, elle, a dénoncé l'illégalité des décisions du Conseil de sécurité.

**M. Tanguy-Prigent.** Elle vient de libérer les Etats baltes pour donner l'exemple!

**M. Jacques Duclos.** Elle a souligné l'agression de Syngman Rhee et de ceux qui sont derrière lui. Elle a déclaré s'en tenir au principe de la non-intervention des puissances étrangères dans les affaires intérieures de la Corée. (*Rires à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche.*)

La politique de paix de l'Union soviétique a réussi jusqu'à maintenant à éviter le pire, mais il reste à savoir jusqu'où veulent aller les fauteurs de guerre. Les impérialistes américains veulent être les maîtres de la Corée, et quand les milliards de dollars ne suffisent plus à soutenir un gouvernement de valets, ils font donner les canons et les avions.

Et voici qu'on parle d'utiliser la bombe atomique contre la petite Corée. Un député conservateur anglais a demandé si le gouvernement britannique ne juge pas utile d'employer la bombe atomique. Deux députés américains ont préconisé l'emploi de la bombe atomique contre la Corée. M. Truman, questionné sur le point de savoir s'il utiliserait ou s'il n'utiliserait pas la bombe atomique en Corée, a refusé de répondre.

C'est sérieux, c'est grave tout cela. Cela montre la réalité du danger atomique qui menace le monde et souligne la nécessité de renforcer la campagne de signatures pour l'appel de Stockholm. (*Exclamations et rires à gauche au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. René-Jean Schmitt.** Faites passer les listes.

**M. Jacques Duclos.** Il faut tout faire, en effet, pour dresser la conscience universelle contre le plan criminel des fauteurs de guerre.

Une question se pose. Les Etats-Unis entraînent les pays satellites dans leur politique d'agression contre la Corée. Le Gouvernement français a couvert les illégalités du Conseil de sécurité Il approuve la politique d'intervention.

Va-t-on demander à des Français d'aller se faire tuer pour maintenir en place le fasciste Syngman Rhee ?

Telle est la question que je pose. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives interruptions au centre, à droite et à gauche.*)

**M. Philippe Farine.** Déat! Déat! Marcel Déat parlait ainsi.

*Sur de nombreux bancs, à gauche, au centre et à droite.* Déat! Déat!

**M. Maurice Thorez.** Déat est pour Syngman Rhee, comme vous.

**M. Marcel Rosenblatt.** Déat était avec vous.

**M. Florimond Bonte.** Déat était complice des hitlériens comme vous êtes complices des fascistes, c'est exactement la même chose.

**M. Maurice Thorez.** Vous ne protestez pas, monsieur le président ?

**M. Jacques Duclos.** Vous laissez dire cela, monsieur le président ?

Déat c'est un des leurs, c'est un de ceux qu'ils ont soutenus contre nous.

C'est une de leurs créatures, celui-là, et les Américains le protègent pour s'en servir.

**M. Jean Pronteau.** Envoyez-le se faire juger à Angoulême par le peuple qu'il a trahi.

Déat est un des vôtres, c'est un agent américain, voilà la vérité! C'est un allié de Syngman Rhee!

**M. Jacques Duclos.** Nous répondons à cela que les Coréens ont le droit de régler leurs propres affaires: la Corée aux Coréens. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Applaudissements et rires sur les autres bancs.*)

**M. Germain Rincent.** La Pologne aux Polonais!

**M. Daniel Mayer.** Et la Hongrie aux Hongrois!

**M. Jacques Duclos.** Oui, la Corée aux Coréens et le Viet-Nam aux Vietnamiens. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous n'applaudissez plus, messieurs ?

**M. Daniel Mayer.** La Lituanie aux Lituaniens et l'Estonie aux Estoniens.

**M. Philippe Farine.** Et M. Duclos au Kremlin!

**M. Jacques Duclos.** Une véritable politique de paix suppose la cessation immédiate de l'intervention militaire des Etats-Unis en Corée, où le peuple coréen doit pouvoir fixer lui-même son propre destin (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*), la cessation immédiate de la guerre colonialiste contre le peuple du Viet-Nam (*Applaudissements à l'extrême gauche*), le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... (*Applaudissements et rires au centre*).

**M. Marcel Rosenblatt.** Puisque vous applaudissez, évacuez l'Indochine, retirez le corps expéditionnaire!

**M. Jules Ramarony.** La Pologne aux Polonais!

**M. Jacques Duclos.** ...la représentation de la république populaire de Chine à l'O. N. U. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais une telle politique suppose pour la France la fin de la soumission de notre pays aux volontés américaines. Cela suppose une politique française, et M. Queuille ne peut pas être l'homme d'une telle politique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Son passé est lourd. M. Queuille porte la responsabilité de l'installation de Montgomery à Fontainebleau en 1948 (*Rires à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche*), il porte la responsabilité de la signature du pacte Atlantique (*Applaudissements au centre et sur divers bancs*); il porte la responsabilité de la mise en œuvre du conseil de l'Europe (*Applaudissements au centre et à gauche*); il porte la responsabilité de la dévaluation du 16 octobre 1948 (*Applaudissements à l'extrême gauche*); il porte la responsabilité de l'abandon des réparations par la décision d'arrêt des démantèlements des usines allemandes le 19 octobre 1948.

**M. Tanguy Prigent.** Et des orages de grêle! (*Rires.*)

**M. Jacques Duclos.** Je ne répondrai pas à vos sottises, monsieur Tanguy Prigent et je dis que M. Queuille porte aussi sa part de responsabilité dans le fameux plan Schuman destiné à subordonner l'industrie de base de l'Europe occidentale aux besoins stratégiques des Américains. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur divers bancs.*) Il porte une responsabilité dans ce plan destiné à sacrifier l'économie française aux nécessités militaires de la coalition atlantique.

D'ailleurs, la situation en Allemagne ne peut manquer de donner matière à réflexion quand on observe ce qui s'est passé en Corée.

Il y a quelques jours, M. Paul Reynaud déclarait qu'il faudrait envoyer en Allemagne les dix divisions qui se trouvent aux U.S.A. Ainsi donc, M. Paul Reynaud considère qu'après ce qui s'est passé en Corée, il faut se préparer à en découdre aussi en Europe. Il a d'ailleurs l'habitude de ces sortes d'opérations.

**M. Florimond Bonte.** Mais ensuite il s'enfuit.

**M. Jacques Duclos.** A ce sujet, je tiens à rappeler que M. Queuille est un partisan de la guerre préventive. (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Jean Pronteau.** Il l'a déclaré ici même, devant l'Assemblée.

**M. le président.** Personne ne peut croire que M. Queuille soit si sanguinaire! (*Sourires.*)

**M. Jacques Duclos.** C'est parce que vous avez oublié votre histoire, monsieur le président. Ecoutez plutôt:

Le journal *Le Monde* (*Exclamations à gauche et au centre*)... Mais oui, encore lui! C'est votre journal, nom d'un chien! Permettez-moi de m'y référer.

Le journal *Le Monde* a publié le 27 et le 28 février 1949 une interview donnée par M. le président du conseil de l'époque, M. Henri Queuille, à un journaliste américain.

Dans cette interview, il y avait des phrases écrites d'une façon un peu douteuse. Le journal les a ainsi présentées, et M. Queuille n'a jamais publié de rectification.

Vous disiez, monsieur Queuille:

« La frontière de l'Europe occidentale qui doit être défendue est bien au delà des frontières réelles ».

C'est un peu vaseux comme formule (*Rires à l'extrême gauche*), mais voici qui est plus clair. Vous ajoutez:

« L'invasion, si par impossible elle se produisait, doit être arrêtée avant même qu'elle commence ». (*Rires au centre et à droite.*)

C'est vous qui l'avez dit. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président du conseil désigné.** Monsieur Jacques Duclos, si ma mémoire est fidèle, il avait été publié à l'époque une autre interview dans un journal, et il me semble qu'un des chefs les plus qualifiés du parti communiste disait que si les chars russes traversaient la frontière française, pas un Français ne devait chercher à les arrêter! (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Maurice Thorez.** Ce n'est pas vrai! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives protestations au centre et à droite.*) J'ai fait une déclaration et, sur l'invitation de l'un de nos collègues, je l'ai renouvelée à la tribune de cette Assemblée. Et vous n'avez pas éprouvé alors le besoin d'y répondre.

C'est seulement le lendemain que vous vous êtes confié à un journaliste américain; vous n'aviez rien dit à la tribune de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je n'ai aucunement prononcé les paroles que m'a prêtées M. Queuille, et l'on peut consulter sur ce point le *Journal officiel*.

**M. Jacques Duclos.** Je ne sais dans quelles conditions M. le président Queuille a donné cette interview. Je la prends telle qu'elle nous a été livrée par la presse et je répète cette formule parce qu'elle vaut la peine d'être répétée.

« L'invasion, si par impossible elle se produisait, doit être arrêtée avant même qu'elle commence. » (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rires au centre.*)

**M. Jean Pronteau.** M. Queuille a confirmé cette interview devant l'Assemblée nationale en 1949.

**M. Jacques Duclos.** C'est la justification de la guerre préventive. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Quand on a déclenché l'attaque, on déclare après coup qu'on avait appris qu'on serait attaqué le lendemain et qu'on a pris les devants. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Daniel Mayer.** Comme la Corée du Nord!

**M. Jacques Duclos.** Sous son allure plus ou moins bon enfant, comme vous le voyez, mesdames et messieurs, M. le président du conseil a employé là une formule qui ne manque pas de gravité.

**M. Daniel Mayer.** Et qu'utilise aujourd'hui la Corée du Nord.

**M. Jacques Duclos.** C'est pourquoi j'ai considéré qu'il était de mon devoir de la rappeler, aujourd'hui, que vous venez solliciter votre investiture. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En ce qui nous concerne, nous nous élevons contre la politique de guerre poursuivie par le gouvernement d'hier et que se prépare à poursuivre le gouvernement de demain.

Le peuple comprend qu'il faut en finir avec une telle politique pour que ses revendications puissent être satisfaites. Pour en finir avec cette politique, nous voterons contre l'investiture qui nous est demandée par M. Queuille. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. Queuille veut aggraver la politique suivie depuis trois ans, c'est-à-dire depuis l'élimination des communistes du gouvernement (*Exclamations sur les mêmes bancs*), politique dirigée contre le peuple, contre la démocratie, contre l'indépendance nationale, contre la paix.

Voici qu'il est question maintenant de faire entrer dans l'équipe ministérielle M. Paul Reynaud.

Cela marquera une étape de plus dans la voie de la réaction, mais, soyez tranquille, monsieur Paul Reynaud, M. Guy Mollet se prépare à voter l'investiture de M. Queuille.

**M. Jacques Duclos.** M. Guy Mollet pense d'une manière, mais les travailleurs socialistes, que pensent-ils ?

**M. Lucien Coffin.** Ils n'ont pas besoin de vos conseils.

**M. Jacques Duclos.** N'oublions pas que l'investiture va être accordée à un homme qui est hostile aux revendications des masses laborieuses.

Il suffit de l'avoir entendu lire sa déclaration pour en être convaincu.

M. le président du conseil désigné veut une réforme électorale. Il a sorti une phrase balancée. Il a parlé du mois d'octobre et il a indiqué son souci de dégager des élections prochaines une majorité stable.

J'ai bien aperçu les mouvements qui se sont alors produits dans l'hémicycle. Il y avait de l'enthousiasme chez les uns, moins d'enthousiasme chez d'autres, je dois le dire, chez ceux à qui l'on demande des sacrifices.

*Plusieurs voix à gauche et au centre.* Et pas du tout d'enthousiasme sur vos bancs.

**M. Jacques Duclos.** Puis vous avez parlé, monsieur Queuille, de faire le barrage au pouvoir personnel.

Mais c'est en invoquant le barrage au pouvoir personnel que M. Jules Moch a fait voter la fameuse loi pour le renouvellement du Conseil de la République, cette fameuse loi qui a permis l'entrée dans la deuxième Assemblée d'un nombre assez important de membres du R. P. F. qui ne correspond nullement d'ailleurs à l'influence de ce mouvement dans le pays. Il y en a d'autres qui ont été en quelque sorte les Bouboureche de l'opération. (*Rires à l'extrême gauche.*)

N'insistons pas davantage. M. Queuille nous a ainsi parlé des grands problèmes politiques. Pour lui, ce qui les domine tous, c'est la réforme électorale. Telles sont les pensées dominantes de M. le président du conseil désigné. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En ce qui nous concerne, nous savons que la France ne veut plus de vieilles équipes politiciennes qui continuent la même politique de réaction, de misère et de guerre. Il faut à la France une autre politique, un autre gouvernement.

Nous appelons le peuple de France, les communistes, les socialistes (*Exclamations et rires à gauche*), les catholiques (*Exclamations et rires au centre*)...

**M. Marcel Poimbœuf.** Les pompiers et les concierges.

**M. Philippe Farine.** Et les protestants ?

**M. Jacques Duclos.** ... les républicains de toutes nuances, à s'unir pour défendre des intérêts qui leur sont communs et pour créer des conditions qui permettront la formation d'un gouvernement différent de celui que se prépare à constituer M. Queuille, d'un gouvernement...

*Sur de nombreux bancs au centre.* D'union démocratique! (*Rires sur les mêmes bancs.*)

**M. Jacques Duclos.** ... d'union démocratique, au service du peuple (*Applaudissements à l'extrême gauche*), d'un gouvernement de propreté (*Applaudissements à l'extrême gauche*), de justice sociale et de liberté (*Applaudissements à l'extrême gauche*), d'un gouvernement d'indépendance nationale et de paix, d'un gouvernement d'union démocratique (*Exclamations sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche*), qui sera un véritable gouvernement de la France. (*A l'extrême gauche, les députés se lèvent et applaudissent longuement. — Exclamations sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mezerna.

**M. Ahmed Mezerna.** Mesdames, messieurs, le président du conseil désigné qui sollicite aujourd'hui notre investiture a fait partie et a même dirigé plusieurs des combinaisons gouvernementales qui se sont succédé ces dernières années. Il porte par là même sa part de responsabilité d'une politique que nous n'avons cessé de dénoncer et de condamner.

Néanmoins nous nous contenterons, pour expliquer notre vote, de lui poser quelques questions sur la politique qu'il se propose de mener à l'avenir.

Malgré les causes invoquées de la crise actuelle, rien ne nous indique qu'il existe une quelconque possibilité de changement de l'attitude prise par les derniers gouvernements à l'égard des pays soumis au colonialisme français, en particulier de l'Algérie, que je représente ici.

Depuis quelques mois mon peuple voit s'abattre sur lui une répression renforcée et qui atteint son point culminant après des années d'une politique de terreur policière, de misère, de silence complice.

Des centaines de mes compatriotes sont emprisonnés dans les bastilles algériennes et, de nouveau, se montent les procès répressifs qui vont faire tomber, grâce à des textes répressifs chaque jour aggravés, des années de prison sur des patriotes

dont le seul crime est de ne pas s'incliner devant l'oppression et l'exploitation colonialistes.

La présence permanente du mouvement national algérien dans les prisons de Barbarousse, Tizi-Ouzou, Blida, Lambèse et Mascara, demeure la condamnation la plus éclatante de ceux qui sont les responsables de la politique répressive suivie en Algérie.

Nous avons déjà eu l'occasion de démasquer la provocation du complot Naegelen et de dénoncer devant l'opinion publique le silence complice du ministère de l'intérieur et du Gouvernement.

En ce débat, où nous sommes limités à l'exposé de notre position devant une demande d'investiture, nous nous contenterons, monsieur le président du conseil désigné, de déclarer que des crimes sont commis en Algérie, où la police règne en maîtresse, arrête arbitrairement, torture et inculpe sans preuves.

Une atmosphère d'insécurité, de terreur et de panique est volontairement maintenue par une administration qui ne recule devant aucun moyen pour abattre le mouvement national algérien.

En Algérie, des patriotes sont emprisonnés et soumis au régime de détention de droit commun, alors que la seule chose qu'on leur reproche, c'est leur opinion et leur appartenance au mouvement national de libération.

Que comptez-vous faire, monsieur le président du conseil désigné, pour mettre fin à cette situation ? Libérerez-vous ces patriotes ? Sera-t-il question d'amnistie en leur faveur ? Continuerez-vous à empêcher les Algériens de se réunir, même à Paris, et à interdire régulièrement le journal *L'Algérie libre* ?

Nous sommes persuadés, quant à nous, que l'on continuera à voir la même politique suivie par les mêmes hommes. Il ne saurait en être autrement pour ceux qui poursuivent la guerre de conquête en Indochine et qui croient résoudre le problème vietnamien en traitant avec ceux qui, autour de Bao Daï, représentent une politique d'abandon national, pendant que le peuple vietnamien poursuit son combat libérateur derrière son véritable gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au Maroc, le général Juin renouvelle ses menaces, au lendemain des graves incidents de Beni Mellal, qui ont été suivis de centaines d'arrestations, après avoir provoqué deux morts.

La désignation de M. Périllier comme résident général en Tunisie a été l'affirmation de la continuation d'une politique condamnée par tout le peuple tunisien, auquel M. Périllier n'a pas ménagé ses menaces en annonçant l'éventualité d'une politique de force.

Ce ne sont là que des rappels d'une situation qui ne peut plus s'éterniser. Les peuples colonisés luttent pour se libérer Et leur action se révèle chaque jour plus décidée et mieux organisée. Le peuple nord-africain, uni contre un même impérialisme, ne se laissera pas intimider par des menaces, après avoir fait échec à une répression permanente.

La déclaration du président du conseil désigné ne nous laisse aucun espoir d'une meilleure compréhension de nos aspirations. Nous n'y trouvons aucun signe d'une politique nouvelle en matière coloniale. C'est le même colonialisme rétrograde qui continue, avec sa vague de terreur, de misère et de violence.

A un moment où le monde mesure ses forces en vue d'une éventuelle conflagration, les peuples colonisés se demandent si, une fois de plus, ils ne serviront pas de cobayes ou de mercenaires dans une guerre à laquelle ils n'ont aucun intérêt. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est pourquoi le peuple algérien ne veut plus servir de chair à canon au profit d'un impérialisme quelconque. Il se refuserait à participer à une guerre où ses intérêts à la liberté et à l'indépendance ne seraient pas respectés.

C'est pour toutes ces raisons, monsieur le président du conseil désigné, que le groupe pour le triomphe des libertés démocratiques dit « non » à votre politique colonialiste et se refuse à vous accorder sa confiance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. François de Menthon.** Monsieur le président, l'Assemblée pourrait interrompre ses travaux jusqu'à vingt-deux heures.

*A droite.* Vingt et une heures et demie.

**M. le président.** M. de Menthon propose de suspendre la séance jusqu'à vingt-deux heures.

Je mets aux voix cette proposition.

(*Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquantes minutes, est reprise à vingt-deux heures.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. de Menthon. (*Applaudissements au centre.*)

**M. François de Menthon.** Mesdames, messieurs, un vote d'investiture signifie la confiance politique à la personnalité désignée par M. le Président de la République.

Cette confiance va à l'homme et elle tient compte des intentions que celui-ci a fait connaître dans sa communication à l'Assemblée nationale.

Ce vote d'investiture ne signifie pas une acceptation de participation au Gouvernement. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Il en est ainsi plus encore, bien entendu, lorsque l'on ignore tout de la structure du gouvernement que le président du conseil investi réussira ensuite à constituer et lorsque aussi le président du conseil désigné se présente devant l'Assemblée sans que des consultations préalables aient permis d'obtenir les précisions utiles sur son programme de gouvernement.

C'est bien dans ces conditions, encore incertains de cette structure politique et de ce programme, que nous sommes appelés à émettre aujourd'hui le vote d'investiture prévu par la Constitution.

Le groupe du mouvement républicain populaire souhaite vous apporter de façon massive ce vote d'investiture, monsieur le président du conseil désigné, car il a appris à vous faire confiance au cours d'une collaboration gouvernementale déjà longue entre ses représentants et vous-même.

Il sait votre souci éminent de l'intérêt national, votre sens républicain, votre expérience des affaires publiques, votre compréhension et votre loyauté, et les services incontestables que vous avez rendus au pays, avec notre plein concours, à la tête du Gouvernement de la République.

Nous vous demandons, cependant, un certain nombre de confirmations, car nous regrettons quelques omissions ou quelques imprécisions dans votre communication, et nous eussions préféré qu'un accent différent fût mis sur tel ou tel passage. Nous souhaitons que rien dans votre réponse ne soit de nature à nous empêcher de vous accorder nos suffrages dans les circonstances difficiles que le pays traverse aujourd'hui.

Vous savez notre position sur la réforme électorale. Aucun fait nouveau n'est intervenu jusqu'ici pour la modifier.

Nous ne nous refuserons pas — pas plus demain qu'hier — à des conversations préliminaires qui sont normales entre des groupes appartenant à la même majorité, sur ce point comme sur les autres et si nous parvenons à un accord général et durable entre ces groupes, si nous concluons un pacte de la majorité pour l'immédiat et pour demain, ce pacte pourrait comprendre des aménagements électoraux.

Mais si ce pacte, nous sommes les seuls à le souhaiter vraiment, si les groupes de la majorité doivent se déchirer et non pas s'entendre, que signifierait alors un accord sur une nouvelle loi électorale, puisque des aménagements électoraux impliquent, d'une façon ou d'une autre, des alliances électorales qui devraient se conclure dans les diverses circonscriptions ? (*Applaudissements au centre.*)

Si un pacte durable de la majorité n'est pas possible, des alliances électorales loyales ne le seraient pas non plus. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il n'y aurait alors vraiment pour chacun de nos partis qu'une solution honnête: qu'il se présente seul devant le corps électoral.

Ce refus d'un pacte, cette impossibilité d'alliance électorale loyale entraînerait alors, pour nous, le maintien de la représentation proportionnelle. (*Applaudissements au centre.*)

Cependant, monsieur le président du conseil désigné, si j'ai bien compris, vous ne faites pas de la réforme électorale, et même de son principe, encore moins de ses modalités possibles, un problème immédiat du gouvernement que vous vous proposez de constituer.

Le vote que nous espérons pouvoir émettre tout à l'heure, sur l'investiture qui vous sera accordée, ne saurait signifier en aucune façon un accord aujourd'hui sur telle ou telle modalité éventuelle, et même, dans l'état actuel des rapports entre les groupes de la majorité, ne saurait signifier un accord sur le principe même d'une réforme électorale. (*Applaudissements au centre.*)

Vous n'ignorez pas, monsieur le président du conseil désigné, que nous ne pouvons passer sous silence, quel que soit notre très vif désir de faciliter votre tâche et de ne pas compliquer un accord de la majorité républicaine, un problème grave qui dépasse pour nous de beaucoup le plan des compétitions électorales et des luttes partisanes, puisqu'il engage profondément nos consciences, puisqu'il est lié à nos raisons de vivre.

Nous ne pouvons pas prendre notre parti, nous ne saurions jamais prendre notre parti de l'état de choses actuel en matière scolaire (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite*), de la situation qui est faite aux familles chrétiennes qui usent de nos principes républicains fondamentaux de liberté et de leur droit le plus sacré en préférant pour leurs enfants un enseignement donné dans une école libre.

L'unité nationale et l'unité républicaine commandent, au surplus, que ne se prolonge pas la pénible situation d'aujourd'hui. Evitons de faire demain de la question scolaire la ligne de partage politique: vous savez bien que les adversaires du régime seraient les seuls à en profiter. (*Applaudissements au centre.*)

Vous savez bien aussi que la collaboration des partis républicains attachés à l'avènement d'une véritable démocratie sociale et à un progrès continu et réel dans les conditions matérielles et morales des masses populaires de ce pays, est indispensable et, plus que jamais, en face du réveil d'un certain capitalisme de combat. Cette collaboration ne pourra se poursuivre longtemps avec efficacité si, de part et d'autre, nous ne nous attaquons pas, enfin, à ce grand problème pour nous efforcer de le régler selon les principes républicains de liberté et selon l'intérêt national.

Si vous ne vous y engagez pas dès aujourd'hui, ne comprenez-vous pas qu'après les élections il sera peut-être trop tard, non pas pour nous, mais pour la République. (*Applaudissements au centre.*)

En octobre dernier, M. Jules Moch, alors président du conseil désigné, avait bien voulu nous répondre à ce sujet:

« Je crois qu'un jour viendra — et je parle gravement en écartant toute pensée de discussion politique ou philosophique — où il faudra que se traitent, entre hommes de bonne volonté, l'ensemble des problèmes qui sont posés depuis le début de ce siècle ».

C'était reconnaître déjà qu'il y avait un problème posé et qu'il nous faudrait un jour le considérer dans son ensemble.

Cette affirmation n'était pas pour nous négligeable. Les lois scolaires ne sont donc pas, par nature, intangibles. Elles doivent, un jour ou l'autre, faire l'objet d'un examen et donc d'une revision.

**Mme Rachel Lempereur.** Elles ne briment personne.

**M. François de Menthon.** Cependant, au lendemain de la Libération, des hommes de tous les partis avaient accepté davantage.

Ils avaient reconnu que, sans plus attendre, nous devions nous asseoir ensemble autour d'une table et rechercher tout de suite la réforme d'ensemble pouvant clore pour la République l'ère des querelles religieuses. Une commission, animée notamment par notre collègue M. André Philip, avait été constituée et avait utilement travaillé.

Un tel recul se serait-il opéré depuis 1944 dans la voie de la fraternité française et de la solidarité républicaine pour que ce qui était possible alors apparaisse aujourd'hui comme impossible à ceux là même qui y avaient le plus utilement collaboré ?

Si un tel retour vers un passé que nous croyions définitivement révolu était acquis chez nos partenaires de la majorité républicaine, et cela après quatre années de collaboration loyale du mouvement républicain populaire à la majorité républicaine et au gouvernement républicain de ce pays, mes chers collègues, nous serions bien acculés un jour à en tirer les conséquences. (*Applaudissements au centre.*)

Nous demandons que, sans attendre, le nouveau gouvernement constitue une commission de réforme du statut scolaire, analogue à celle qui avait été constituée en 1944 avec l'accord d'hommes de tous les partis, afin que soit enfin préparées, dans la conciliation et la compréhension réciproques, les solutions d'ensemble de nature à en terminer avec ce grave problème. (*Nouveaux applaudissements au centre.*)

**Mme Rachel Lempereur.** Respectez le *statu quo!*

**M. François de Menthon.** Nous souhaitons, monsieur le président du conseil désigné, que, cela étant accepté et par vous et par tous les groupes de la majorité, vous puissiez constituer rapidement le Gouvernement stable d'unité nationale et républicaine que les événements commandent. (*Murmures à droite. — Applaudissements au centre.*)

Nous souhaitons que ce gouvernement comporte la participation de tous les groupes de la majorité et qu'un accord précis, conclu au départ sur les points importants de la politique du Gouvernement, permette de ne pas buter de semaine en semaine sur les mêmes obstacles ou sur d'autres obstacles qui, chaque fois, empêchent le Gouvernement d'agir en disloquant la majorité.

Comment irions-nous efficacement au terme de notre mandat comme il est éminemment souhaitable pour la République, et — permettez-moi de rejoindre ici ce qu'a dit cet après-midi, à ce propos, M. le président du conseil désigné — comment parviendrions-nous au terme normal de ce mandat si nous ne nous mettions pas vraiment d'accord, non pas sur une politique d'attente, mais sur l'action énergique et nette que réclament les conditions extérieures comme les conditions intérieures ?

Je soulignerai quelques-uns des problèmes sur lesquels un accord me paraît plus indispensable pour la constitution d'un gouvernement stable.

Nous avons trouvé beaucoup de netteté de votre part, monsieur le président du conseil désigné, en ce qui concerne la continuité de notre politique européenne. Il faut faire l'Europe. Tous le disent. Assez peu y croient.

Le gouvernement français a pris en ce domaine l'initiative la plus concrète et la plus opportune en proposant la création d'un pool européen du charbon et de l'acier. Des négociations ont été immédiatement entamées.

Nous avons compris, par votre communication, que ces négociations seraient non seulement poursuivies, mais accélérées autant que possible et que le gouvernement français s'appliquerait à les mener à bonne fin, réalisant ainsi une première institution économique européenne.

Si j'insiste c'est que, au cours de cette crise, trop de bruits ont circulé à ce sujet, trop de réticences se sont manifestées. Il est donc bien entendu que le changement de gouvernement ne signifie en aucune façon une modification de la politique du Gouvernement en ce qui concerne l'initiative, prise par M. Robert Schuman, de la constitution d'un pool européen du charbon et de l'acier. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

En revanche, nous regrettons, monsieur le président du conseil désigné, de n'avoir pas trouvé dans votre déclaration d'indication sur votre politique agricole. Nous avons, pour notre part, choisi, et définitivement choisi, entre une politique routinière et malthusienne qui ne donnerait aucun espoir d'amélioration du niveau de vie à notre paysannerie et une politique de progrès et d'expansion de la production orientée vers l'amélioration de la qualité et la recherche des débouchés.

**M. Jean Sourbet.** Le ministère de l'agriculture est détenu depuis trois ans par un membre de votre mouvement!

**M. Roland de Moustier.** Vous êtes au pouvoir depuis cinq ans!

**M. Fernand Bouxom.** Nous demandons la continuation de ce qui a été amorcé.

**M. François de Menthon.** Nous demandons précisément la continuité de la politique que nous avons suivie. (*Applaudissements au centre.*)

**M. Max Brusset.** Vous demandez la constitution d'une commission ? Les commissions sont faites pour enterrer les problèmes; elles n'ont jamais rien résolu!

**M. Roland de Moustier.** Qu'ont fait vos amis pour l'école libre depuis cinq ans qu'ils sont au Gouvernement, monsieur de Menthon ?

**Mme Germaine Peyroles.** Nous avons fait plus que vous qui ne savez que voter contre nous.

**M. François de Menthon.** Je ne m'explique pas cette mauvaise humeur de certains de nos collègues de droite. (*Applaudissements au centre.*)

Je disais simplement que nous réclamons la continuité de la politique d'expansion de notre production agricole menée successivement par deux ministres du mouvement républicain populaire, en effet, nos amis MM. Pflimlin et Valay. (*Applaudissements au centre.*)

Cette expansion de la production agricole n'est possible que dans un climat de sécurité pour les producteurs, réalisée par une politique de soutien des prix agricoles, ainsi que par l'organisation d'un marché agricole européen qui assurerait à notre production un débouché normal et régulier.

Mes chers collègues, le problème agricole s'insère dans le problème plus vaste de notre politique économique et sociale et il semblerait que l'on veuille opposer la rigueur budgétaire et l'expansion économique, découvrir une antinomie fondamentale entre une comptabilité stricte et le progrès social, nous proposer un choix entre la stabilité monétaire et le relèvement du pouvoir d'achat. Quant à nous, nous nous refusons à ce choix.

Nous pensons, tout au contraire, que si nous voulons bannir toute illusion et nous refuser à offrir dans l'immédiat de vaines apparences aux plus déshérités, si nous cherchons sincèrement un relèvement réel et durable du niveau de vie dans le plein emploi, rigueur budgétaire et expansion économique, comptabilité exacte et progrès social, stabilité monétaire et relèvement des pouvoirs d'achat sont des conditions complémentaires.

C'est parce que nous voulons une expansion économique saine et durable, assurant le plein emploi, que nous exigeons la rigueur budgétaire, la comptabilité exacte, la stabilité monétaire.

Un retour à l'inflation, vous le savez bien, est encore possible.

L'inflation crée-t-elle les conditions durables d'une expansion du crédit, d'un accroissement des investissements, d'une amélioration de la productivité, d'une extension des débouchés ? La stabilité monétaire et la rigueur budgétaire — qui en est l'un des moyens — créent le terrain solide sur lequel

on peut aller de l'avant vers l'accroissement de la production et l'élévation des niveaux de vie. (*Applaudissements au centre*).

Mais rigueur budgétaire et stabilité monétaire, loin d'impliquer la stabilisation économique et le maintien des niveaux de vie trop bas, commandent, au contraire, l'expansion économique sans laquelle il n'y aurait jamais ni équilibre budgétaire durable, ni stabilité monétaire réelle.

Nous voulons l'une et l'autre, car la stabilité monétaire ne nous intéresse pas ou ne nous intéresse que peu en elle-même, parce qu'elle n'est pour nous qu'une condition, mais une condition indispensable d'une vie mieux assurée et meilleure pour toutes les catégories françaises, spécialement pour les familles et pour les salariés. (*Applaudissements au centre.*)

**M. Maurice Schumann.** Très bien!

**M. François de Menthon.** Nous voulons également la stabilité monétaire et l'expansion économique, parce que l'une n'est pas possible sans l'autre et qu'il n'y aura pas de stabilité monétaire dans la stagnation économique, dans le chômage et dans la misère.

On semble croire parfois que la stabilité monétaire serait une arme réactionnaire contre la classe ouvrière.

**M. Francis Leenhardt.** Mais non!

**M. François de Menthon.** Soyons sérieux. Nous voulons la stabilité monétaire pour le relèvement de la classe ouvrière comme des autres classes sociales.

N'est-ce pas dans ce dessein que, depuis trois ans, les divers groupes de la majorité ont poursuivi une politique commune de rigueur fiscale et de sacrifices?

Alors que ce long effort est proche de son terme, que nous pouvons enfin espérer en recueillir les fruits et en faire recueillir les fruits par ceux à qui nous avons eu le courage de l'imposer, allons-nous risquer de tout compromettre et, par conséquent, de reculer encore pour les plus défavorisés l'amélioration réelle de leur niveau de vie par le refus d'une dernière patience? (*Applaudissements au centre.*)

Aussi, nous sommes certains que le Gouvernement poursuivra la politique de rigueur budgétaire et de stabilité monétaire du précédent gouvernement.

Nous sommes certains qu'il ne retardera pas la fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti, qui relèvera la situation des salariés les plus défavorisés et qui permettra la discussion des conventions collectives.

La commission supérieure des conventions collectives n'a plus pratiquement qu'une seule séance à tenir. Rien n'empêche le prochain gouvernement de fixer très prochainement le salaire minimum national interprofessionnel garanti.

Nous sommes certains également que le Gouvernement ne renoncera pas à la politique d'expansion de la production amorcée par le précédent Gouvernement...

**M. le président du conseil désigné.** Par les précédents gouvernements.

**M. François de Menthon.** ...par les précédents gouvernements.

Nous souhaitons que le desserrement du crédit annoncé par une décision récente du Gouvernement soit poursuivi en vue d'améliorer la situation de trésorerie des entreprises.

Nous souhaitons qu'un financement spécial soit prévu immédiatement, comme il était préparé, pour la mise en œuvre d'un vaste programme de construction.

Monsieur le président du conseil désigné, cette politique financière, économique, sociale sachant associer la rigueur budgétaire, la stabilité monétaire, l'expansion de la production, le plein emploi, l'élévation du pouvoir d'achat des salariés, doit constituer pour nous une partie essentielle de l'accord qu'il faudra réaliser entre les groupes de votre majorité dans les jours à venir.

**M. le président du conseil désigné.** C'est exactement ce que j'ai dit dans ma déclaration.

**M. François de Menthon.** Je souhaite, monsieur le président, qu'un accord précis des divers groupes de la majorité puisse, demain, se sceller sur ces bases. (*Applaudissements au centre.*)

Je souhaite que vos réponses nous permettent un vote unanime de notre groupe vous accordant l'investiture. Je souhaite plus encore qu'un accord entre les partis de la majorité vous permette de constituer demain le gouvernement durable et efficace d'unité nationale et républicaine, le gouvernement de stabilité monétaire et de réalisations sociales que l'intérêt national commande. (*Vifs applaudissements au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président du conseil désigné.

**M. le président du conseil désigné.** Mesdames, messieurs, je répondrai très brièvement à un certain nombre de questions qui m'ont été posées, mais je voudrais surtout répondre à celles que M. de Menthon m'a posées au nom de son groupe.

A ceux qui ont demandé si le plan Schuman porterait atteinte à l'indépendance nationale je réponds que, lorsque l'on conclut un accord avec un pays étranger, on aliène une partie de la liberté de la nation. Celle-ci a accepté cette aliénation, puisque, avec l'autorisation de ses représentants, la signature de la France a été donnée par les ministres qualifiés et par M. le Président de la République.

L'accord concernant le pool acier-charbon est actuellement en voie d'élaboration. Les experts délibèrent. Leurs travaux ne sont pas encore terminés; mais je puis dire à M. Aumeran et à ceux qui ont manifesté des inquiétudes à ce sujet que les droits du Parlement restent entiers.

Déjà le ministre des affaires étrangères du gouvernement précédent s'est présenté devant la commission. Il s'est engagé à tenir les présidents des commissions compétentes au courant des travaux des experts. Mais tant que le Gouvernement n'a pas délibéré il n'y a pas de décision gouvernementale sur laquelle les représentants du pays puissent discuter et se prononcer utilement. (*Applaudissements au centre.*)

Par conséquent, tous les droits du Parlement sont réservés en la circonstance et les inquiétudes qui se sont exprimées ne sont pas fondées.

Ai-je besoin de dire que le Gouvernement que je constituerai, si j'ai votre confiance, se préoccupera aussi — comme je l'ai déjà dit dans ma déclaration — de resserrer les liens qui doivent être établis entre la métropole et nos frères lointains?

Nous avons le souci de voir de plus en plus se consolider cette union française qui sera bientôt dirigée par son haut conseil, et l'on peut compter sur l'activité du Gouvernement pour suivre l'évolution de ces pays qui doivent former avec la métropole une véritable unité.

On a parlé de problèmes qui se posent dans certains pays et auxquels la France doit prêter une attention particulière, notamment du problème tunisien. Attendons des précisions sur ce qui va être fait en Tunisie, comme suite aux instructions données par le gouvernement précédent.

Il est normal qu'un certain nombre de réformes y soient réalisées. Beaucoup ignorent peut-être qu'en Tunisie une seule ville, Tunis, connaît des élections municipales. Ne croyez-vous pas qu'on doive assurer là-bas une administration locale comparable à celle de l'Algérie? Il y a là une évolution qui est possible aujourd'hui et que nous devons essayer de réaliser. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Mais vous comprendrez que si j'interviens à ce moment du débat c'est surtout pour essayer d'établir, avec les amis de M. de Menthon, une situation claire.

M. de Menthon a exposé à la tribune les scrupules et les inquiétudes de son groupe, dont les membres ont été élus sur un programme. Sur un point de celui-ci, qui leur tient particulièrement au cœur, ils ne voient pas se réaliser les réformes qu'ils escomptaient. Mais n'en est-il pas ainsi pour tous les groupes de l'Assemblée nationale? (*Applaudissements à gauche.*)

Quand une Assemblée comme la nôtre est composée d'éléments aussi divers et qu'il faut cependant arriver à constituer une majorité pour permettre à des gouvernements de vivre, n'est-on pas obligé de faire certaines concessions et de reporter certains problèmes?

Vous pourriez, monsieur de Menthon, retrouver votre état d'âme et vos inquiétudes chez tous nos collègues.

Est-ce à dire que je ne souscris pas aux engagements qui ont été pris par les chefs des gouvernements précédents, que je ne fais pas miennes les déclarations de M. Jules Moch, affirmant que le problème scolaire, dans un certain climat et à une heure qui n'est pas encore venue — ce sont les propres paroles de notre collègue — pourra être abordé et devra l'être avec une sérénité complète et sans que l'on voie de nouveau s'ouvrir une bataille qui aurait pour résultat de faire craquer la majorité et de nous acculer tout de suite à la fin de cette législature?

**M. Jules Moch.** Voulez-vous me permettre une précision, monsieur le président du conseil désigné?

**M. le président du conseil désigné.** Volontiers.

**M. Jules Moch.** Je vous remercie.

Le sujet est si grave que je voudrais préciser, comme il résulte d'ailleurs de la citation de M. de Menthon, que dans ma déclaration j'évoquais, non pas des problèmes scolaires, mais l'ensemble des problèmes qui se posent depuis le début de ce siècle...

**M. Jacques Fonlupt-Esperaber.** Très bien!

**M. Jules Moch.** ...ce qui suppose, évidemment, qu'ils sont multiples, qu'il s'agisse du régime de l'Alsace et de la Lorraine ou du régime des écoles, ou d'autres encore.

Cette rectification s'impose car un certain nombre de journaux ont remplacé l'expression « l'ensemble des problèmes » par

l'expression « les problèmes scolaires », ou encore « l'ensemble des problèmes scolaires ».

Je ne veux pas nommer ces journaux qui ont ainsi faussé ma pensée. Il reste que je n'avais envisagé qu'une grande négociation d'ensemble, ajoutant d'ailleurs, dans la phrase qui suit celle lue par M. de Menthon, que je craignais que le moment ne fût pas encore venu. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Xavier Bouvier.** Voilà une déclaration très intéressante ! (*Mouvements divers.*)

**M. Jean Binot.** Elle figure au *Journal officiel* !

**Mme Rachel Lempereur.** Une déclaration nette est toujours intéressante.

**M. le président du conseil désigné.** Je pourrais peut-être m'étonner de ce que ces problèmes semblent prendre, aux yeux de certains, une urgence aussi brutale. Car, je l'ai indiqué dans ma déclaration, nous sommes en proie actuellement à des inquiétudes qui devraient avoir le pas sur les problèmes qui nous divisent.

Ce n'est pas une raison, certes, pour ne pas rechercher des accords. Vous savez bien, monsieur de Menthon, qu'il avait été convenu, sous le gouvernement précédent, que les représentants des différents groupes de la majorité républicaine prendraient des contacts afin de voir dans quelle mesure des sacrifices doivent être consentis de tous les côtés, pour maintenir une majorité compacte, propre à assurer la vie des gouvernements jusqu'à la fin de la législature.

Il faut établir ces contacts et, pour ma part, je m'y emploierai. Mais il est évident que les accords n'interviendront qu'après les conversations et je ne saurais, immédiatement, prendre un engagement quelconque.

Qu'à la suite des travaux qui vont se poursuivre en conséquence du rapprochement des chefs des différents groupes de la majorité on en vienne à constituer une commission comme celle qui avait été constituée en 1944 et qu'ainsi un organisme officiel se substitue à ces contacts entre représentants qualifiés des partis, je veux bien l'admettre. Mais reconnaissez que si nous n'acceptions pas d'abord de causer entre nous, aussi bien du problème scolaire que de la réforme électorale, nous ne pourrions réaliser l'accord de majorités sur ces points.

Vous me serez témoin — vous surtout — que mon souci a été, comme ministre de l'intérieur du gouvernement précédent, de préparer ces contacts en ce qui concerne la réforme électorale, d'arriver à dégager l'impression que celle-ci est possible.

Je crois que c'est absolument nécessaire, au nom de la justice électorale. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Avec le jeu de la plus forte moyenne, en effet, vous savez bien que certains partis ne se voient pas affecter le nombre de sièges qui correspondrait à la simple équité.

D'autres considérations doivent intervenir. Il faut permettre le choix dont je vous ai parlé. Une élection est une délégation que donne le peuple souverain à ses représentants d'administrer les affaires du pays. Croyez-vous donc qu'il soit possible, actuellement, de donner des directives claires aux représentants élus avec l'éparpillement des partis, et des partis républicains surtout ?

Au moment où le peuple délègue ses pouvoirs, sa souveraineté, il faut dire aux électeurs: vous devez d'abord choisir les grandes lignes de l'orientation que vous voulez donner à la politique française. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) Le choix du corps électoral peut se porter sur une forme de gouvernement qu'il est convenu d'appeler la république populaire et qui n'est, en réalité, qu'une oligarchie totalitaire. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Marcel Servin.** Où est la France dans toute cette cuisine ? (*Mouvements divers.*)

**M. le président du conseil désigné.** Parmi toutes les nuances des partis républicains, le mode de scrutin doit permettre à l'électeur de choisir et rendre réalisables des alliances parmi ceux qui ont foi dans le régime parlementaire, au prix de transactions, certes, afin que la République aille son chemin et surmonte les périodes de crise.

Pour rechercher le régime qui convient le mieux, je ne demande pas autre chose que ce qui avait été entendu et commencé hier, à savoir que les représentants des partis de la majorité — cela figure dans ma déclaration de cet après-midi — prennent des contacts en vue de rechercher des solutions.

Il faudra bien, un jour, prendre des décisions. A ce moment, le Gouvernement devra engager son existence; il succombera si la majorité n'est pas d'accord. C'est vous qui jugerez. Personnellement, j'estime que j'aurai à jouer alors mon rôle d'arbitre. Mais seulement au mois d'octobre.

Jusqu'à ce moment, j'espère que les partis républicains — suivant votre vœu sur ce point, monsieur de Menthon, comme sur le problème scolaire — pourront, par ces contacts, essayer de dégager des propositions communes.

C'est là une espérance. Je vous demande pour l'instant de vous en contenter puisque, vous le savez bien, nous ne pouvons aujourd'hui, pas plus qu'hier, parvenir à un accord complet. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

Mes chers collègues, certains d'entre vous vont répéter ce que l'on dit souvent de gouvernements qui ajournent certaines décisions, à savoir qu'il se laissent porter par des espérances ou, pour reprendre un mot que j'employais tout à l'heure, que le pays n'est pas gouverné.

Ce n'est pas ma faute si, pour gouverner, je dois garder unie, demain, une majorité précaire qu'il a fallu maintenir pendant de longs mois, à laquelle M. Georges Bidault, pendant neuf mois, moi-même, pendant treize mois, avons fourni des directives.

M. Georges Bidault ne me démentira pas si j'affirme que la tâche qu'il a accomplie, que j'ai personnellement assumée, n'était pas particulièrement facile.

C'est une obligation, pour un chef de gouvernement, quand les circonstances sont ce qu'elles sont, que de dire à toute la majorité: à cette heure, vous avez le devoir de reporter certains problèmes qui pourraient vous diviser, parce que la France doit, à l'extérieur, faire figure de pays fort, dont les représentants savent faire abstraction des problèmes secondaires, si importants qu'ils puissent paraître à certains.

Au cours de l'après-midi, M. Pierre André parlait à cette tribune de son angoisse, qu'il voyait se préciser davantage depuis que des forces d'un pays voisin de la Corée du Sud ont envahi celle-ci. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Certes, M. Jacques Duclos a déclaré que la Corée du Sud avait attaqué la première. C'est une vieille habitude des agresseurs... (*Interruptions à l'extrême gauche. — Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Maurice Thorez.** On voit que les Américains étaient voisins de la Corée !

**M. le président du conseil désigné.** ...que d'accuser d'agression leurs propres victimes. Nous avons connu cela, en France, avec Bismarck et Hitler... (*Exclamations et rires à l'extrême gauche*)

**M. Maurice Thorez.** C'est pourquoi vous vous entendez avec ceux qui ont fait Bismarck et Hitler ! (*Protestations au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

**M. le président du conseil désigné.** ...et, entre les deux, Guillaume II.

Sur ce thème, je citerai un témoignage que nos collègues communistes ne pourront pas récuser.

Il est un homme qui, en la circonstance, ne peut pas être suspecté par eux, c'est M. Trygve Lie, le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont parlé de lui dans leurs journaux, il y a à peine un mois, quand il s'est rendu à Moscou. Qu'en disaient-ils alors ? Je prends *l'Humanité*, car j'ai quelques fois de bonnes lectures.

**M. Maurice Thorez.** Toujours !

**M. le président du conseil désigné.** Je lis, dans son numéro du 24 mai:

« En fait, tout homme qui parle de paix, d'une façon ou d'une autre, est suspect aux fanatiques de Washington. Mais lorsqu'il s'agit de M. Trygve Lie, leur embarras est grand, car il leur est difficile de désavouer le secrétaire général des Nations unies sans se désigner eux-mêmes comme les saboteurs de l'O. N. U. »

Ainsi, quand il allait à Moscou pour plaider la cause de la paix, pour essayer de convertir à une collaboration à l'organisation de la paix des pays qui intéressent particulièrement nos collègues communistes, M. Trygve Lie était pour eux un homme dont on ne pouvait discuter les intentions.

**M. Maurice Thorez.** Il a demandé l'entrée de la Chine nouvelle au conseil de sécurité. (*Mouvements divers.*)

*Sur de nombreux bancs à droite.* Thorez en Corée !

**M. le président du conseil désigné.** M. Trygve Lie n'était pas « l'homme de l'Amérique », il y a un mois !

Mais, en qualité de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il demandait, le 26 juin, au Conseil de sécurité, de rétablir la paix en Corée et s'exprimait ainsi:

« Le rapport que j'ai reçu de la commission... » — il s'agit d'une commission de l'O. N. U. — « ...ainsi ques des rapports émanant d'autres sources en Corée indiquent clairement que des actions militaires ont été entreprises par les forces de la Corée du Nord. Ces actions constituent une violation directe de la résolution de l'Assemblée, qui avait été adoptée par 48 voix contre 6 et 3 abstentions, ainsi qu'une violation des principes de la Charte.

« La situation actuelle est sérieuse. Elle constitue une menace pour la paix internationale. Le conseil de sécurité est, à mon avis, l'organe compétent pour s'en occuper. Je considère qu'il est du net devoir du conseil de sécurité de prendre des mesures nécessaires en vue de rétablir la paix. »

Le conseil de sécurité a pris ces mesures. Je rejoins alors la préoccupation de M. Pierre André: je dis qu'il y a là un précédent dont la France doit considérer qu'il est, pour son avenir et pour sa sécurité, particulièrement important.

Mesdames, messieurs, je me souviens du temps où, jeune député, j'avais — en ma qualité de président de l'office national des combattants — de fréquents rapports avec les anciens combattants de la première guerre mondiale. Ces anciens combattants — comme l'avaient pensé tant de leurs camarades avant de mourir — croyaient que le sacrifice de 1.500.000 Français et de centaines de milliers d'amputés et de blessés avait au moins préservé à tout jamais leurs enfants de la guerre. Ils disaient tous: « Nous avons tué la guerre ».

C'était leur titre de gloire, leur apaisement. C'était la satisfaction qui payait leur sacrifice, particulièrement pénible pendant quatre ans de combat.

**M. Jean Pronteau.** C'est pourquoi vous refusez d'augmenter leurs pensions!

**M. le président du conseil désigné.** Eh bien! on n'a pas tué la guerre.

La France avait alors le droit de demander que sa sécurité soit désormais assurée. Elle aurait voulu avoir la certitude que les conflits qui opposeraient les peuples seraient à l'avenir réglés par une juridiction internationale et qu'une force internationale imposerait les décisions de l'arbitre. Nous avions espéré que cela serait possible.

Mais, parce qu'on n'a pas cru, ailleurs, au danger allemand, la guerre a recommencé. Il manquait, pour défendre la France, ceux qui étaient tombés, de 1914 à 1918, sur les champs de bataille, et les fils qu'ils auraient pu donner à la mère-patrie.

Aujourd'hui, pour la première fois, une organisation internationale veut maintenir la paix dans le monde et emploie, à cet effet, les moyens nécessaires. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Nous ne voulons pas de guerre préventive: mais nous entendons prémunir définitivement la France contre toute invasion. Nous ne voulons plus que notre pays se couvre d'immenses cimetières. Il faut que nous évitions à la France les ruines et les malheurs qu'elle a connus à deux reprises depuis 1914.

C'est pourquoi nous devons approuver les hautes autorités internationales, qui ne veulent plus que des hommes se tuent. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

**M. Pierre Villon.** Au Viet-Nam, par exemple, où l'on compte 100.000 tués.

*A l'extrême gauche.* Viet-Nam! Viet-Nam!

**M. le président du conseil désigné.** Si des nations renouvellent des actes d'agression comme celui dont vient d'être victime la Corée du Sud...

**M. Pierre Villon.** Ce sont les Américains qui l'ont envahie !

**M. le président du conseil désigné.** ...ainsi qu'il résulte de témoignages particulièrement qualifiés, les puissances pacifistes devront intervenir, comme nous leur demanderions de le faire si, d'aventure, nous étions nous-mêmes attaqués. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mesdames, messieurs, en cette heure grave où il s'agit de prendre position pour le maintien de la paix, de démontrer la force de la France par notre union, je m'adresse aux partis républicains et patriotes de l'Assemblée et je leur dis qu'ils ont le devoir de rester unis au moment où je tente de former un Gouvernement.

Vous savez bien que je n'ai pas souhaité d'être au poste où je suis. J'ai accepté par devoir la mission que M. le Président de la République m'a confiée. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je vous demande, mesdames, messieurs, jusqu'au moment où nous aurons recherché et réalisé, je l'espère, les accords que l'on souhaite, d'instaurer une période de trêve.

Je vous le demande non pour moi, mais pour la France et je vous demanderai à tous, demain, de vous grouper autour de moi. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. d'Astier de La Vigerie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie.** Monsieur le président du conseil désigné, en nous demandant de vous donner l'investiture, vous nous demandez de donner l'investiture à l'homme qui a mené la politique de la France de septembre 1948 à octobre 1949. Ainsi, la séance d'aujourd'hui nous ramène à la séance du 10 septembre 1948 où vous sollicitiez déjà nos suffrages.

Vous disiez alors: « Il faut réaliser l'équilibre entre les deux catégories de Français: ceux dont les revenus souffrent de l'avilissement monétaire, ceux dont les profits suivent la fluctuation des prix, en donnant aux uns et aux autres un pouvoir d'achat proportionné à la capacité productrice. »

La première mesure que vous proposiez à cet effet, c'étaient des économies substantielles militaires et civiles.

Vous parliez aussi de rétablir l'équilibre de notre balance commerciale.

En deux ans qu'est devenu votre programme ? Je dis « votre programme » puisque M. Bidault l'a poursuivi en vous y associant comme vice-président du conseil.

Amélioration du pouvoir d'achat ?

Il n'en est certes plus question. M. Petsche lui-même a parlé de consolidation du pouvoir d'achat, mais un pouvoir d'achat qui aurait été consolidé à son point le plus bas.

Nous disons que ce pouvoir d'achat s'est encore dégradé.

Si l'indice général des prix est passé de 1791 en septembre 1948, à 1958 en septembre 1949 et 2081 en mai de cette année, vous savez que cet indice ne donne pas la mesure des difficultés accrues des classes laborieuses puisqu'il ne tient pas compte, par exemple, des augmentations considérables du gaz, de l'eau, des transports et des loyers.

M. Petsche a signalé, d'ailleurs, à la commission des finances les signes les plus récents de notre malaise économique, c'est-à-dire la stagnation de l'indice de production industrielle, l'augmentation du chômage et des demandes d'emplois, le ralentissement de nos exportations et la diminution de nos recettes fiscales.

**M. Maurice-Petsche.** Le ralentissement de nos exportations ?

**M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie.** Vous avez dit la stagnation de nos exportations.

**M. Maurice-Petsche.** Nous allons battre notre record ce mois-ci.

**M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie.** Monsieur le ministre des finances, vous contestez donc le bulletin des commissions qui met dans votre bouche l'expression « stagnation de nos exportations ».

**M. Maurice-Petsche.** Ce bulletin peut commettre des erreurs comme vous en commettez vous-même.

**M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie.** Je crois que le bulletin rapporte exactement vos propos qui ont été entendus par toute la commission des finances.

Il faut y ajouter la disproportion accrue entre les prix industriels et les prix agricoles et la baisse des prix agricoles à la la production, baisse qui ne trouve aucune contrepartie, bien au contraire, dans le secteur industriel et qui pèse encore aujourd'hui si lourdement sur les petites et moyennes exploitations agricoles.

Tout cela, le parti socialiste qui avait fait un long chemin avec vous, monsieur le président du conseil, le reconnaît aujourd'hui et nous sommes bien d'accord avec M. Guy Mollet quand il déclare à la presse qu'il est urgent de donner satisfaction aux revendications sociales que légitime la misère actuelle. Et nous espérons de tout cœur que son parti tiendra le même langage s'il revient au Gouvernement.

Vous vous trouvez donc, monsieur le président du conseil désigné, en face des mêmes problèmes qu'en 1948 et qu'en 1949, de ces problèmes dont les gouvernements précédents se sont lavé les mains.

D'abord, le problème du minimum vital, c'est-à-dire le problème de la fixation nécessaire, voulue par le législateur, d'un salaire minimum au-dessous duquel il serait à la fois indécent et antidémocratique de rémunérer un travailleur quel qu'il soit.

Est-il besoin de souligner à ce sujet les multiples manœuvres dilatoires pour retarder l'application de ce minimum vital et pour le réduire à son taux le plus bas ?

Ensuite, le problème du reclassement de la fonction publique qui a été le prétexte, sinon la cause, de la chute du précédent gouvernement.

Enfin, les légitimes revendications de larges secteurs de la population dont le sort est devenu insupportable, tels les anciens combattants, les mutilés, les économiquement faibles.

Tout le monde est d'accord, sans doute, majorité comme opposition, sur la nécessité de régler ces problèmes.

Déjà, M. Bidault nous déclarait en octobre 1949: « Il faut soulager les détresses douloureuses, compte tenu de la détresse de l'Etat, il faut le minimum d'austérité dans le maximum de justice ». Et il soulignait, lui aussi, les maux principaux: la disparité entre les prix agricoles et les prix industriels; entre les importations et les exportations, et la condition générale des salariés.

MM. Guy Mollet et Bidault ont bien signalé le mal, mais ils n'en ont pas indiqué la cause et ils n'ont pas proposé de remèdes.

Personne ne peut contester pourtant que le fléchissement et la stagnation de notre production sont dus au rétrécissement des marchés extérieurs et du marché intérieur.

En ce qui concerne les marchés extérieurs, pour satisfaire aux impératifs de la guerre froide, vous avez délibérément perdu les marchés de l'Est alors même que vous saviez qu'il vous était impossible d'augmenter vos exportations vers la zone dollar.

Quant au marché intérieur, il s'est amenuisé par la détresse des salariés. Nous répétons que seule une augmentation de leur pouvoir d'achat, résultant d'une augmentation des salaires, peut donner à notre commerce et à notre industrie un nouvel élan. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous nous direz, je sais, qu'un tel programme supposait pour l'Etat, pour cet Etat en détresse, de nouvelles ressources financières.

Sans cesse, les républicains progressistes vous ont proposé, au cours des débats, des solutions que vous avez refusées.

L'essentiel de ces ressources, disions-nous, devait se trouver:

1° Dans une réforme démocratique de l'impôt permettant de frapper les gros profits, comme vous le proposaient nos collègues Duclos et Meunier, sans charger à l'excès les petites et moyennes entreprises;

2° Dans la poursuite d'une juste politique de réparations qui eût permis de ne pas faire porter par les seules victimes le poids de l'invasion, des dévastations et des destructions;

3° Dans une réduction substantielle des crédits militaires.

Vous avez refusé la première proposition pour ne faire nulle peine à ce fragile « mur d'argent » qui vous tient encore.

Vous avez refusé la deuxième pour permettre la reconstruction d'une Allemagne non dénazifiée, nécessaire aux plans atlantiques d'une troisième guerre mondiale.

Vous avez enfin refusé la troisième pour vous en tenir à la politique du plan Marshall et du pacte Atlantique.

Voilà deux ans, vous avez répondu à mon collègue Dreyfus-Schmidt que votre politique était commandée par l'aide américaine.

Quel était alors le différend qui vous opposait à M. Dreyfus-Schmidt ? Vous acceptiez sans réserve toutes les exigences américaines. Quant à nous, progressistes, nous ne repoussions pas l'aide américaine, mais nous ne voulions pas l'accepter au prix de notre indépendance économique et politique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Aujourd'hui, nous pouvons faire un premier bilan: en échange des quelques centaines de milliards qu'elle vous a apportées, voyons ce que nous a coûté, ce que nous coûte l'aide américaine.

Elle vous a interdit toute réduction des budgets militaires.

Elle vous a fait dépenser 800 milliards pour une armée atlantique qui n'existe encore que sur le papier.

Elle vous conduira un jour prochain à réclamer 1.000 milliards pour la défense nationale devenue celle de l'Atlantique, c'est-à-dire, la défense des féodalités américaines et non pas du peuple américain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Elle vous a conduit à poursuivre la guerre au Viet-Nam et à dépenser — car vos chiffres sont inexacts — pour cette guerre plus de trois cents milliards par an, c'est-à-dire plus que l'aide Marshall même.

Elle vous a fait perdre 500 milliards de francs de réparations que vous pouviez escompter.

Elle vous a fait altérer gravement vos relations avec l'Est et vous a fait perdre, enfin, les marchés de l'Est, essentiels à la balance des comptes français.

En somme, le plan Marshall vous a conduit à abandonner toute politique proprement nationale, à choisir une politique d'hégémonie économique et militaire imposée par les Etats-Unis.

Certes, en régime capitaliste, les crises sont cycliques, mais cette fois on peut dire que vous avez délibérément choisi d'anticiper la crise économique, de l'installer dans le pays en vue de la préparation d'une troisième guerre mondiale.

Les voies de cette crise ont été la hausse massive des prix industriels, accompagnée d'un blocage des salaires, toujours maintenu malgré la soi-disant libération des salaires, le freinage des investissements productifs, enfin la politique de libération des échanges.

Les victimes de votre politique ont d'abord été les ouvriers. Maintenant ce sont, en outre, les paysans, les artisans, les commerçants, les petits et les moyens industriels.

Ce n'est pas par hasard que le Conseil économique, à de larges majorités, a fait de graves réserves sur les différents aspects de votre politique économique, notamment en ce qui concerne les ententes et la libération des échanges.

Nous ne sommes pas hostiles à des ententes, mais nous pensons qu'il est mauvais d'enfermer la France dans une Europe occidentale qui se meurt et où il y a déjà dix millions de chômeurs.

Nous pensons qu'il est mauvais aussi de fabriquer une union douanière franco-italienne, entre deux pays dont les économies ne sont en rien complémentaires.

En somme, vous savez bien, monsieur le président du conseil désigné, que cette caricature d'Europe, cette frange européenne coupée de l'Est, ne peut se justifier que si elle est un outil de guerre et que si elle se résigne, dans ce but de guerre, à la domination allemande.

**M. Maurice Thorez.** Très bien!

**M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie.** Aujourd'hui, au seuil de cette investiture, personne ne conteste qu'il y a danger de guerre. Chacun a le devoir de prendre position et, au premier chef, le président du conseil désigné.

Le gouvernement des Etats-Unis a pris la décision d'intervenir militairement en Corée. La majorité de l'Assemblée a son opinion sur le conflit survenu en Corée, dans un pays qui a, comme tout autre pays, un Nord et un Sud, mais qui, comme tout autre pays, forme une nation une et indivisible. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons, nous progressistes, notre opinion sur les responsabilités, notamment sur la responsabilité de Syngman Rhee, qui s'est maintenu au pouvoir avec l'aide des Américains, malgré le désaveu de 80 p. 100 de la population du Sud, après des élections organisées pourtant par lui-même et par les Américains.

Mais là n'est pas le débat aujourd'hui. Le débat est de savoir s'il faut étendre sur le plan international un conflit qui devait rester sur le plan intérieur.

En effet, il y a là un point qui nous paraît incontestable, c'est qu'il s'agit d'un conflit entre Coréens. Aucune puissance étrangère n'a le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures coréennes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Aussi, blâmons-nous le Gouvernement auquel vous appartenez encore et qui, renversé par le Parlement et chargé simplement des affaires courantes, vient d'applaudir bruyamment à l'intervention étrangère en Corée, alors que la partie même qui intervient reconnaît que l'U. R. S. S. n'était pas intervenue. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Un autre point doit être soulevé. Il existe une charte des Nations Unies. Nous avons le droit les uns et les autres de la considérer comme bien ou mal faite. Nos collègues de la majorité n'ont jamais caché leur hostilité à la règle de l'unanimité, surtout lorsqu'il s'agissait du droit de veto de l'U. R. S. S. M. Bardoux a même proposé et fait voter par la commission des affaires étrangères un amendement tendant à supprimer, en certaines matières, ce droit de veto. Nous estimons, pour notre part, que la règle de l'unanimité des cinq grandes puissances est nécessaire pour que les Nations unies restent, conformément à leur mission, un terrain d'entente et non l'instrument d'une hégémonie.

Mais nos adversaires eux-mêmes, c'est-à-dire la majorité, ne devraient pas accepter que l'on tourne par un biais cette règle d'unanimité et que l'on atteigne son but par un simple subterfuge qui, en l'occurrence, risque d'étendre le conflit sur le plan mondial.

En agissant comme elle l'a fait, la majorité du conseil de sécurité a porté une rude, peut-être une définitive atteinte à l'Organisation des Nations Unies. En fait, elle l'a jetée à terre. Elle a, sans le dire, fait des Nations Unies l'organe d'une coalition militaire. Elle a repris une thèse qui était chère à certains milieux dirigeants américains, mais que le président Truman lui-même n'avais jamais, jusqu'ici, osé endosser.

Enfin, avec la conscience d'essayer de sauvegarder l'avenir des relations du peuple français et du peuple chinois, peut-être le plus grand du monde par l'ancienneté de sa civilisation et par le nombre de ses fils, je dois déclarer, au nom de mon groupe, que Formose n'a jamais été japonaise ni américaine, mais chinoise, comme tous les alliés eux-mêmes l'ont reconnu en 1943. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Formose doit revenir au peuple chinois et un gouvernement français indépendant, soucieux des intérêts permanents de la France, ne devrait pas accepter l'intervention étrangère à Formose.

Enfin, un gouvernement français ne devrait pas davantage admettre que la poursuite de la guerre du Viet-Nam soit la contribution française aux opérations américaines en Corée, ainsi qu'il résulte de la déclaration même faite hier par M. Robert Schuman.

L'intérêt de la France est de faire la paix avec le peuple du Viet-Nam, avec la résistance vietnamienne. Ce serait trahir et nos intérêts et ceux du Viet-Nam que de faire de ce territoire un bastion de la nouvelle sainte alliance des gouvernements de l'Occident contre les peuples de l'Asie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'absurde aventure où les gouvernements précédents ont engagé notre pays n'aurait plus alors de solution possible. Il ne serait plus possible de mesurer les ruines prochaines et les vies nouvelles sacrifiées. Il ne s'agirait même plus, comme le voudraient certains de nos collègues, de garder une « possession française », mais simplement de défendre des intérêts stratégiques étrangers aux intérêts de la France et de faire

massacrer pour ces intérêts des milliers de soldats français, en attendant la relève hypothétique des soldats américains.

Tous ces événements par lesquels, monsieur le président du conseil désigné, vous êtes visiblement dépassé, personne ici ne devrait en minimiser la gravité.

Hier, un député britannique, comme le rappelait tout à l'heure M. Jacques Duclos, et un député américain ne proposaient-ils pas de jeter une bombe atomique en Corée sur une ville de 300.000 habitants ? Ils réclamaient, en somme, un nouvel Hiroshima ou un nouveau Nagasaki.

Eh bien, ce soir, monsieur le président du conseil désigné, je vous pose la question, ainsi qu'à tous les autres membres de l'Assemblée qui sont présents: est-il un seul d'entre vous qui considèrerait comme admissible qu'une bombe atomique, arme d'extermination massive des populations, soit jetée en Corée ou ailleurs, en quelque Corée que ce soit ?

S'il en est un, qu'il ait au moins le courage de le dire!

Je considère, monsieur le président du conseil désigné, que, par votre silence au moins, vous manifestez que vous n'approuveriez pas, que pas un député n'approuverait un gouvernement qui emploierait le premier, contre n'importe quel pays, l'arme atomique. Je pense que, sans oser le dire, presque tous nos collègues sont d'avis qu'un tel gouvernement commettrait un crime contre l'humanité, comme le proclament les combattants de la paix et de la liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi, il apparaît aujourd'hui plus nécessaire que jamais de reprendre la liberté de la France au service de la paix. Il apparaît ainsi que seule l'indépendance retrouvée permettra de poursuivre une véritable politique de progrès social et de restauration économique.

Dans sa déclaration, M. le président du conseil désigné ne nous a apporté aucune indication satisfaisante ni bien nouvelle. Nous ne croyons pas, nous, qu'une simple réforme électorale puisse régler tous les problèmes, y compris le problème de la détresse des Français et celui de la paix et de la guerre.

Nous avons eu un ministère Queuille, puis un ministère Bidault. Demain, nous aurons de nouveau un ministère Queuille, peut-être un ministère René Mayer ou Pleven. Nous savons que la politique menée par l'un ou par l'autre de ces hommes sera exactement la même.

Or, le pays en a assez de ce jeu qui consiste à changer tous les êtés de président du conseil pour laisser croire que de telles permutations sont de nature à résoudre les problèmes et à redresser la situation.

Aujourd'hui, sans doute, la plupart de nos collègues se refusent à envisager un changement de politique, qui nécessitera un changement de majorité.

Mais le pays se rend chaque jour mieux compte de l'écart de plus en plus grand qu'il y a entre sa volonté, ses espoirs et son intérêt général, d'une part, et la politique gouvernementale et ses résultats, d'autre part.

Le malaise augmente chaque jour. Chaque jour, plus nombreux sont les hommes et les femmes qui viennent se joindre à ceux qui combattent pour une paix plus sûre et pour une vie meilleure, malgré votre répression, malgré vos prisons, malgré les lois d'exception.

Ainsi, nous voterons tout à l'heure contre l'investiture parce que ce n'est plus un changement d'hommes, mais un changement de politique que le pays attend.

Si vous tardez trop, ce seront les événements mêmes, peut-être les événements les plus douloureux, qui l'imposeront, et vous aurez alors, monsieur le président du conseil désigné, vous et votre majorité, à en répondre devant la nation. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mamadou Konaté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Mamadou Konaté.** Mesdames, messieurs, la crise ministérielle qui semble se terminer aujourd'hui par le vote d'investiture a été ouverte, apparemment sans doute, par le refus du Gouvernement de donner satisfaction aux revendications légitimes des serviteurs de l'Etat.

Le groupe du rassemblement démocratique africain a voté contre la confiance au précédent gouvernement, par solidarité avec les masses laborieuse de la métropole, alliées naturelles des populations de l'Afrique noire française, dont notre mouvement est fier d'être l'expression.

Après la déclaration de M. le président du conseil désigné et celles de certains orateurs qui m'ont précédé, il semble que le problème demeure entier, sinon insoluble.

Ainsi, nous ne pouvons que maintenir notre position première. Toutefois, nous tenons à donner tout son sens à notre vote, car il s'agit de préciser les raisons qui le dicteront.

En effet, si aucun problème ne peut et ne doit nous laisser indifférents, qu'il s'agisse de l'injustice sociale dans l'Union française ou du problème plus grave de la paix ou de la guerre, il n'en reste pas moins vrai que nous devons, en tant qu'élus africains, mettre un accent particulier sur les questions intéressant au premier chef nos territoires soumis à l'oppression sous toutes ses formes.

**M. André Le Troquer.** Tout de même!

**M. Mamadou Konaté.** C'est exact.

Certes, nous reconnaissons que des progrès ont été réalisés dans certains domaines. Mais les misères matérielles et morales de nos populations sont incontestables. Nous avions cru, naïvement peut-être, que le vote de la constitution de l'Union française allait les atténuer et créer un climat de compréhension et de confiance réciproques. Hélas! nous sommes au regret, une fois de plus, de constater combien notre déception est grande.

La citoyenneté française, qui avait été reconnue à nos populations par la Constitution, n'est plus qu'un mythe, car les droits qui y sont attachés leur sont pratiquement contestés.

L'inégalité dans les rapports entre citoyens d'Afrique et citoyens de la métropole est devenue la règle d'or: inégalité de traitement des travailleurs de toutes catégories; inégalité entre les soldats, soumis aux mêmes devoirs et exposés aux mêmes dangers; inégalité des pensions des anciens combattants, qui, aux côtés de leurs compagnons d'armes métropolitains, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour la défense de la liberté et de l'égalité; inégalité dans l'exercice des droits politiques; inégalité dans les attributions des conseils généraux; inégalité devant la justice et dans les prisons, où, pour la nourriture, 17 francs par jour sont consacrés aux Africains et 125 francs aux métropolitains.

Le labeur de nos braves paysans est insuffisamment rémunéré. Ainsi, le café que le peuple de France se procure difficilement au prix de plus de 400 francs le kilogramme, est payé 60 francs au producteur africain, quand on veut bien le lui prendre, car vous n'ignorez pas que plus de 15.000 tonnes de ce produit sont encore chez les producteurs de la Côte-d'Ivoire, alors que l'on fait venir du café du Brésil.

C'est très beau de réaliser l'union douanière avec l'Italie, mais nous pensons qu'il serait infiniment mieux de commencer à établir l'union douanière avec les territoires membres de l'Union française, au lieu de les écraser sous des tarifs exorbitants.

Certes, on proclame souvent avec beaucoup de fierté et de satisfaction, et aussi avec quelque raison, que la France est le seul pays au monde qui admette dans son parlement des représentants d'outre-mer. Mais comment concevoir, alors, que l'on puisse refuser à ces hommes, qui viennent ici discuter avec vous les problèmes intéressant non seulement l'Union française, mais le monde entier, le droit de participer à la vie de leur propre village ?

C'est contre toutes ces injustices que le rassemblement démocratique africain se dresse résolument. Il a affirmé, dès sa naissance, à Bamako — et nul ne peut apporter ici le moindre démenti — sa volonté de collaborer avec le peuple de France à l'édification d'une véritable union française fondée sur l'égalité absolue des droits et des devoirs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est dans le cadre de cette union qu'il entend mener la lutte pour l'émancipation de l'Afrique du joug colonialiste. Fidèle à ce principe, il s'est élevé et s'élèvera toujours contre la non-application des principes libéraux inscrits dans la Constitution.

Pendant que nous demeurons dans ce cadre, ceux qui ne défendent que leurs intérêts égoïstes exploitent l'épouvantail communiste pour réaliser en Afrique noire leurs sombres desseins.

Nous avons à plusieurs reprises demandé à interpeller le précédent gouvernement sur la politique en Afrique, plus particulièrement sur les événements tragiques et douloureux de la Côte d'Ivoire. Nous espérons que très bientôt le prochain gouvernement permettra au président du rassemblement démocratique africain d'apporter à cette tribune des faits irréfutables en opposition avec les légendes extraites des rapports policiers, dont nul n'ignore le caractère tendancieux.

Qu'il me soit permis d'élever ici une protestation indignée contre le mensonge et la calomnie étalés dans certaine presse, comme *Climats* et d'autres organes du même genre, tendant à faire croire que la disparition du sénateur Biaka-Boda était due au fait que l'intéressé était impliqué dans les événements de la Côte d'Ivoire, alors que ce camarade — les enquêtes officielles de la justice, suivies par nos avocats, en font foi — n'a été à aucun moment mêlé à ces événements.

Nous attendons d'ailleurs des explications du Gouvernement sur cette mystérieuse disparition d'un sénateur. Nous nous élevons avec indignation contre l'accusation qui tend à faire croire que les Africains, sous la poussée du rassemblement démocratique africain, se sont révoltés, alors que les morts et les blessés sont tous du même côté, que pas un seul colon, pas un seul fonctionnaire métropolitain, n'a été molesté ni inquiété par aucun des nôtres.

Si l'idée de révolte était à retenir, on comprendrait mal alors la bravoure, la vaillance et la combativité des soldats noirs qui ont fait l'admiration de leurs compagnons d'armes sur les divers champs de bataile.

En 1945, dans les mêmes circonstances, et parce qu'ils réclamaient leur dû, leur pécule, certains de nos frères tirailleurs, après quatre ans de captivité dans les camps de concentration allemands, devaient tomber sous les balles françaises à Tiaroye, à la porte de l'Afrique. Les survivants furent jetés en prison et condamnés pour rébellion. Le rassemblement démocratique africain n'était pourtant pas encore né.

Non, les paisibles populations de l'Afrique noire pensent à autre chose qu'à une révolte armée. Elles se voient de plus en plus frustrées de leurs droits les plus élémentaires reconnus par la Constitution de 1946.

En effet, les tenants de l'administration locale, partisans du régime de l'indigénat, régime à jamais condamné, confondent leurs privilèges avec la défense des intérêts de la France qu'ils représentent aux yeux de nos populations. Ce sont eux qui, au Soudan comme au Niger et en Côte d'Ivoire, font la politique de leurs partis et s'ingénient à créer un climat d'enfer permanent.

Couvrir systématiquement de tels hommes, c'est décevoir les peuples épris de justice, c'est aller vers la désagrégation de l'Union française.

Nous avions pensé que le gouvernement de la République, se plaçant au-dessus des contingences politiques, chercherait à déterminer les responsabilités dans les récents événements. Mais, pendant qu'une commission est désignée pour se rendre sur les lieux, le Gouvernement récompense par un avancement au grand choix le gouverneur Péchoux que nous sommes en droit de considérer comme le grand responsable de cette politique contraire aux véritables intérêts de l'Union française.

Les déclarations de M. le président du conseil désigné ne semblent pas indiquer que l'on veut mettre fin à cette politique partisane que nous combattons.

Notre volonté de paix est mûrement réfléchie, nul plus que le peuple africain n'a besoin de la paix pour se développer. Ici, on parle de reconstruction; en Afrique, tout est à faire.

Si l'on proclame très souvent que l'on y a mis fin aux guerres intestines, il faut convenir aussi que celles-ci ont coûté sans doute moins de larmes et de sang que les guerres capitalistes auxquelles nous avons participé aux côtés du peuple de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est parce que nous sommes conscients des conséquences néfastes d'une nouvelle guerre que nous marquons notre préférence et notre solidarité à ceux qui veulent sincèrement la paix dans le monde.

**Mme Rachel Lempereur.** Et qui, pour la faire, déclarent la guerre!

**M. Mamadou Konate.** Pourquoi fait-on la guerre en Indochine ? L'Indochine est un pays peuplé de membres de l'Union française.

Aussi, tout Gouvernement qui voudra promouvoir une politique de justice sociale, de fraternelle collaboration dans la paix aura l'appui total du rassemblement démocratique africain.

Monsieur le président du conseil désigné, c'est parce que nous avons le sentiment qu'une telle politique, conforme aux intérêts de tous les peuples de l'Union française, n'est pas définie dans votre déclaration — vos deux interventions ont confirmé notre impression à cet égard, en passant sur les problèmes, pourtant très épineux et très importants, de l'Union française — que le rassemblement démocratique africain ne peut pas vous accorder sa confiance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. d'Aragon.

**M. Charles d'Aragon.** Monsieur le président du conseil désigné, quelques-uns de mes amis m'ont chargé de vous exprimer à la fois leur sentiment de déférente estime et la déception qu'ils ont éprouvée devant un certain nombre d'omissions qui, nous semble-t-il, ont caractérisé et votre première déclaration et celle que nous avons eu le privilège d'entendre voici quelques instants.

Il nous semblait que la première tâche qui devait préoccuper un homme sollicitant, comme vous le faites, les suffrages d'une assemblée, était de se placer devant les réalités sociales de notre temps. Nous aurions aimé, notamment, que vous nous disiez, d'une manière plus précise, votre sentiment sur le problème du pouvoir d'achat des masses laborieuses.

Qu'est-ce qui caractérise la situation intérieure de la France dans ce domaine ?

Si l'on se réfère aux plus récentes statistiques, on s'aperçoit que 67 p. 100 des ouvriers du secteur privé touchent un salaire inférieur à 18.000 francs et 29 p. 100 un salaire inférieur à 14.000 francs.

En ce qui concerne ce que l'on peut appeler les salaires anormalement bas, les salaires infrahumains, ceux qui sont, disons de moins de 9.000 francs par mois, les statisticiens les plus optimistes en comptent tout de même 5 p. 100 dans n'importe quelle localité ou ville de province.

Voilà, tout de même, un problème d'une gravité angoissante, qui aurait mérité que vous vous attardiez un peu sur les solutions que vous vous proposez de lui apporter.

Je pense avec émotion à cet hommage éloquent que vous avez su rendre, monsieur le président du conseil désigné, à l'essor de notre productivité depuis la guerre. Mais n'êtes-vous pas frappé, comme nous le sommes tous, de la disproportion qui existe entre cette productivité et la croissante misère qui étreint les classes laborieuses de ce pays ? (*Applaudissements sur quelques bancs, au centre.*)

**M. Maurice Thorez.** C'est une des lois du capitalisme.

**M. Charles d'Aragon.** Vous avez manifesté, monsieur le président du conseil désigné, l'intention de vous pencher sur les revendications des fonctionnaires et des victimes de la guerre.

Se pencher est bien, mais au moment où nous déposerons notre bulletin dans l'urne, nous aimerions nous pencher, nous aussi, sur quelques projets concrets, sur quelque chose qui ressemblât à une détermination de votre part.

Etes-vous disposé, monsieur le président du conseil désigné, à nous donner quelque aperçu des mesures que, après vous être penché sur ces problèmes, vous vous disposerez à prendre pour les fonctionnaires, les victimes de la guerre et plus particulièrement pour les veuves, les orphelins de guerre et surtout les grands invalides qui, eux, ne peuvent pas attendre, ainsi que pour les déportés qui attendent depuis tant d'années que leurs dossiers soient étudiés ?

Un autre problème nous paraît très intéressant, celui du chômage. Les récentes statistiques que j'ai pu consulter font état de chiffres qui, sans être, certes, aussi inquiétants que ceux enregistrés dans les pays voisins, indiquent néanmoins une propension alarmante à l'augmentation du chômage dans notre pays.

Si je me réfère à ces statistiques, je constate qu'en décembre 1949, 43.423 chômeurs étaient assistés, alors que le 15 avril 1950 leur nombre atteignait 61.822.

C'est tout de même une grave indication, et, en face de ce symptôme qui, s'il n'a pas encore atteint la cote d'alarme, nous étreint néanmoins le cœur d'une certaine angoisse, il serait agréable à mes amis et à moi-même de savoir quelles mesures vous vous disposez à prendre, au cas où vous seriez amené à vous présenter prochainement sur ces bancs avec un gouvernement constitué.

Nous aimerions aussi savoir s'il existe dans votre esprit un rapport entre le problème du chômage, dont, j'en suis persuadé, vous nous entretiendrez tout à l'heure, et le problème des investissements.

Tant que le plan Monnet a été pris au sérieux dans ce pays, nous n'avons pas connu le chômage. Nous avons le droit et le devoir de nous inquiéter des attaques dont le principe même des investissements et le plan Monnet ont été l'objet dans cette Assemblée, parfois de la part d'honorables collègues qui vous touchent de très près, monsieur le président du conseil désigné, à telles enseignes que votre seule présence ne suffit pas à nous rassurer complètement sur l'avenir des entreprises nationales et sur la planification économique dont ce pays a besoin pour rationaliser sa production, améliorer sa productivité et combattre le chômage.

Nous nous demandons alors si, en vertu de je ne sais quelle loi de pesanteur qui, depuis quelques années, entraîne à contre-courant la politique de ce pays, nous ne verrons pas remise en question l'existence même de ces entreprises nationales, dont il serait puéril pourtant de dire qu'elles n'ont pas pris avec un succès remarquable la succession des entreprises privées.

Il suffit, monsieur le président du conseil désigné, d'aller dans ces montagnes qui me sont familières pour voir quels travaux titanesques ont été entrepris par Electricité de France en dépit de campagnes démagogiques faites au nom d'intérêts privés, au nom de représentants de sociétés privées, dont je ne suis pas, hélas! certain qu'ils ne jouissent pas dans certaines sphères dirigeantes d'une audience privilégiée.

Sur l'avenir de ces entreprises, je souhaite, monsieur le président du conseil désigné, que vous me donniez quelques apaisements, d'autant plus que leur sort est lié à celui des entreprises privées moyennes et petites qui travaillent en connexion avec elles et qui souffrent déjà douloureusement de la politique d'étranglement social pratiquée depuis quelques années et qui restreint d'une façon si angoissante le pouvoir d'achat des Français.

Vous savez que cette restriction du pouvoir d'achat influe aussi d'une façon cruelle sur la trésorerie paysanne. Je m'étonne que l'homme dont le nom est lié à l'histoire de l'agriculture française pendant tant d'années, l'homme qui a doté l'agriculture française de cette très belle institution qui s'appelle le génie rural, n'ait pas eu pour les populations rurales un mot, un seul mot.

**M. le président du conseil désigné.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Charles d'Aragon.** Je vous en prie, monsieur le président du conseil désigné.

**M. le président du conseil désigné.** A l'occasion de ce débat, on aborde à la tribune tous les problèmes et, sur tous, on me demande des précisions.

Je suis vraiment dans une situation singulière. L'étude d'un projet de loi quelconque, si l'on veut qu'elle soit sérieuse, doit être conduite après avis des ministres intéressés.

**M. Raymond Triboulet.** C'est l'époque des examens du baccalauréat. (*Sourires.*)

**M. le président du conseil désigné.** Il me faudrait aujourd'hui apporter l'avis du ministre des finances, l'accord du ministre technique, et dire dans le détail quels sont les projets que le Gouvernement doit demain discuter avant d'en arrêter les termes.

Cela n'est évidemment pas possible. J'aimerais cependant que l'on reconnaisse que dans ma déclaration je n'ai pas oublié l'agriculture.

Vous voulez bien rappeler, monsieur d'Aragon, qu'au temps où j'étais plus jeune, j'ai dirigé le ministère de l'agriculture. On est parfois un peu injuste pour les anciens, permettez-moi de vous le dire. N'est-ce pas sous la IIIe République qu'ont été fondé ce service du génie rural qui a équipé les campagnes françaises, créées dans certaines régions des coopératives qui peuvent être comparées à celles existant dans des pays qu'on nous représente souvent comme des modèles de coopération agricole et réalisée cette électrification rurale qui donne à notre pays une avance considérable en ce domaine?

Qu'ai-je dit à propos de l'agriculture? J'ai indiqué, répondant d'avance à vos préoccupations, que l'on devait, pour réaliser le plein emploi des ouvriers, s'efforcer d'établir un programme d'équipement non seulement industriel, mais agricole.

Vous le voyez, je suis fidèle à ma tradition. Je l'indique d'un mot dans ma déclaration, mais vous savez que le cœur y est, si je puis dire, et que je n'oublierai pas la masse des agriculteurs français.

Le pouvoir d'achat dépend d'ailleurs, en partie, des bénéfices que les agriculteurs, qui sont les meilleurs clients de l'industrie, permettront de réaliser pour le secteur industriel. Il faut donc assurer à l'agriculteur son pouvoir d'achat.

Or, voici que, au moment où la production agricole française se développe, conformément au programme établi, une angoisse se manifeste au sujet de son écoulement. Ceux qui se sont penchés sur les problèmes agricoles depuis quelques années peuvent se demander si nous n'allons pas très vite vers des difficultés analogues à celles que nous avons connues à partir de 1924 et qui ont conduit à la conférence de Londres en 1933.

Est-ce que le monde ne disposera pas bientôt d'un approvisionnement en blé supérieur à ses besoins? Et puisque la France s'équipe et développe sa production, ne doit-on pas, dès à présent assurer des débouchés à ces excédents agricoles possibles ?

J'ai indiqué qu'à la faveur des discussions qui vont être conduites pour la réalisation du pool charbon-acier on devra essayer de traiter également de l'écoulement des produits agricoles. Dans ce domaine, on ne peut pas mettre les productions en commun; ce serait matériellement impossible pour certaines d'entre elles. Mais l'on peut réaliser, dans les conférences qui vont se poursuivre entre économistes, des accords qui, pour certains produits essentiels, permettront de parer au danger que je viens de signaler.

Vous voyez, monsieur d'Aragon, que, dans une déclaration qui a peut-être été trop succincte parce que je ne voulais pas occuper la tribune pendant trop longtemps, je me suis préoccupé des intérêts de la classe ouvrière et de ceux de la classe paysanne, intérêts comparables d'ailleurs puisqu'un paysan est un ouvrier dont la terre qu'il possède est l'instrument. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Charles d'Aragon.** Je vous suis très reconnaissant, monsieur le président du conseil désigné, d'avoir bien voulu me donner ces précisions.

Je suis convaincu que vous aurez compris l'émotion que j'ai éprouvée à l'audition de votre déclaration ministérielle, qui, bien qu'extrêmement intéressante, effleure à peine les problèmes agricoles et ouvriers, ainsi que certains autres sur lesquels je prendrai la liberté de revenir.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder longuement sur les problèmes de politique extérieure. Récemment, à cette tribune, un de vos très distingués prédécesseurs, usant d'une métaphore audacieuse, a parlé du « parapluie international ». Il ne semble pas, monsieur le président du conseil désigné, que vous ayez dédaigné d'ouvrir ce parapluie et de vous abriter sous son ombrage! (*Sourires.*)

Vous attachez donc, et vous avez infiniment raison, une grande importance aux problèmes de politique internationale, que vous avez évoqués avec fermeté, mais aussi avec imprécision.

Je passerai rapidement sur ce sujet, mais je désire néanmoins vous poser quelques questions auxquelles nous aimerions vous entendre donner ce soir une réponse.

Il ne m'appartient pas de revenir sur le passé, même sur un passé récent, même sur les actes qui ont pu être accomplis depuis quelques heures ou quelques jours par un gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes. Je n'oublie que je n'ai pas en face de moi le président d'un gouvernement en exercice, mais bien le président d'un gouvernement virtuel.

Dans une époque où chaque attitude d'un pays comme le nôtre peut avoir d'irréparables conséquences, je tiendrais toutefois à connaître votre pensée sur les points que je vais très brièvement évoquer.

Dimanche dernier, une résolution a été votée par le Conseil de sécurité pour inviter d'une part les Coréens du Nord à regagner le 38e parallèle et, d'autre part, les pays membres de l'Organisation des Nations unies à soutenir cette politique.

Je vous demande simplement, monsieur le président du conseil désigné, au nom de nos responsabilités communes devant notre pays, qui est saisi d'une légitime anxiété, quelle peut être pour la France d'abord, la portée de notre soutien et, dans ce cas, de nous dire où, dans votre esprit, cela peut éventuellement nous entraîner.

Ensuite, en présence de la position prise tout récemment par M. Truman à propos de Formose et de la position diamétralement opposée adoptée par le ministre des affaires étrangères de la Chine de Pékin, quelle sera la position du Gouvernement que vous proposez de constituer ?

Enfin voici la question à laquelle j'attache peut-être le plus d'importance, au mois de septembre, lors de la prochaine session de l'O. N. U., qui se tiendra à un moment où cette Assemblée ne siégera pas et où, par conséquent, nous ne pourrons pas contrôler les actes du Gouvernement de la France, si la question se pose de l'entrée à l'O. N. U. de la Chine de Mao Tse Toung, quelles instructions vous proposez-vous de donner à nos représentants ?

Ces problèmes sont extrêmement importants. Ils ne peuvent être résolus avec des méthodes empiriques, au gré de préférences, parfois assez peu contrôlables, encore qu'honorables et sentimentalement défendables. Le pays a grande hâte, je vous l'assure, d'être renseigné.

**M. le président du conseil désigné.** Vous admettrez que ce problème peut se poser demain dans des conditions différentes de celles d'aujourd'hui.

**M. Charles d'Aragon.** C'est une réponse, mais j'ose espérer que nous en recevrons une autre. Elle aura une très grande importance pour la détermination que nous serons appelés à prendre tout à l'heure.

Je m'étonne également, monsieur le président du conseil désigné, que vous n'ayez pas évoqué — ou peut-être alors ai-je été insuffisamment attentif — le douloureux problème indochinois.

En ce qui me concerne, en ce qui concerne les quelques amis groupés au sein de la gauche indépendante...

**M. Roland de Moustier.** Vous n'êtes pas à gauche, vous êtes au centre!

**M. Charles d'Aragon.** Vous êtes spirituel, monsieur de Moustier, mais c'est la question de disposition de lieux. Quand nous serons plus nombreux, nous pourrons rayonner sur l'ensemble des bancs de cette enceinte.

Je pourrais vous rappeler, d'ailleurs, qu'il fut un temps où les radicaux siégeaient à l'extrême gauche.

Je passe outre aux plaisanteries de M. de Moustier et je dis que notre position reste la même: nous ne pouvons pas nous résigner à voir se poursuivre indéfiniment cette tragique guerre d'Indochine que vous n'avez pas évoquée, véritable gouffre pour les finances de l'Etat, ce qui est beaucoup, mais aussi pour tant de vies humaines qui nous sont chères et devant lesquelles nous nous inclinons.

Nous souhaitons que vous vous orientiez vers une recherche de médiation efficace entre des belligérants authentiques et non pas vers des expédients comme ceux que cette Assemblée a été conviée à ratifier lorsqu'on est venu nous entretenir ici des accords passés avec Bao Dai et nous demander de les ratifier.

Je n'insiste pas, monsieur le président du conseil désigné, mais s'il vous était un jour possible d'avoir recours à une médiation neutre et d'assurer, dans la clarté, la protection de ceux qui ont été auprès de nous là-bas, et vis-à-vis desquels nous avons des devoirs, puis, une fois la paix rétablie, de ramener ceux qui sont en train de se battre pour une cause dont j'ai bien peur qu'elle ne soit pas la nôtre et qu'elle compromette notre prestige et notre situation matérielle dans cette partie du monde, je crois bien que votre nom passerait dans l'histoire entouré d'un très grand respect.

Pour terminer je vous dirai que nous avons été affligés, en ces conjonctures que vous-même déclarez tragiques, graves et dangereuses, de vous voir accorder tant d'importance, en de tels termes, au problème de la loi électorale.

Il y avait une tradition dans cette Assemblée, en vertu de laquelle la loi électorale ne posait pas un problème de gouvernement, mais je crois qu'aujourd'hui même le problème que vous avez posé sur ce point-là n'est pas un problème de gouvernement mais tout simplement un problème de majorité.

Nous n'insisterons pas longuement sur cet aspect de votre programme. La voix la plus éminente du parlement français me paraît avoir définitivement condamné le scrutin majoritaire le jour où il a été dit que l'électeur français peut choisir son député comme il choisit une vache sur le champ de foire. (*Applaudissements au centre. — Interruptions à droite.*)

Je suis quant à moi résolument hostile à tout système selon lequel un député serait l'objet ou l'auteur d'une transaction.

**M. Paul Antier.** Il n'est pas déshonorant d'être comparé à une vache!

**M. Roland de Moustier.** Lorsqu'un paysan achète une vache, il choisit toujours la meilleure.

**M. Henri Roulon.** Il regarde le pis! (*Rires.*)

**M. Charles d'Aragon.** L'examen oral que vous avez commencé de passer, monsieur le président du conseil désigné, ayant semblé plus satisfaisant, au moins sur ce point, que votre examen écrit, j'en retiens que vous avez bien voulu vous élever contre le système de la plus forte moyenne.

J'en déduis que sur le plan de la représentation proportionnelle intégrale il y aura peut-être une possibilité d'entente.

C'est peut-être là une vue optimiste de la question, mais je vous conjure de faire en sorte que ce ne soit pas à vous ou à vos amis qu'on doive que les derniers mois de mandat de cette législature, dans cette période de misère et de dangers, soient employés à je ne sais quelle cuisine, à la fabrication d'un miroir brisé que nous voudrions offrir au peuple pour qu'il retrouve son image tronquée. (*Applaudissements au centre.*)

C'est très bien de dire qu'il faut donner au peuple le moyen de se prononcer sur tel ou tel système. Il faut lui donner aussi le moyen de se prononcer pour ou contre n'importe quel système de son choix. En dehors de cela, ce n'est pas la démocratie.

Monsieur le président du conseil désigné, voilà un bilan objectivement établi et dont je crains qu'il n'amène mes amis et moi-même à ne pas vous accorder tout à l'heure les suffrages que la sympathie qu'ils éprouvent à votre égard les aurait portés à vous donner spontanément en des périodes moins troublées.

**M. Paul Antier.** Ah! la vache! (*Rires.*)

**M. Charles d'Aragon.** Je suis au regret, monsieur le président du conseil désigné, d'être l'interprète de ces sentiments. J'espère néanmoins que cette confrontation n'aura pas été inutile et qu'il nous sera tout de même possible de continuer à faire œuvre utile dans les rangs d'une opposition qui, j'espère, sera constructive. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Abdelkader Cadi.

**M. Abdelkader Cadi.** Monsieur le président du conseil désigné, mon intention, en abordant cette tribune, n'est pas de vous harceler de revendications et de récriminations à l'heure où, dans un climat d'incontestable sympathie, vous vous préparez à prendre la direction des affaires publiques.

La majorité des élus algériens du deuxième collège des trois assemblées s'est réunie ce matin et m'a chargé de vous dire dans quels sentiments ses membres se proposent de vous apporter leurs suffrages.

Certes, nous espérons, cette fois-ci, qu'un membre éminent de votre groupe et de votre parti ne viendra pas vous reprocher, ainsi qu'il l'a fait pour le gouvernement précédent, une « victoire de la Marne parlementaire due aux éléments algériens et aux troupes de couleur ».

La seule excuse de M. Daladier — car, vous l'avez deviné, le propos cité est de lui — est de continuer à croire que « les éléments algériens », parfaitement utilisables sur les champs de bataille d'hier et de demain, « où la gloire qu'ils ont recueillie et qu'ils recueilleront pourra toujours être citée en exemple à notre armée », que « les éléments algériens », dis-je, ne peuvent être tolérés dans les avenues du pouvoir. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

Je ne fais allusion aux propos regrettables de M. Daladier que parce qu'ils semblent traduire un état d'esprit qu'on dit ne pas lui être particulier.

J'insisterai maintenant sur la nécessité de mettre un terme au système préférentiel qui consiste à ne voir dans les élus du deuxième collège qu'une sorte de force supplétive qu'on vient solliciter, la bouche en cœur, pour assurer la survie de gouvernements évanescents. (*Très bien! très bien! sur quelques bancs au centre.*)

Mais quand il s'agit de régler des questions essentielles pour l'Algérie unanime, on feint de nous ignorer, et des ministres importants consultent avec ostentation et inélégance les seuls élus du premier collège. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

La population que nous représentons prend acte en silence d'un tel ostracisme, d'autant qu'elle subit une répression sans parelle à l'occasion d'un complot, dont celui qui en a été le plus abusé a dû reconnaître publiquement que sa montagne policière avait accouché d'un bébé souris. (*Rires et applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

Puisque j'ai parlé de répression et d'arbitraire, permettez-moi de souligner que l'on réveillait les familles à trois heures du matin. Et — au risque d'étonner le président Bidault — ce n'était pas toujours le laitier qui frappait à cette heure à la porte, mais les policiers!

J'ajoute que l'application du statut voté il y a trois ans est demeuré pratiquement lettre morte.

Quant à la réalisation de la parité prévue dans les conseils généraux, dans les conseils municipaux et dans les assemblées économiques, j'insiste pour que ce soit l'œuvre modeste, mais nécessaire, de votre Gouvernement.

La situation mondiale exige que le Gouvernement se penche avec vigilance sur une situation inextricable. L'Algérie ne peut plus supporter un *statu quo* qui violente ses aspirations légitimes.

Il faut rendre confiance à nos populations pour retrouver à l'heure du danger leur élan de naguère, d'autant qu'elles comprennent parfaitement les conséquences heureuses pour la patrie commune d'un sacrifice qu'elles n'ont jamais mesuré.

La ruse des gouvernants peut séduire les esprits superficiels, mais, à l'heure présente, elle est une faute, au sens que Talleyrand donnait à ce mot.

Je rappellerai à ce sujet, monsieur le président du conseil désigné, un proverbe arabe qui n'a pas besoin d'être commenté: « Mon père était marchand de poussière; il fut ruiné par un coup de vent. » (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

Dois-je insister, monsieur le président Queuille? Nous ne doutons pas de vos sentiments. Nous savons que votre patriotisme est à la mesure de votre bonne foi et de votre élégance d'esprit.

Selon votre réponse, nos votes ne vous feront pas défaut. Mais nous voulons, comme la totalité des populations musulmanes que nous représentons, être traités sur un pied d'égalité avec l'ensemble de la communauté française. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

Nous ne voulons plus que les propos amers de Diderot traduisent encore en Algérie une réalité sociale insupportable.

Diderot disait en effet: « Il y a quelque chose de plus odieux que l'esclavage politique, c'est d'avoir des esclaves et de les appeler des citoyens ». (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

Il faut, monsieur le président du conseil désigné, que votre Gouvernement mette un terme à certaines antinomies blessantes, indignes de la France et qui n'ont que trop duré. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lussy. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Charles Lussy.** Mes chers collègues, le groupe socialiste a toujours accordé ses bulletins de vote au président du conseil désigné par le Président de la République aux suffrages de l'Assemblée nationale.

C'est dire qu'aujourd'hui encore nous accordons nos suffrages unanimes à M. Henri Queuille. Il faudrait vraiment des circonstances graves et des raisons exceptionnelles pour que nous puissions agir autrement.

Chaque fois, cependant, nous avons cru qu'il était de notre droit et même de notre devoir d'accompagner notre vote de certaines observations, de faire part, non seulement à l'Assemblée, mais au futur chef du gouvernement, de nos soucis et de nos préoccupations, sans nous attarder à la personnalité qui était devant nous, mais en tenant compte uniquement de la situation à laquelle il avait à faire face.

C'est tellement exact que je pourrais aisément ce soir reprendre mot pour mot, paragraphe après paragraphe, l'intervention qu'au nom du groupe socialiste j'ai faite ici même il y a huit mois, alors que M. René Mayer sollicitait l'investiture de l'Assemblée nationale.

Les problèmes étaient les mêmes; les préoccupations et les soucis étaient identiques.

Qu'il s'agisse de tenir à l'égard des serviteurs de l'Etat les promesses faites à l'occasion du reclassement; qu'il s'agisse pour la nation de remplir ses devoirs envers ceux qui se sont battus pour défendre sa liberté et son indépendance (*Applaudissements à gauche*); qu'il s'agisse des économiquement faibles; qu'il s'agisse de développer un large programme d'expansion économique; qu'il s'agisse de la nécessité d'accor-

der à la production agricole des prix rémunérateurs et aux travailleurs des villes les salaires sans lesquels ces prix rémunérateurs ne pourraient pas être garantis et maintenus, les problèmes étaient les mêmes. Et je pourrais, monsieur le président, me contenter de relire aujourd'hui, devant l'Assemblée nationale, mon intervention du 20 octobre dernier.

Nous sommes restés fidèles aux principes que nous défendions alors. Nous sommes aujourd'hui, il est vrai, devant une situation à laquelle nous sommes attentifs et dont il a été largement fait état au cours de ce débat. Même si nous avions pu hésiter, elle nous commande de donner le plus rapidement possible à notre pays un gouvernement.

Nous souhaitons que celui-ci soit cohérent et nous sommes décidés, pour notre part, dans la majorité républicaine au sein de laquelle nous avons toujours travaillé sans défaillance, à maintenir, aujourd'hui comme hier, l'union de tous les démocrates, union nécessaire pour défendre non plus seulement nos libertés et nos institutions, mais, plus que jamais sans doute, notre indépendance nationale et la paix du monde. (*Applaudissements à gauche.*)

On a longuement parlé des événements de Corée. Le groupe socialiste et le parti socialiste ont tenu, dans un document aujourd'hui public, à définir nettement leur position en face de ce problème.

Peut-être m'est-il permis de le répéter à cette tribune: nous nous réjouissons que, pour une fois, en face de l'agresseur, la solidarité des nations libres, décidées à faire respecter la liberté des peuples, se soit affirmée avec force, et nous formons le vœu qu'elle s'affirme bientôt avec succès. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nous n'acceptons pas cette singulière campagne qui tendrait à faire admettre par les braves gens de notre pays que l'ennemi de la paix serait celui qui emploierait telle ou telle arme, fût-ce même pour sa défense.

L'ennemi de la paix — ce n'est pas d'aujourd'hui que nous le disons, et des hommes plus grands que moi, plus grands que nous, Jaurès et Léon Blum, l'avaient affirmé avant moi — c'est l'agresseur. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

De l'agresseur, la définition est facile à donner: l'agresseur est celui qui refuse d'accepter l'arbitrage, parce qu'il est d'ores et déjà décidé à ne pas s'incliner devant lui. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

J'affirme que si, plus tôt, la procédure qui joue aujourd'hui avait pu s'exercer, ni l'Ethiopie, ni la Tchécoslovaquie...

**M. Jules Moch.** Très bien !

**M. Charles Lussy.** ...ni l'Autriche...

**M. Ahmed Mezerna.** Ni le Maroc !

**M. Charles Lussy.** ...n'auraient connu le sort qu'elles ont eu, et Munich, dont vous parlez si souvent, n'aurait pu entrer dans l'histoire.

**M. Marcel Servin.** Si vous ne l'aviez pas voté !

**M. Charles Lussy.** Hitler et Mussolini auraient trouvé en face d'eux la solidarité des peuples libres décidés à défendre la paix.

Et j'avoue que ce n'est pas sans tristesse que certains d'entre nous ont entendu reprendre à l'égard de la Corée du Sud, dont le territoire est tout de même envahi...

*Plusieurs voix à l'extrême gauche.* Par les Américains!

**M. Charles Lussy.** ...les mêmes arguments de prétendue défense qu'employaient Mussolini contre le Négus et Hitler contre la Tchécoslovaquie. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Attentifs à la situation internationale, décidés, monsieur le président du conseil désigné, à lutter avec vous pour la défense de la paix, nous avons cependant le droit de vous répéter à cette tribune, comme nous l'avons dit en d'autres occasions, que la défense de la paix, la défense de la liberté et la défense de la démocratie ne peuvent se concevoir vraiment et prendre toute leur efficacité que dans un climat où chacun, dans ce pays, est assuré que la justice est portée au maximum. (*Applaudissements à gauche*), qu'il s'agisse de la justice sociale ou de la justice fiscale qui est à la fois le complément et peut-être la contre-partie de la justice sociale. (*Applaudissements à gauche.*)

Il est peut-être temps de s'engager plus hardiment dans la voie où les sacrifices qu'exige le redressement de notre pays — et dont, pour notre part, nous n'avons jamais hésité, chacun le sait, à accepter la responsabilité lorsqu'elle nous fut demandée — pèseront moins lourdement sur ceux qui produisent et sur ceux qui travaillent. Il serait juste qu'on demandât davantage à ceux qui bénéficient de la richesse accumulée et qui, étant profiteurs du travail, n'apportent pas à la nation le sacrifice fiscal que celle-ci, peut-être, ne leur demande pas avec assez de sévérité. (*Applaudissements à gauche.*)

C'est vraiment un singulier paradoxe que la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous sortons d'une époque où la pénurie justifiait peut-être les restrictions et les privations. Mais la production, vous le constatez vous-même dans votre déclaration ministérielle, est arrivée, aujourd'hui, au moins à son état normal, en admettant même qu'elle ne l'ait pas dépassé.

Serait-il possible, serait-il admissible que ceux qui, hier encore, étaient obligés de supporter ces restrictions et ces privations parce que nous étions dans un état de pénurie, fussent menacés demain, parce que nous sommes arrivés à un moment de production maxima, de la misère et du chômage, pour la raison que leur pouvoir d'achat n'aura pas été augmenté dans la même proportion que la production?

Nous pensons qu'il ne peut pas en être ainsi. Nous pensons — et vous savez bien que ce n'est pas la première fois que nous tenons ce langage — que le moment est venu d'entrer dans une voie plus audacieuse.

Loin de moi la pensée de prétendre ou de soutenir que les gouvernements précédents n'ont rien fait. Ce serait au surplus nous condamner nous-mêmes, puisque nous étions dans la majorité qui leur permettait de vivre. Mais ils n'ont pas tout fait. Mais il reste encore beaucoup à faire pour soulager toutes les misères que nous constatons, pour apporter au peuple qui veut défendre ses libertés des raisons nouvelles, des raisons ayant plus de valeur encore pour les défendre.

C'est sur cette situation, c'est sur ces soucis et ces préoccupations, monsieur le président, que j'ai le devoir, ce soir, au nom du groupe socialiste, d'appeler votre attention.

Nous allons voter l'investiture. Votre déclaration, par bien des passages, rejoint nos propres préoccupations. Elle nous a donné le témoignage d'une bonne volonté évidente.

C'est vous-même, maintenant, qui allez déterminer, par la mesure dans laquelle vous vous rapprocherez ou non de nos préoccupations, par votre programme d'action gouvernementale, la forme et la limite du concours que nous pourrons vous apporter par la suite.

Nous venons de vous rappeler la route sur laquelle nous espérons voir la politique française s'engager avec décision, et même avec audace.

Comme le disait il y a quelques jours mon ami M. Guy Mollet: « Qu'on essaie de nous comprendre, et nous souhaitons, sur cette route, monsieur le président, pouvoir nous engager ensemble. » (*Applaudissements à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fayet.

**M. Pierre Fayet.** Mesdames, messieurs, je désire expliquer en quelques mots le vote des élus communistes algériens.

Depuis que M. Ramadier, sur l'ordre de l'Amérique, a exclu les communistes du Gouvernement, plusieurs présidents du conseil des ministres, appartenant soit au parti socialiste, soit au parti radical socialiste, soit au mouvement républicain populaire, se sont succédé. Les chefs de gouvernement ont changé, mais la politique pratiquée par eux est restée la même.

C'est toujours une politique antiouvrière de misère, de répression, de guerre, qui a dominé, et par-dessus tout une politique chaque jour davantage colonialiste.

Aujourd'hui, dans sa déclaration, M. le président du conseil désigné n'a rien dit à propos de l'Algérie. Cependant, en sa qualité de ministre de l'intérieur, il était aussi, si l'on peut dire, ministre de l'Algérie. C'était là une raison supplémentaire pour que quelques explications concernant l'Algérie fussent données. Alors, pourquoi ce silence ?

Je ne sais ce qu'en pensent certains députés non communistes d'Algérie. En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas dupes et savons à quoi nous en tenir.

Du reste, le président du conseil désigné a fait ses preuves au cours des dernières années, soit comme président du conseil, soit comme ministre de l'intérieur. C'est un fidèle exécutant des volontés colonialistes, de la banque de Madagascar, de la banque d'Indochine, de la banque Rothschild.

Et ce n'est point par hasard que les principes énoncés par la Constitution, lesquels avaient provoqué un grand enthousiasme en Algérie ainsi que dans tous les territoires d'outre-mer, non seulement ne sont pas appliqués, mais sont violés avec une volonté sans bornes.

Hier, c'étaient les événements tragiques et douloureux de Madagascar. Aujourd'hui, c'est la sale guerre du Viet-Nam qui continue, c'est la répression qui se développe d'une façon inouïe en Afrique noire, au Maroc, en Tunisie, en Algérie.

Dans toutes les colonies, la grande banque et l'administration colonialiste, peu soucieuses des intérêts supérieurs de la France, se donnent la main pour étouffer les aspirations légitimes des peuples.

En Algérie, sous la direction de M. Queuille, ministre de l'intérieur, le socialiste Naegelen, jaloux des lauriers de de Gaulle qui, en mai 1945, fit massacrer plus de 40.000 Algériens à la suite d'une provocation fasciste, a lancé dernièrement une vague de terreur à travers toute l'Algérie sous le classique prétexte d'un prétendu complot contre la souveraineté française.

Des centaines d'Algériens ont été arrêtés et souvent torturés par les moyens les plus barbares ainsi qu'en témoignent des rapports de médecins légistes. La répression a atteint tous les Algériens patriotes et démocrates, tous les ennemis du capi-

lisme, tous les partisans de la paix, nationalistes, communistes, militants syndicalistes.

Les secrétaires, ainsi que de nombreux adhérents du parti communiste algérien, en particulier ceux d'origine musulmane, sont l'objet de plusieurs inculpations. Les tribunaux condamnent, sur ordre, à des années de prison, à des dizaines, à des centaines de milliers de francs d'amende, les responsables des journaux démocrates, les militants des organisations démocratiques et des organisations syndicales.

Après ces faits, qui suffisent amplement pour déterminer notre attitude, je n'évoquerai pas aujourd'hui les autres nombreux cas où les intérêts des populations laborieuses d'Algérie sont chaque jour sacrifiés par M. Queuille et ses amis, et qui sont autant de raisons qui nous obligent à voter contre l'investiture.

Les députés communistes algériens voteront l'investiture le jour où un président du conseil désigné, tenant compte de la volonté du peuple, sera décidé à constituer un gouvernement qui donnera satisfaction aux revendications du peuple de France et aux aspirations du peuple algérien.

Les députés communistes algériens voteront pour l'investiture, comme le disait il y a quelque temps un de nos amis des pays d'outre-mer, le jour où un président du conseil désigné reprendra à son compte, avec la volonté de le pousser à son ultime logique, le principe suivant: un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Bouvier.

**M. Xavier Bouvier.** Si je me suis fait inscrire dans ce débat, monsieur le président du conseil désigné, c'est en raison de votre silence absolu sur le grave problème scolaire. Ce silence est d'autant plus surprenant que, lors des débats d'investiture des trois présidents du conseil en octobre dernier, chacun d'eux avait cru devoir faire connaître ses vues et chercher à apporter quelques apaisements.

Sans doute, depuis votre intervention, le président d'un groupe politique vous a-t-il posé la question et lui avez-vous répondu. Je retiens de cette question et aussi de votre réponse, la volonté commune, mais qui hélas! ne se manifeste pas par des actes, de régler la question.

Ce problème est capital et il est urgent d'y apporter une solution. Il est d'ailleurs connu de vous, puisque vous étiez ministre de l'intérieur le 23 avril dernier lorsqu'eurent lieu, dans l'Ouest, les grandes manifestations dont l'écho est venu jusqu'ici, puisqu'elles furent suivies de demandes d'interpellation, de démarches, de motions multiples.

Il est indispensable que l'Etat dise à ces populations angoissées s'il veut faire son devoir, son devoir de respect de la justice et de la liberté de conscience. Il faut que nous sachions, c'est un souci de clarté et également d'honnêteté à l'égard de ces populations.

Vous avez dit dans votre communication que les valeurs morales subissent de rudes assauts. Alors, de grâce! aidons ces pères de famille qui travaillent justement pour ces valeurs morales du pays, aidons les maîtres de l'enseignement libre que préoccupe également le maintien des valeurs morales du pays, œuvrons pour établir la justice scolaire.

J'ai le regret de vous le dire, l'exécution de décisions de conseils généraux a été retardée — je n'ose pas dire qu'elles ont été bafouées — parce que le ministre de l'intérieur n'a pas donné en quelque sorte son agrément pour leur application.

Un certain climat de vexations existe encore. Il n'y a sans doute plus de procès de kermesse, mais les services des contributions n'hésitent pas, cependant, à envoyer des feuilles d'impôts pour les taxes à la transaction dues à l'occasion des kermesses organisées pour assurer la survie de l'enseignement libre.

Il faut faire cesser — c'est la moindre des choses— ce climat de vexations.

Le président d'un groupe politique vous a interrogé tout à l'heure.

**Mlle Germaine Peyroles.** Qui? Il a un nom!

**M. Xavier Bouvier.** C'est M. de Menthon, nul ne l'ignore. (*Rires au centre.*)

C'est une habitude, mes chers collègues, que j'ai de ne pas citer, le plus souvent, les noms des personnalités à l'occasion d'interventions, car on nous reproche parfois, ensuite, d'avoir mal traduit la pensée de l'orateur. (*Rires.*)

Monsieur le président du conseil désigné, on vous a parlé de la création d'une commission. Je la souhaite vivement avec M. de Menthon — puisque ses collègues tiennent à ce que je cite son nom — mais je veux surtout qu'il ne subsiste aucune équivoque à cet égard.

Il faut que cette commission, si elle est créée, travaille avec la volonté d'aboutir rapidement, car, depuis cinq ans, on n'a pas fait grand'chose, pratiquement, pour l'école.

Je devrais, de préférence, m'adresser par avance au gouvernement que vous constituerez plutôt qu'à vous-même, car la question dépend de l'ensemble des membres du cabinet. Mais je ne veux pas laisser passer la déclaration très intéressante — je l'ai dit de ma place — que nous a faite M. le président Jules Moch en octobre dernier, lorsqu'il a évoqué un prétendu problème d'Alsace et de Lorraine en matière d'enseignement.

M. le président Moch nous a expliqué qu'il avait fait allusion à l'ensemble des problèmes qui existaient au début du siècle. Hélas! au début du siècle, l'Alsace et la Lorraine étaient sous la botte allemande. Elles ne furent libérées qu'en 1918.

Il ne se posait pas de problème d'Alsace et de Lorraine lors des débats sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et sur l'enseignement.

Au reste, depuis les événements de 1939-1940, c'est la première fois que l'on parle dans cet hémicycle d'une question scolaire en Alsace-Lorraine. A mon avis, il n'y en a pas, parce que nous ne devons pas trahir la pensée de Joffre qui, dans les premiers jours de la bataille de 1914, prit solennellement, dans un village d'Alsace qui venait d'être libéré, des engagements au nom de la France à l'égard de ces populations. Nous tiendrons à ce qu'ils soient respectés, de la même façon que nous respectons les paroles du maréchal Lyautey à l'égard des populations marocaines.

Il ne faut pas oublier que le problème a déjà été ébauché en 1924, lors de l'introduction des lois françaises en Alsace-Lorraine. Vous vous rappelez, mes chers collègues, le grand souffle de protestations qui a couvert tout le pays pour défendre les départements recouvrés. La question fut encore évoquée et donna lieu à de graves débats en Alsace et en Lorraine, en 1936, lorsqu'à l'occasion de la prolongation de la scolarité, on voulut réformer le statut scolaire en Alsace et en Lorraine.

J'en parle — ce n'était nullement mon intention — parce que le jour même où la question scolaire en Alsace et Lorraine fut, par erreur, à mon avis, évoquée dans cette enceinte, il aurait fallu que nous puissions protester tout de suite.

**M. Jules Moch.** En somme, il n'y a de problème que là où vous êtes demandeur.

**M. Armand de Baudry d'Asson.** Le tiers de l'Alsace est demandeur!

**M. Xavier Bouvier.** Il n'y a pas de problème de l'Alsace et de la Lorraine, monsieur le président, puisque nous avons pris solennellement des engagements envers ces populations. Mais à l'égard des autres départements, nous sommes demandeurs.

Que demandons-nous ? Le droit et la justice.

**M. Mohamed Bentaieb.** Le demandez-vous aussi pour l'Algérie ?

**M. Xavier Bouvier.** Laisser languir le problème scolaire devant une commission ou laisser poser une prétendue question concernant l'Alsace et la Lorraine constitue un remède qui risque d'être plus néfaste que le mal.

Il ne faut pas tromper nos populations légitimement impatientes d'obtenir une véritable justice scolaire. C'est donc pour une solution rapide et équitable que j'aurais souhaité vous voir vous prononcer. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roulon.

**M. Maurice Frédet.** Mon ami M. Roulon, obligé de s'absenter, m'a prié de présenter son intervention.

Elle a trait, monsieur le président du conseil désigné, à la politique agricole que le gouvernement que vous devez former entend suivre.

Au cours de votre déclaration et dans les réponses que vous avez fournies aux orateurs qui m'ont précédé, vous avez déjà donné quelques précisions à ce sujet. Aussi, ne retiendrai-je que deux des questions que mon collègue désirait vous poser.

La première concerne la politique du blé. Le gouvernement que vous allez former entend-il maintenir le décret du 30 avril dernier ou, au contraire, suivre la commission de l'agriculture qui s'est prononcée récemment en faveur de l'abrogation de ce décret ?

En second lieu, quelle position comptez-vous prendre quant aux accords franco-italiens qui, non seulement risquent de concurrencer l'agriculture française, en particulier les vins, mais — c'est en mon nom personnel que j'aborde maintenant ce problème beaucoup plus grave — prévoient, à une échéance plus ou moins longue, la libre circulation des produits, des capitaux et des personnes ?

Monsieur le président du conseil désigné, en votre qualité de maire, vous devez savoir qu'à l'approche de chaque hiver se pose le problème du chômage. Si l'on accorde la libre circulation des personnes, il est à craindre que les deux millions de chômeurs italiens ne viennent quelque peu envahir notre territoire et aggraver encore le malaise qui se fait sentir chez nous. Ce problème se posera non seulement pour la France métropolitaine, mais encore pour l'Afrique du Nord.

Telles sont, monsieur le président du conseil désigné, les questions que je voulais vous poser au sujet de la politique agricole du futur gouvernement. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président du conseil désigné.

**M. le président du conseil désigné.** Mesdames, messieurs, je désire d'abord répondre aux deux questions qui viennent de m'être posées au nom de M. Roulon.

En ce qui concerne l'union douanière avec l'Italie, un projet sera bientôt soumis au Parlement. C'est à ce moment-là que nous en délibérerons, le nouveau gouvernement ayant lui-même au préalable examiné ce projet.

En ce qui concerne le blé, le grand problème qui se posera, si le ciel est favorable à la récolte qui est encore en terre, sera celui de l'exportation. Le ministre de l'agriculture d'hier avait déposé un projet en vue précisément de faciliter l'exportation des excédents de blé. C'est en ce sens que nous pourrons, je crois, remplir notre devoir qui consiste à défendre, dans un pays comme le nôtre, la production agricole.

J'ai là l'occasion de rassurer M. Cadi Abdelkader, M. Bentaleb et les représentants de l'Algérie sur ce que sera demain la politique algérienne de l'agriculture.

Le problème des céréales se pose pour l'Algérie, mais pas pour le blé, étant donné l'augmentation de la consommation qu'on y a enregistrée à la suite de l'accroissement de la population. La question à régler est celle des céréales secondaires.

Dans le projet qui a été délibéré sous le gouvernement précédent et qui a été déposé, on a fait, pour l'exportation des orges, des propositions que l'Assemblée voudra sans doute accepter et qui éviteront les difficultés rencontrées l'an dernier à cet égard.

A M. Lussy et à M. Xavier Bouvier, je dirai que les problèmes que nous devons présentement examiner ne sont pas uniquement ceux posés par tel et tel parti. Il s'agit surtout de savoir si, dans cette enceinte, peut se dégager une majorité de gouvernement, si vous allez aujourd'hui vous rencontrer pour accorder l'investiture au président du conseil désigné et, demain, pour le soutenir dans son action.

J'ai été très touché de l'accueil que m'a réservé ce soir l'Assemblée. Les paroles qui ont été prononcées sont, évidemment, douces à mon cœur.

Mais il ne s'agit pas de cela. Les sentiments que vous pouvez avoir à mon égard ne comptent pas, à cette heure. Il s'agit surtout de ne pas faire perdre de temps à la France et de savoir si vous êtes d'accord sur une déclaration résumant un programme qui peut, je crois, être accepté par une majorité constitutionnelle.

Si oui, un gouvernement peut être formé. Sinon, il faut le dire, car vous ne ferez pas perdre de temps et un autre que moi se présentera devant vous, désigné par M. le Président de la République.

Mais pour qu'il en soit ainsi, pour qu'un gouvernement puisse être formé dans les quarante-huit heures ou les trois jours qui viennent, il est indispensable que vous vous rendiez compte, les uns et les autres, à quelque secteur de la majorité que vous appartenez, que je ne peux pas prendre maintenant, moi qui doit vous unir, une décision sur les problèmes qui vous divisent et les régler brusquement parce que le gouvernement vient de changer.

Je dis à M. de Menthon, qui connaît mes sentiments à son égard, que les décisions qui avaient été prises lorsque j'étais ministre de l'intérieur, que ce qui avait été convenu sous le gouvernement précédent, la recherche d'un accord entre les groupes de la majorité — recherche à laquelle les socialistes ont participé en ce qui concerne la réforme électorale — doit être poursuivi.

Si nous voulons travailler ensemble, l'accord est peut-être possible. En tous les cas, nous le chercherons et j'aurai fait au moins un relais en une période où l'on ne peut pas laisser la France en état de carence gouvernementale.

Je ferai cet effort loyal. Peut-être, ayant rapproché les points de vue, même sur les problèmes les plus délicats, le Gouvernement ayant à prendre des décisions — nomination de commission ou autres — serai-je amené un jour à arbitrer les difficultés soulevées par certains problèmes.

Mais, encore une fois, ne me demandez pas de faire l'impossible, de prendre le programme d'un parti et de dire que c'est là ma loi, parce que les autres, évidemment, m'abandonneraient.

Je me tourne maintenant vers nos collègues socialistes.

Dans le programme que vous avez présenté, dans les demandes que vous avez adressées au Gouvernement, il y a, sur certains problèmes financiers et économiques, une divergence de vues certaine avec nos amis du mouvement républicain populaire. Sur ce point, je suis d'accord avec eux et je vous demande de faire une concession. Sinon, nous serons dans l'impossibilité de constituer une majorité.

Si vous voulez rester divisés, il vaut mieux vous séparer aujourd'hui et demander à un autre de constater que dans cette Assemblée il n'est pas possible de gouverner, puisque vous ne pouvez pas rester unis. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mitterrand.

**M. François Mitterrand.** Mesdames, messieurs, l'intervention de M. le président du conseil désigné a porté — et je m'en félicite — sur l'essentiel de ce que j'avais l'intention de dire à l'Assemblée.

Le groupe au nom duquel je parle lui donnera ses suffrages dans le vote sur l'investiture. A cette occasion, je veux livrer, au nom de mes amis, quelques réflexions aux partis de la majorité républicaine.

Les crises ministérielles offrent au moins un bénéfice: elles donnent l'occasion aux partis qui ont gouverné de dire comment il faudrait gouverner. (*Sourires.*)

Ainsi, les groupes — dont le mien — viennent périodiquement devant l'Assemblée se plaindre sans doute de ce qu'ils n'ont point fait eux-mêmes. C'est une habitude que nous avons prise; elle risque, à la longue, d'être fâcheuse.

Reprenant des termes qui ont déjà été employés, je déclare qu'il n'est pas possible de maintenir, de préserver ou de reconstituer une majorité de gouvernement si l'on ne s'en tient pas à un programme minimum.

Les groupes n'espèrent pas se mettre d'accord sur tous les points de leurs doctrines respectives, ils n'entendent pas identifier leurs techniques ou leurs programmes.

S'il s'agissait de cela, je dirais alors que chacun des partis de la majorité pourrait être plus près de certains groupes de l'opposition. Sur le problème scolaire, le problème social, la réforme de la Constitution, la technique financière, la majorité varie et ne comprend pas les mêmes éléments.

Si donc, lorsqu'il s'agit d'investir un président du conseil, et plus encore — car les deux opérations devraient être davantage liées, à mon sens — de participer au gouvernement qu'il constituera, on sort de son sac tous les points du programme particulier de tel ou tel parti, il est évident, je le répète, qu'il n'y a plus de majorité possible au sein de l'Assemblée ou bien cela signifie que la majorité doit changer.

J'ai parlé de programme minimum. Il suffirait d'évoquer les données essentielles que chacun de vous connaît. Je ne prétends pas les répéter ce soir, ne voulant pas prolonger à l'extrême cette séance.

En ce qui concerne la politique sociale, notamment la question du salaire minimum garanti, nos amis socialistes ne croient-ils pas qu'il serait préférable pour eux, pour la cause qu'ils entendent soutenir et qui ne rencontre pas sur les bancs du mouvement républicain populaire, du rassemblement des gauches républicaines, des indépendants et sans doute de nombreux isolés, d'opposition formelle, de la défendre, non pas des bancs de l'Assemblée, mais au sein du gouvernement?

Je ne prétends sans doute pas que vous obtiendrez exactement ce que vous demandez. Mais je dis que jamais vous n'aurez autant que si vous pouvez, au sein du gouvernement, présenter votre manière de voir.

Il en est ainsi de tous les problèmes, en particulier de celui qui fut évoqué ce soir, le problème scolaire.

**M. Marcel Poimbœuf.** Allez dire cela aux pères de famille!

**M. François Mitterrand.** Il y a des pères de famille de toutes opinions.

**M. Marcel Poimbœuf.** Je suis tout à fait d'accord. Mais je vous demande de mesurer, pour beaucoup d'entre eux, l'importance de ce qu'ils considèrent comme les vérités essentielles, dont ils ont toujours vécu et dont ils entendent faire vivre leurs enfants. (*Applaudissements sur de nombreux bancs et au centre.*)

**M. François Mitterrand.** Je répéterai d'autant plus volontiers mes propos qu'il y a quelque chance pour que nous soyons l'un et l'autre soucieux des mêmes libertés.

Il faut trouver dans l'école la possibilité d'une éducation personnelle dégagée de toute influence extérieure partisane. C'est là un problème fondamental qui passionne, à juste titre, les uns et les autres.

Pouvez-vous demander à M. le président du conseil désigné de résoudre ce soir un problème qui, depuis déjà tant d'années, a été l'un des obstacles principaux à l'union de tous les patriotes et de tous les républicains ?

M. le président du conseil désigné vous a dit qu'il fallait en parler et tenter de le résoudre en toute bonne volonté et l'on peut trouver celle-ci de part et d'autre, dans une commission, et par des échanges de vues.

Qui y a-t-il de plus raisonnable ? Que pourrait faire d'autre celui qui, au lieu de M. Queuille, serait désigné ?

Il ne faut pas demander aux leaders d'un parti politique davantage que ce que l'on demande au sien propre.

Une habitude a été prise: chaque fois qu'un président du conseil désigné s'est présenté devant nous, il a pris en charge ses amis pour taire ou estomper le problème qui les intéresse de plus près de manière à développer davantage le problème

qui préoccupe les autres. C'est ainsi que, peu à peu, on en arrive à ce phénomène assez extraordinaire, que les partis politiques qui n'ont pas dans leur sein le président du conseil désigné sont alors les plus exigeants mais se taisent dès que l'un des leurs vient s'asseoir à son tour au banc du gouvernement. (*Sourires et applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Je reconnais, d'ailleurs, à l'avantage ou au détriment de chacun, que la règle du jeu fût chaque fois respectée.

Je soutiens qu'un programme minimum peut être défini. On a parlé d'échéance d'automne pour certains problèmes. Il nous appartient de nous mettre au travail.

S'il s'agit de programme ou de technique, la majorité que vous avez constituée depuis trois ans et demi ne peut pas tenir. Mais s'il s'agit de la ligne de démarcation que vous avez choisie dans la façon de mener le régime, s'il s'agit du destin que vous avez fixé pour l'avenir de l'homme, alors là nous avons quelque chance de nous retrouver. Après tout, l'essentiel ne consiste-t-il pas dans la conception que l'on se fait du monde, de son avenir et de la place que doit y trouver l'homme et le citoyen?

En ce 30 juin un peu prolongé de l'année 1950, tandis que tant de problèmes internationaux se posent, on sent combien la France, que nous représentons tous ici, se trouverait réduite à peu de chose si nous n'étions pas capables de faire sur nous-même un effort pour arriver à gouverner.

Dans quel sens gouverner? Pas pour n'importe quoi. Il s'agit de gouverner une certaine forme de République à la fois juste et libre, il s'agit de ne jamais refuser à quelque catégorie de la nation que ce soit le maximum d'avantages compatible avec la vie des autres catégories, comme l'a excellemment dit M. le président Bidault au cours d'une récente séance.

Dans la défense de la République, un dernier problème se pose. Ce n'est pas un problème de fond, mais il n'en est pas moins inéluctable. Je me contenterai de l'indiquer: c'est la réforme électorale. (*Exclamations sur plusieurs bancs au centre.*)

Si M. de Menthon a raison lorsqu'il déclare que nous ne pouvons aller aux élections sans nous être préalablement entendus sur un programme minimum, je dis que, si nous voulons sauver la République, il faut éviter que les ennemis du régime ne profitent de lois ou de formules qui leur donnent un avantage indû et ne permettent pas à chaque citoyen de choisir librement son élu. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche.*)

**M. Jacques Duclos.** Comment, « un avantage indu » ?

Vous êtes un fasciste. Vous voulez trafiquer, voilà ce que vous voulez faire.

**M. le président.** La parole est à M. Furaud.

**M. Jacques Furaud.** Monsieur le président du conseil désigné, je n'abuserai pas de votre complaisance et je me permettrai seulement de vous poser une question.

Il est un point de votre déclaration qui ne m'a pas paru clair et sur lequel je désirerais recevoir de vous une explication très franche.

Faisant allusion à l'objet que devrait avoir la future loi électorale, le président du conseil désigné a déclaré que celle-ci devait permettre aux Français de choisir pour la République, contre le pouvoir personnel, contre la démocratie populaire.

**M. le président du conseil désigné.** La démocratie dite populaire.

**M. Jacques Duclos.** C'est après coup, monsieur le président du conseil désigné, que vous avez ajouté ces mots « dite populaire ». C'est le cœur qui a parlé. Vous avez pris une précaution, mais à retardement.

**M. André Mutter.** Vous vous êtes bien reconnu!

**M. Jacques Furaud.** La démocratie dite populaire, nous savons ce que c'est!

C'est le régime que défend le parti communiste. C'est une édition revue et corrigée du régime soviétique.

La république, nous savons aussi ce que c'est. C'est le régime qui incarne les libertés démocratiques auxquelles nous sommes tous attachés et pour lesquelles, de 1940 à 1944, groupés autour de Charles de Gaulle, nous avons combattus.

Toutefois, j'avoue ne pas comprendre à qui, dans la situation politique présente, M. le président du conseil désigné peut bien faire allusion lorsqu'il parle de pouvoir personnel. (*Interruptions au centre et à droite.*)

**M. Fernand Bouxom.** A Ferdinand Lop!

**M. Jacques Furaud.** Je serais heureux qu'il me dît clairement qui visent ces paroles.

**M. Max Brusset.** Ce doit être le comte de Paris!

**M. Jacques Furaud.** M. le président du conseil désigné nous a fort bien depeint la gravité de la situation actuelle. Il montrera, en répondant franchement à cette unique question, ce qu'il pense, car la situation est grave. Elle exclut toute hypocrisie et tout faux-fuyant. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

**M. le président du conseil désigné.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Furaud ?

**M. Jacques Furaud.** Volontiers.

**M. le président du conseil désigné.** Je ne voudrais pas que, dans la circonstance, on m'accusât d'avoir mis en cause tel ou tel homme.

J'ai envisagé l'hypothèse où, en France, indépendamment du choix que l'on a d'une démocratie dite « populaire », et qui est, en réalité, une espèce d'oligarchie totalitaire (*Interruptions à l'extrême gauche*), un parti pourrait naître de la carence de tous les partis attachés au régime parlementaire, et obtenir demain, devant la faillite parlementaire, l'audience du pays.

Je dis que ceux qui veulent sauver le régime parlementaire doivent empêcher toute tentative de cet ordre, en ne formulant pas contre le régime des critiques injustes mais qui seraient fondées si nous ne parvenions pas à nous entendre et à permettre à ce pays d'être gouverné.

J'ai envisagé cette hypothèse en raison même des difficultés rencontrées pour constituer une majorité dans cette Assemblée. Le faisant, j'envisageais une éventualité qui se réaliserait si nous ne savions pas accomplir ce qui constitue notre devoir. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

**M. Jacques Duclos.** Vous n'avez pas dit un mot du général de Gaulle, naturellement!

**M. le président du conseil désigné.** J'attends les programmes pour juger les hommes.

**M. Jacques Duclos.** Le général de Gaulle a présenté un programme à la manière de Bonaparte !

**M. Robert Bétolaud.** M. le président du conseil désigné n'a pas, non plus, parlé de Staline, monsieur Duclos !

**M. Jacques Furaud.** Monsieur le président du conseil désigné, je prends acte de votre réponse, précisant que votre déclaration ne visait aucun homme en particulier.

**M. Marcel Poimbœuf.** Mais il n'a exclu personne !

**M. Jacques Furaud.** En effet, je ne pense pas qu'il existe actuellement en France un homme qui vise le pouvoir personnel. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Sesmaisons.

**M. Olivier de Sesmaisons.** Mesdames, messieurs, mon intention était de poser à M. le président du conseil désigné une question analogue à celle de M. Furaud. Monsieur le président du conseil désigné, vous avez bien placé ce soir le débat sur son véritable terrain lorsque vous avez dit que ce à quoi nous pensions tous c'étaient les événements de Corée.

Or, nous sommes ici, à quelque parti que nous appartenions, d'anciens combattants qui, sachant ce qu'est la guerre, désirent passionnément la paix.

Par conséquent, je voudrais pouvoir répondre à votre appel et vous donner mon suffrage. Votre déclaration ministérielle contenait une phrase qui avait besoin d'être éclaircie. Vous venez de le faire.

D'ailleurs une démonstration a déjà été faite à ce sujet, mes chers collègues: en 1944 toutes les dictatures étaient possibles et aucune ne s'est manifestée. Le passé est donc garant de l'avenir.

Monsieur le président du conseil désigné, je peux maintenant voter pour vous.

Je voulais aborder un autre sujet qui a déjà été traité par certains de nos collègues: le problème scolaire.

Je me permets simplement de rappeler ce que je disais récemment lors d'une explication de vote sur une proposition de M. Deixonne: il n'y a pas de problème insoluble lorsqu'on l'aborde avec bonne volonté.

**M. Georges Coudray.** Encore faut-il l'aborder.

**M. Olivier de Sesmaisons.** Or, monsieur le président du conseil désigné, vous venez d'indiquer que vous êtes décidé à créer une commission chargée d'étudier ce problème.

**M. le président du conseil désigné.** Après des prises de contact entre les groupes.

**M. Olivier de Sesmaisons.** Etant donné la composition et la valeur de cette Assemblée — je n'exclus personne — il est indiscutable que si nous le voulons nous pourrons parvenir à le résoudre.

En terminant, et pour ne pas abuser de la bienveillance de l'Assemblée, je me permettrai de demander à ceux de mes collègues qui feront partie de cette commission de le résoudre dans la justice le plus tôt possible, car sa solution est urgente. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lescorat.

**M. André Lescorat.** Monsieur le président du conseil désigné, je ne vous étonnerai sans doute pas en ne vous infligeant point un discours préélectoral, en ne vous posant point de questions, sachant à l'avance que vous ne pourriez y répondre et en vous demandant de faire une politique que, si mes amis avaient été au pouvoir, ils n'auraient pas faite et que, s'ils y venaient demain, ils ne feraient pas davantage.

Vous avez parlé du salut public. En vous apportant les voix du groupe d'action paysanne, je tiens à dire, en plus de l'estime que nous avons pour votre personne, que, dans la situation internationale actuelle, il n'est pas possible, à notre sens, d'organiser plus longtemps la vacance du pouvoir en France.

La France doit avoir un gouvernement. Notre confiance, certes, va à votre personne, mais elle va aussi à une politique qui a été instaurée, avant que vous ne soyez président du conseil désigné, par le ministre des affaires étrangères du précédent gouvernement.

Nous sommes attachés à l'organisation européenne, car nous pensons que c'est le seul moyen de sauvegarder la paix.

Nous sommes partisans de la politique de M. le président Schuman en ce qui concerne le pool charbon-acier et nous vous demandons, puisque vous envisagez une collaboration économique avec l'Allemagne, de mettre au premier rang de vos préoccupations un combinat agricole franco-allemand. En effet, s'il est exact de dire que le traité d'union douanière franco-italien risquerait de porter un préjudice grave à l'agriculture française, il faut penser qu'un combinat agricole entre la France et l'Allemagne dont les agricultures peuvent se compléter pourrait, au contraire, permettre à ces deux pays des échanges profitables à l'un et l'autre. Ce combinat franco-allemand — il faut bien un commencement à tout — serait l'amorce d'une plus grande politique des échanges agricoles internationaux. *(Très bien! très bien! à droite.)*

Nous voudrions, monsieur le président du conseil désigné, que votre Gouvernement se préoccupe, au travers du problème tunisien que vous avez évoqué, du problème de l'Union française tout entière. En effet, si quelques revendications parfois désordonnées et dangereuses se font jour, c'est peut-être parce qu'on a trop tardé à penser le problème de l'Union française. Ne vous laissez pas arracher des réformes à la petite semaine. Voyez tout de suite grand et dites ce que vous voulez faire.

Nous avons applaudi à votre souci de venir en aide aux anciens combattants et d'essayer de reclasser les fonctionnaires.

Nous voudrions que vous restiez fidèle à l'affirmation que vous avez formulée à cette tribune, selon laquelle votre impératif serait l'équilibre du budget. Nous vous en supplions: ne frappez pas davantage la matière imposable française. Ne frappez pas davantage des gens qui plient sous le faix d'une fiscalité exagérée.

Pensez que toutes les classes moyennes de ce pays sont, elles aussi, intéressantes, qu'elles ont le droit de vivre et que la superfiscalité insupportable leur enlèverait la possibilité même de se maintenir et de durer. *(Applaudissements à droite.)*

Vous avez ensuite parlé de la loi électorale. Celle-ci n'est pas l'essentiel de nos préoccupations. Il en est de plus graves. Mais nous devons dire aussi que nous ne voterions point une modification de scrutin qui aurait pour unique but de rendre l'Assemblée pratiquement inamovible.

Nous serons, en revanche, derrière vous pour accepter un mode de scrutin pour ce qu'il sera susceptible, non pas d'empêcher mais surtout de permettre, c'est-à-dire une majorité cohérente et un gouvernement qui puisse gouverner.

**M. Jacques Duclos.** On a vu ce que pouvait donner le scrutin d'arrondissement !

**M. André Lescorat.** Monsieur le président du conseil désigné, le peuple français admire toujours, sans les comprendre, les esprits distingués qui se pressent dans les avenues du pouvoir.

Au moment où vous allez constituer votre ministère et où nous vous souhaitons tout le succès que vous méritez et que la France attend parce qu'elle en a besoin, nous vous demandons d'essayer de ramener ces esprits distingués vers des conceptions moins brillantes sans doute, mais plus conformes au sens du réel, de sublimer votre politique, de ne pratiquer aucune des politiques figurées dans l'éventail des partis représentés au Gouvernement, mais tout simplement la politique de la France. Cela suffit.

**M. le président du conseil désigné.** Entièrement d'accord. C'est bien mon intention.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?

Aux termes du troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution « le président du conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le président du conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée, au scrutin public et à la majorité absolue des députés ».

A ce propos, j'ai reçu de M. Delcos la motion d'investiture suivante:

« En conformité de l'article 45, paragraphe 3, de la Constitution, l'Assemblée nationale investit M. Henri Queuille de sa confiance. »

**Mme Germaine Peyroles.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme Peyroles.

**Mme Germaine Peyroles.** Monsieur le président, je m'excuse de vous présenter une demande qui, si elle est agréée, vous imposera un surcroît de fatigue — mais nous savons tous votre courage — ainsi qu'à M. le président du conseil désigné, qui nous écoute et nous répond depuis de longues heures, et à l'Assemblée elle-même.

Je sollicite, au nom de mon groupe, une suspension de séance d'une demi-heure. Je crois que, dans les circonstances présentes, nous pouvons solliciter cette suspension de séance. Je sais que, quelle que soit leur fatigue, nos collègues savent toujours se montrer courtois.

Je leur demande de se montrer courtois, non pas envers la femme que je suis, mais envers le groupe que je représente, en lui accordant cette suspension de séance. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

**M. le président.** Madame, on ne peut résister à une demande aussi courtoise. *(Sourires.)*

Je vous remercie de ce que vous avez dit; mais nous sommes au début de la journée, à un moment où l'on a encore toutes ses forces. *(Rires.)*

L'Assemblée voudra sans doute accepter de suspendre la séance. *(Assentiment.)*

Je serais reconnaissant à Mme Peyroles d'user de son autorité auprès des membres de son groupe afin de les ramener en séance au plus tard dans une demi-heure.

**Mme Germaine Peyroles.** Je n'y manquerai pas et j'aurai de la même courtoisie.

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue le samedi 1er juillet, à une heure quinze minutes, est reprise à deux heures.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Capitant, pour expliquer son vote.

**M. René Capitant.** M. Henri Queuille va succéder à M. Georges Bidault, qui avait lui-même remplacé M. Queuille.

Les mêmes raisons qui nous ont empêché d'accorder notre confiance à M. Bidault et à ses prédécesseurs nous obligent, aujourd'hui, à refuser l'investiture à M. Queuille, d'autant plus impérieusement que les circonstances deviennent plus graves.

Il est clair que M. Queuille désire reconstituer le gouvernement démissionnaire, en le maintenant aussi semblable à lui-même que possible, semblable, de préférence, à la première formule, antérieure au départ des socialistes.

Ce souci a été celui de ses prédécesseurs lors des crises précédentes. Ce sera celui de ses successeurs dans les crises ultérieures, car l'objectif final est de maintenir la majorité de troisième force.

M. Queuille a bien repris à son compte le slogan de la lutte sur deux fronts, malgré l'atténuation qu'il a essayé d'y apporter tout à l'heure; il désire maintenir cette majorité jusqu'à la fin de la législature et la conduire au scrutin, groupée et liée par une alliance électorale, le jour qui sonnera, tôt ou tard, où elle devra accepter ou subir des élections générales.

Les crises ministérielles ne sont dans cette perspective que des incidents mineurs destinés, non point à rompre la majorité ou à provoquer des revirements politiques, mais, au contraire, à assurer la longévité de la troisième force, en éliminant ou en mettant temporairement au repos ce que j'appellerai « les cellules usées ».

Cette continuité, M. Queuille l'a bien marquée dans sa déclaration, en revendiquant à son bénéfice le bilan politique des gouvernements précédents, celui que M. Pelsche a dressé il y a peu de temps et que M. Georges Bidault a lui-même repris, avant d'être renversé, dans le débat sur la question de confiance.

Ce bilan, a-t-on dit, apporterait de façon irréfutable la preuve du succès de la politique de la troisième force, notamment sur le plan monétaire et financier. Nous nous permettrons de penser et de dire que ce bilan est, au contraire, tragiquement négatif.

Sans doute a-t-on utilisé les dollars du plan Marshall pour boucher les trous et atténuer ainsi le déficit. Sans doute a-t-on profité des malheurs de la Chine qui ont singulièrement facilité la baisse de l'or. Sans doute a-t-on créé et répandu l'illusion d'une amélioration. Sans doute a-t-on endormi le pays en lui cachant les véritables risques et en le berçant de fausse sécurité.

Mais la réalité, la dure réalité n'a pas été modifiée. Nous disposions d'un petit nombre d'années, dont le crédit risque d'être bientôt épuisé, pour reconstruire avant les temps fatidiques, non pas la France d'hier, mais la France nouvelle intégrée à l'Europe et unie à sa fédération d'outre-mer qui, seule, peut garantir notre sécurité et notre prospérité.

Or, ces années, nous les avons gaspillées en expédients. Ce furent les années des occasions manquées et du temps perdu.

Au point de vue économique et financier, on a fait, en France comme dans les pays voisins, de l'autarcie, dont le plan Monnet a été l'expression. Et il nous a conduit à une économie stagnante, n'assurant à nos travailleurs qu'un niveau de vie médiocre, et d'ailleurs déficitaire, le déficit étant comblé par le plan Marshall.

Au point de vue social, nous nous sommes enfoncés dans les contradictions du capitalisme, que le système des conventions collectives accentue en confirmant le régime du salariat, en augmentant la tension entre les classes sociales et en mettant une arme d'une puissance extrême entre les mains des maîtres de la C. G. T.

Au point de vue européen, le Conseil de l'Europe n'est qu'une façade trompeuse qui a confirmé la souveraineté des Etats au lieu de la limiter.

Quant au plan Schuman, qui apporte une promesse plus réelle, il est une initiative tardive et trop restreinte, dangereusement imprégnée d'esprit technocratique et qui a d'ailleurs fort peu de chances d'être menée à bien par la majorité.

Enfin, au point de vue militaire, nous restons sans protection, sans armée nationale autre que le corps expéditionnaire d'Indochine et sans armée internationale. Le général Billotte montrait, il y a quelques jours, les lacunes stratégiques du pacte Atlantique; et les journaux américains eux-mêmes nous avertissent que les Etats-Unis, dans l'état actuel de leurs effectifs et de leurs armements, ne sont pas en mesure de nous protéger contre une agression de l'armée rouge. Les événements de Corée ne sont pas faits pour nous rassurer.

Nous estimons d'ailleurs et nous ne cessons de le répéter que cette carence est imputable au régime que deux des partis de la majorité ont installé en 1946 avec l'aide des communistes et auquel M. le président du conseil désigné et ses amis se sont ralliés depuis (*Mouvements divers*), un régime qui interdit l'action par cette permanente conciliation, qui dissimule un perpétuel conflit et n'aboutit qu'à l'immobilisme, un régime qui s'interdit l'appel à l'opinion, la mobilisation de l'opinion, puisqu'il la divise et l'oppose constamment à elle-même.

Or, sans l'opinion, sans son appui, sans sa confiance, comment lutter efficacement contre le communisme ? Comment triompher dans la guerre froide qui est essentiellement une guerre psychologique ? Comment construire la France nouvelle et l'Europe sans faire appel à l'opinion des peuples européens ? (*Interruptions au centre.*)

Un régime, enfin, qui condamne la séparation des pouvoirs, qui aboutit, en fait, en tous domaines, à une confusion anarchique et arbitraire qui met en danger le principe même de la liberté et de la République.

Ce régime, monsieur le président du conseil désigné, vous et votre majorité en êtes responsables, car c'est vous qui l'avez installé et qui l'avez maintenu pendant quatre ans. C'est vous qui voulez, aujourd'hui, le prolonger, car vos réformes, autant que nous les devinions dans ce que vous en avez dit, comme je le montrerai le moment venu, tendent à le consolider beaucoup plus qu'à le réformer.

L'union pour la défense du régime, c'est même le seul lien réel entre les partis de la majorité, la vraie et la seule raison d'être de la troisième force.

**M. Francisque Gay.** Cela n'est déjà pas mal!

**M. René Capitant.** Libre à vous d'identifier ce régime à la République et d'y attacher la France malgré les périls qui montent et les échéances qui approchent. Mais vous en répondrez devant le peuple français, je vous en avertis, et nous serons, ce jour-là, vos accusateurs.

**M. Jacques Fontupt-Esperaber.** Nous rappellerons, nous, ce que vous avez fait

**M. René Capitant.** Nous nous rappelons 1940. Nous vous trouvons terriblement semblables aux ministres, aux hommes qui furent alors, faute de la réformer à temps, les fossoyeurs de la République.

Un jour, qui viendra bientôt, nous en appellerons au pays contre vous et contre le régime que vous incarnez...

**M. Fernand Bouxom.** Vous avez toujours été contre tout!

**M. René Capitant.** ...pour la République nouvelle que nous voulions dans la résistance et dont vous nous avez frustrés. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche. — Exclamations au centre.*)

**M. Jacques Duclos.** Et vous voulez libérer Pétain!

**M. le président.** La parole est à M. Quilici.

**M. François Quilici.** Monsieur le président du conseil désigné, je vais vous apporter ma voix, pour une raison simple et qui tient en peu de mots.

**M. le président du conseil désigné.** Je souhaite que les voix qu'on m'apportera me soient fidèles.

**M. François Quilici.** Lorsque les événements de Corée ont éclaté, M. Attlee a pu annoncer aux Communes que la flotte britannique participerait, si on le lui demandait, aux opérations nécessaires.

A ce momept la France était silencieuse, parce qu'elle n'avait pas de Gouvernement.

**M. Georges Bidault.** Elle n'était pas inactive.

**M. François Quilici.** Peut-être, mais, je le répète, elle était silencieuse.

Ceci dit, qui est ma raison majeure, je fais une réserve, relative à vos projets concernant l'agriculture algérienne et notamment le blé.

Je crois que vous avez fait allusion à une certaine résorption dont les organisations professionnelles, tant métropolitaines qu'algériennes, ne veulent pas pour l'Algérie.

Il m'apparaît que vous vous engagez là dans une politique dangereuse, parce que vous allez pénaliser la culture du blé tendre, qui devrait être développée, au bénéfice de cultures excédentaires, comme celle de l'orge.

Je n'insiste pas sur ce problème technique, car nous aurons l'occasion de le traiter lors de la discussion de vos projets.

J'ai voulu marquer mes réserves. Mais, je le répète, elles ne m'empêcheront pas de vous apporter ma voix, en raison des considérations d'ordre international devant lesquelles j'estime devoir m'incliner.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Conformément au troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, je mets aux voix, par scrutin, la motion d'investiture.

Je rappelle que la majorité constitutionnelle est de 311 voix.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Conformément à l'article 82 du règlement, le pointage est de droit.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à deux heures vingt minutes, est reprise à trois heures.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la motion d'investiture.

| | |
|---|---|
| Nombre des votants | 571 |
| Majorité constitutionnelle | 311 |
| Pour | 363 |
| Contre | 208 |

La majorité constitutionnelle étant atteinte, l'investiture est accordée à M. Henri Queuille. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Avis en sera donné à M. le Président de la République.

— 4 —

## REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'Assemblée voudra sans doute fixer sa prochaine séance à mardi prochain 4 juillet, à seize heures, en inscrivant à l'ordre du jour la suite de la discussion du budget des services civils: éducation nationale et anciens combattants.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La conférence des présidents se réunira à quatorze heures et demie en vue de proposer l'ordre du jour des séances ultérieures.

— 5 —

## RENVOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission des territoires d'outre-mer demande à donner son avis sur le projet de loi (n° 10750) modifiant l'article 12 de la loi n° 46-2385 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française, qui a été renvoyé pour examen au fond à la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

— 6 —

## DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. Mabrut et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à faire bénéficier les exploitations souterraines de spath-fluor du régime de la sécurité sociale dans les mines.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10497, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Vendroux et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10499, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Midol et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à donner expressément pouvoir aux préfets, sur proposition des délégués départementaux du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, d'accorder par arrêté la mainlevée des inscriptions de privilèges pris pour sauvegarder les droits de l'Etat en matière de travaux d'office exécutés par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10500, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à garantir la livraison de leur récolte de blé aux petits et moyens producteurs et à assurer le financement de la récolte de blé de 1950.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10501, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Julian et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à faire bénéficier les victimes de la guerre des mesures transitoires prévues au titre III de la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres experts.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10502, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Gazier et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à préciser à l'égard du personnel des caisses d'épargne ordinaires la portée de l'article 22 de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives de travail.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10503, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Prot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 27 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 fixant le maximum de la valeur locative cadastrale au-dessous duquel le sinistré peut bénéficier de la dérogation à l'abattement de vétusté ainsi que le plafond de 500.000 francs concernant les propriétaires assujettis à l'impôt sur le revenu.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10504, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mlle Archimède et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à faciliter l'admission des Français dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10505, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Garet une proposition de loi tendant à modifier l'article 23 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10506, distribuée et, s'i n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Péron et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à abroger les dispositions de la loi n° 50-298 du 11 mars 1950 aggravant les pénalités prévues à l'article 76 du code pénal à l'encontre des combattants de la paix.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10507, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Bourbon et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à exonérer le bois de certaines taxes fiscales.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 10508, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 7 —

## DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Paul David une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier le mode actuel de classement pour l'avancement des instituteurs.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 10496, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Desjardins et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux transports routiers la réduction des tarifs accordés aux titulaires des familles nombreuses sur les réseaux de chemin de fer.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 10498, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Theetten et Christiaens une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence de 25 millions de francs aux personnes sinistrées par l'orage qui s'est abattu sur la région de la Bassée.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 10509, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Christiaens, Theetten et Mallez une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à aggraver les pénalités prévues pour les auteurs de coups et blessures sur les enfants.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 10510, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

— 8 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mardi 4 juillet 1950, à seize heures, séance publique.

Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (n°s 8337, 8126, 9215, 9521, 9546, 9727, 9917, 9948, 10035, 10045, 10181, 10283, 10443. — M. Charles Barangé, rapporteur général).

Education nationale (*suite*). — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

Anciens combattants et victimes de la guerre (*suite*). — M. Aubry, rapporteur.

La séance est levée.

(*La séance est levée le samedi 1er juillet, à trois heures cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
PAUL LAISSY.

---

**Erratum**

*au compte rendu* in extenso *de la 2e séance du 20 juin 1950.*

DISCOURS DE M. LOUIS MARIN

Page 5045, 2e colonne, 5e alinéa, 7e ligne,
**Au lieu de:** « choisissez (le raisonnable) »,
**Lire:** « sacrifiez (le raisonnable) »;

Page 5048, 1re colonne, 11e alinéa, 4e ligne,
**Au lieu de:** « d'approuver ainsi »,
**Lire:** « d'éprouver ainsi »;

Page 5048, 2e colonne, 4e alinéa, 1re ligne,
**Au lieu de:** « à une indication »,
**Lire:** « à une interdiction ».

# QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

LE 30 JUIN 1950

(Application des articles 91 à 97 du règlement.)

« *Art. 91.* — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« *Art. 97.* — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

## AGRICULTURE

**15199.** — 30 juin 1950. — **M. Pierre Dhers** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il est exact que les adhérents d'une coopérative agricole sont tenus, par le statut de la coopération, à amener à leur société la totalité de leur récolte, sauf la part nécessaire à l'alimentation de la famille et des domestiques, et s'il est légal que certaines coopératives sanctionnent par des amendes le fait que certains de leurs adhérents vendent sur les marchés une partie de leur récolte.

**15200.** — 30 juin 1950. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° à quel pays et à quel prix a été vendu le blé français (1 million de quintaux approximativement) prévu par l'accord international de Washington; 2° quelle est, exactement, pour chaque pays, la quantité exportée; 3° au cas où le prix pratiqué est inférieur au prix français, quel est le déficit occasionné, et comment le Gouvernement entendu combler ce déficit.

**15201.** — 30 juin 1950. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° quelle est la quantité de blé exporté pour la campagne en cours et l'affectation de ces stocks; 2° quelle est le cas échéant la quantité de blé importé.

## DEFENSE NATIONALE

**15202.** — 30 juin 1950. — **M. Henry Bergasse** demande à **M. le ministre de la défense nationale** quelles sommes ont été ou seront allouées, au titre du service des liquidations de dommages causés par les troupes allemandes aux villes de Paris et de Metz, pour la reconstruction des monuments commémoratifs en bronze du général Mangin, détruits dans ces deux villes par l'occupant en 1940, les ministères de l'éducation nationale et de l'industrie et du commerce s'étant déclarés incompétents à ce sujet en réponse aux questions écrites n° 14051 (*Journal officiel*, 26 avril 1950) et 14570 (*Journal officiel*, 1er juin 1950).

**15203.** — 30 juin 1950. — **M. André Noël** attire l'attention de **M. le ministre de la défense nationale** sur les termes de l'instruction n° 865 S/INT, article 7, paragraphe 3, selon lesquels, seuls, les services accomplis en temps de guerre après l'âge de dix-sept ans dans les différents corps militaires sont comptés pour le droit à la solde progressive et lui signale que certains militaires ont été autorisés à signer leur engagement à l'âge de seize ans. Il lui demande s'il est nécessaire de déposer une proposition de loi pour faire modifier cette instruction dont l'équité ne semble pas absolue.

## EDUCATION NATIONALE

**15204.** — 30 juin 1950. — **M. Pierre Abelin** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale:** 1° le nombre de metteurs en scène pour chacun des deux théâtres lyriques nationaux au 1er janvier 1939 et au 1er janvier 1950; 2° l'effectif du personnel administratif pour chacun des deux théâtres, au 1er janvier 1939 et au 1er janvier 1950; 3° les échelons de rémunération de ces metteurs en scène au 1er janvier 1939 et au 1er janvier 1950; 4° pour chacun de ces deux théâtres lyriques, le nombre des artistes de chant engagés pour la saison théâtrale 1948-1949 et 1949-1950, le nombre des représentations qu'ils doivent normalement assurer ainsi que le nombre des représentations assurées, en fait, par ces artistes.

**15205.** — 30 juin 1950. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** s'il trouve normal que le haut fonctionnaire qui préside la commission du matériel scolaire écrive dans la revue *L'Education nationale* (mai 1950), un long article illustré à la louange d'un pupitre d'un modèle déterminé et de construction de ce pupitre, qui recueille, dans la même revue, les éloges d'un autre fonctionnaire.

**15206.** — 30 juin 1950. — **M. Edmond Michelet** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si la veuve d'un ancien fonctionnaire de son département, mort pour la France au cours de la guerre 1914-1918, peut opter pour la pension civile de retraite dans la mesure où cette dernière est supérieure à la pension militaire qu'elle perçoit sur la base du grade qu'avait son mari lors de son décès.

**15207.** — 30 juin 1950. — **M. Raymond Mondon** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si les communes, dans lesquelles le logement de service du personnel enseignant a été détruit par faits de guerre, peuvent prétendre au remboursement de l'indemnité qu'elles versent au personnel enseignant au titre de l'indemnité de logement et si, étant donné que l'Etat doit assurer la reconstruction des immeubles démolis, il ne serait pas normal que la commune soit remboursée des frais qui résultent, pour elle, de la non-reconstruction de ces immeubles.

**15208.** — 30 juin 1950. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** s'il est exact que, nonobstant les assurances formelles données par les ministres intéressés, 5.000 fonctionnaires retraités du cadre colonial et algériens en particulier, de son département, attendent toujours le calcul de leur nouvelle pension. Le prétexte de ce retard serait une divergence de vues entre ses services et les syndicats de défense professionnelle sur l'incorporation de certaines primes au traitement servant de base au calcul de cette péréquation. L'attente de la décision du conseil d'Etat à qui est soumis ce litige, masquerait un important retard dans l'envoi des dossiers des bénéficiaires à la datte publique, remettant ainsi *sine die* l'attribution de cette péréquation votée pourtant le 20 septembre 1948. Il lui demande quelles mesures compte prendre les ministres intéressés pour faire cesser sans retard cette injustice.

**15209.** — 30 juin 1950. — **Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale:** 1° combien de classes ont été construites dans le département de la Seine en 1949 et combien seront construites en 1950; 2° dans quels arrondissements de Paris; 3° dans quelles communes de banlieue.

## FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

**15210.** — 30 juin 1950. — **M. Pierre Abelin,** se référant à l'article 796 du code général des impôts, reproduisant l'ancien article 66, alinéa 1er du code de l'enregistrement, demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si la présomption qui résulte des dispositions de cet article est applicable aux biens dont l'usufruit a été donné par son fils à un usufruitier âgé, le motif de cette donation d'usufruit étant d'augmenter les revenus insuffisants de l'usufruitier, alors que la constitution par le donateur au donataire d'une pension alimentaire, en vertu de l'article 205 du code civil, n'eut pas bénéficié du tarif réduit prévu par l'article 685-1 du code général des impôts, en raison de l'importance des revenus propres du donataire, revenus sensiblement supérieurs au salaire minimum vital.

**15211.** — 30 juin 1950. — **M. Pierre Abelin** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques,** qu'une société bénéficiant des dispositions de l'article 7 *bis* du code général des impôts directs (art. 40, code général des impôts), à raison des plus-values réalisées lors de la cession intervenue avant le 1er janvier 1949 d'un établissement exploité depuis plus de cinq ans, fusionne après cette date dans les conditions prévues par l'article 210 du code général des impôts, sans avoir achevé ses réinvestissements, le délai imparti à cet effet n'étant pas encore expiré. Il lui demande, dans cette situation: *a*) si la plus-value non réinvestie à la date de la fusion et rapportée aux bénéfices imposables au titre de l'année de la fusion au nom de la société absorbée, sera soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 8 p. 100 (code général des impôts, article 219); *b*) si, dans le cas où la société absorbante aurait pris la charge du solde des réinvestissements, le même taux serait applicable sur la fraction de la plus-value que cette société n'aurait pas remployée à l'expiration du délai de trois ans imparti à la société absorbée, l'imposition, étant, bien entendu, établie au nom de cette dernière au titre de l'année de la fusion.

**15212.** — 30 juin 1950. — **M. Maurice Bene,** se référant à la réponse faite le 26 avril 1950 à la question écrite n° 13.796, demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** pourquoi une pension concédée le 1er mai 1925 en vertu de l'article 30 de la loi du 14 avril 1924, dont la constitution du droit est la suivante: services actifs: 31 ans, campagnes: 9 ans, 7 mois. Lors de la revision, le 27 juin 1949, les droits de ce capitaine retraité sont devenus: services actifs: 26 ans, campagnes: 8 ans, 6 mois. Il lui signale qu'à une réclamation de l'intéressé au secrétariat aux forces armées il a été répondu, à la date du 21 novembre 1949, qu'il lui avait été fait application des articles 16 et 17 de la loi du 20 septembre 1948, ce qui est contraire au principe général de la non-rétroactivité des lois et à la réponse susvisée.

**15213.** — 30 juin 1950. — **M. Albert Boccagny** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques:** 1° quel est le taux de la pension d'une veuve de guerre 1939-1945, femme de capitaine en 1944, lieutenant de réserve en 1939, au 174e R. I. F.; 2° quelles sont les majorations pour enfants, l'aîné des trois ayant quinze ans.

**15214.** — 30 juin 1950. — **M. Eugène Delahoutre** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que: par décision n° 79 du 14 mars 1940 du ministère du ravitaillement (contrôle des prix), relative aux conserves de légumes et de fruits, « les fabricants de conserves de légumes et de fruits ont été autorisés, pour les fabrications à entreprendre pendant la période de stabilisation des prix, à incorporer aux tarifs qu'ils pratiquaient le 1er septembre 1939, la majoration maxima traduite par la formule suivante: pourcentage de majoration 1.081 (M X + T) »; il lui signale qu'un fabricant de conserves de champignons avait établi ses prix et vendu ses produits en s'inspirant de la formule ci-dessus, mais que le contrôle économique lui ayant reproché de ne pas avoir vendu à la taxe ses conserves de champignons, alors que le champignon frais n'était pas taxé, toutes ses ventes furent vérifiées du 1er septembre 1939 au 15 mai 1941 par un agent du contrôle économique qui, dans son rapport, évalua les majorations de prix illicites à plus d'un million, d'où protestation immédiate par lettre de ce conserveur, qui prouva que le rapport était faux, attendu qu'il avait signalé au vérificateur que ses chiffres ne correspondaient pas à la comptabilité. Les chiffres en question n'ayant pas été vérifiés dans la comptabilité à la suite de ce rapport, le conserveur dont il s'agit fut condamné à une amende de 1 million de francs. Il lui demande si ce fabricant était autorisé à établir ses prix conformément à la formule susvisée en un moment où le prix des champignons frais n'était pas stabilisé, alors que le prix du champignon mis en conserve était taxé, alors surtout que la décision énoncée ci-dessus avait été communiquée à la fédération des syndicats de conserveurs de légumes et de fruits pour application.

---

**15215.** — 30 juin 1950. — **M. Joseph Denais**, se référant à la réponse faite le 1er juin 1950 par M. le ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative à sa question écrite n° 14332, demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si la notion de chef de famille, telle que définie pour l'indemnité de mutation, vaut également pour l'indemnité de difficultés d'existence, lorsque, par exemple, un fonctionnaire ne peut faire venir auprès de lui sa mère veuve et âgée.

---

**15216.** — 30 juin 1950. — **M. Frédéric-Dupont** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'une coupure de cinq actions Springs mines appartenant à un citoyen français a été réquisitionnée, en application du décret du 26 juillet 1946 au prix, d'ailleurs fort bas, de 1.490 F; que le compte de l'intéressé a été crédité de cette somme fin août 1947, puis débité le 16 mai 1949, c'est-à-dire près de deux ans plus tard, de 121 F pour « frais de recouponnement » de cette coupure; que la banque en cause, saisie d'une réclamation, a répondu que ces frais de recouponnement ont été réclamés par son correspondant de Londres, « cette opération étant en cours au moment de l'annonce de la réquisition », il lui demande: 1° les raisons pour lesquelles l'Etat français, qui a réquisitionné cette valeur dans des conditions qui aboutissent, pratiquement, à une spoliation, n'a pas eu l'équité de prendre à sa charge les frais de recouponnement dont il s'agit; 2° s'il lui paraît que de telles pratiques sont de nature à faire régner dans le public, envers le crédit et la loyauté de l'Etat, la confiance que rendent nécessaire les besoins actuels du budget et de la trésorerie.

---

**15217.** — 30 juin 1950. — **M. Frédéric-Dupont** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**, qu'un arrêté du 7 avril doit fixer les conditions d'application du décret n° 50-412 du 6 avril dernier, relatif aux attributions des fonctionnaires des administrations financières; que ce décret concerne, de toute évidence, le fonctionnement des brigades polyvalentes, dont le public s'alarme à juste titre. Il demande: 1° si le dit arrêté est intervenu; 2° dans l'affirmative, à quelle date il a été publié au *Journal officiel*.

---

**15218.** — 30 juin 1950. — **M. Jean de Geoffre** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, par une cause indépendante de sa volonté, du personnel ouvrier de la guerre a été détaché au ministère du ravitaillement, du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1944; que pendant cette période il a obtenu des échelons de salaire qui lui sont supprimés en attendant la validation des services par les services des finances; que pareille mesure n'a pas été prise envers les fonctionnaires civils et militaires qui ont été détachés au même ministère et qui, par suite, conservent les avancements obtenus, plus substantiels que ceux du personnel ouvrier. Il lui demande s'il compte réparer une telle injustice et quand paraîtra sa décision.

---

**15219.** — 30 juin 1950. — **M. Emile Halbout** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que l'article 4 de la loi n° 50-631 du 2 juin 1950 a prévu que les titres émis en application des articles 9 et 9 *bis* de la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 pourraient être donnés en nantissement; il lui demande quelle est l'importance des avances qu'il a fait et compte faire consentir aux établissements de crédit pour l'application de cet article 4 et à quelles dates elles ont été et seront faites pour que les sinistrés, en possession de ces titres émis en 1949, soient informés des possibilités qui leur sont offertes.

---

**15220.** — 30 juin 1950. — **M. Bernard Paumier** signale à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas d'un très grand nombre de personnes à qui l'administration de l'enregistrement de Loir-et-Cher réclame un versement supplémentaire de droits de mutations en raison, sans doute, de l'article 1004 du code général des impôts et cela pour les opérations effectuées depuis huit ou dix mois. Il lui demande: 1° si ces mesures peuvent s'appliquer avec une si grande rétroactivité et quel est le délai de prescription; 2° si les contribuables intéressés ont une possibilité de recours et laquelle.

---

**15221.** — 30 juin 1950. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques**: 1° quelle fut la quantité d'essence importée en France en 1949 et quel en était le ou les pays exportateurs avec les quantités exportées par chacun de ces pays; 2° à combien se sont élevées ces dépenses et comment elles sont acquittées; 3° quel est (en moyenne) le prix de revient du litre d'essence importé arrivant en France; 4° si, en 1950, les importations d'essence atteignent les mêmes proportions qu'en 1949.

---

**15222.** — 30 juin 1950. — **Mme Renée Reyraud** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que la ville de Bordeaux, avec diverses communes de banlieue, a constitué un syndicat intercommunal pour la distribution de l'eau. Elle a confié l'exploitation de ce syndicat intercommunal à un régisseur qui est la Compagnie lyonnaise des eaux. Dès son entrée en fonctions (1er janvier 1950), le régisseur a mis en recouvrement des factures qui représentent pour chaque usager la consommation et la location-entretien du compteur pendant six mois. Elle lui demande si le régisseur est fondé à faire ainsi payer d'avance le consommateur bordelais.

---

**15223.** — 30 juin 1950. — **M. Auguste Touchard** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quel est actuellement dans le département de la Seine: 1° le nombre de veuves de guerre; 2° le nombre d'orphelins de guerre; 3° le nombre d'ascendants; 4° le nombre de victimes civiles de guerre; 5° le nombre de pensionnés hors guerre.

---

**15224.** — 30 juin 1950. — **M. Michel Zunino** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si un premier acheteur peut faire supporter la charge aux agriculteurs, officiellement et sur facture, de la taxe sur le chiffre d'affaires de 2 p. 100 instituée par les lois du 6 janvier 1948 et du 2 avril 1950.

---

## FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

**15225.** — 30 juin 1950. — **M. Paul Antier** expose à **M. le ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative** que la loi n° 48-1450, du 20 septembre 1948, portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, dispose, en son article 6, paragraphe III, que le droit à pension proportionnelle est acquis.. « 3° Sans condition de durée de services, aux fonctionnaires qui, se trouvant dans une position valable pour la retraite, atteignent la limite d'âge de leur emploi ou l'âge de soixante ans, sans pouvoir prétendre à une pension d'ancienneté ». Il lui demande: 1° ce qu'il convient d'entendre exactement par « position valable pour la retraite »; 2° si les fonctionnaires ayant sollicité leur réintégration et se trouvant en disponibilité pour convenances personnelles au moment où ils atteignent la limite d'âge ou l'âge indiqué par la loi sont « dans une position valable pour la retraite ».

---

## INDUSTRIE ET COMMERCE

**15226.** — 30 juin 1950. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre de l'industrie et du commerce**: 1° quelle explication peut être donnée de la carence des mines domaniales d'Alsace vis-à-vis des porteurs de parts qui n'ont touché que de très modestes acomptes sur les dividendes leur revenant pour les exercices 1946, 1947, 1948; 2° s'il est exact que le bilan de l'exercice 1947, arrêté par le conseil d'administration le 22 juillet 1948, lui a été adressé en même temps qu'au ministre des finances et des affaires économiques pour approbation.

---

**15227.** — 30 juin 1950. — **M. Jacques Vendroux** expose à **M. le ministre de l'industrie et du commerce** que la carte d'identité professionnelle des voyageurs et représentants de commerce avait été instituée pour protéger cette profession contre les agissements délictueux de personnes étrangères à l'exercice normal de cette activité; que cette carte devait servir à la recherche des personnes dont les agissements étaient en infraction avec la loi; qu'à l'heure actuelle un projet de loi tendrait à majorer les droits afférents à cette carte en les portant de 115 à 300 francs. Il lui demande s'il entend laisser transformer en un véritable impôt indirect une prestation dont le caractère originairement extra-fiscal ne peut faire aucun doute.

---

## INFORMATION

**15228.** — 30 juin 1950. — **M. Pierre Dominjon** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, chargé de l'information**, sur la situation dans laquelle se trouvent les personnels des centres émetteurs de la radiodiffusion française, par suite de la manière dont l'administration envisage de leur appliquer les dispositions du décret n° 49-712 du 7 juin 1949 et celles de la circulaire n° 121-22 B 5 du 31 décembre 1949, qui ont réglementé, dans son ensemble, le régime d'occupation de logement par les personnels civils de l'Etat, dans les immeubles appartenant à l'Etat ou détenus par lui à un titre quelconque. Il lui rappelle que ces personnels sont obligés de vivre dans un complet isolement, à proximité de leur lieu de travail. Il lui

demande s'il ne lui apparaît pas équitable de classer ces personnels dans la catégorie des agents logés « par nécessité absolue de service » visés aux articles 3 et 6 dudit décret.

**15229.** — 30 juin 1950. — **M. Raymond Triboulet** demande à **M. le ministre d'Etat chargé de l'information:** 1° quelles sont les raisons qui ont incité la radiodiffusion française à reconstruire entièrement l'émetteur privé de Louvetot, alors qu'il eût semblé plus logique — avec les mêmes sommes et pour son propre compte — qu'elle en édifiât un autre mieux situé et plus favorable aux auditeurs bas-normands; 2° quel a été le prix de cette reconstruction; 3° sur quelle base l'ancienne société exploitante de Radio-Normandie est indemnisée.

## INTERIEUR

**15230.** — 30 juin 1950. — **M. Guy Desson** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si un fonctionnaire de l'Etat, qui perçoit d'une commune une rétribution d'agent spécial telle qu'elle est autorisée par l'arrêté du 11 avril 1917, peut être conseiller municipal.

**15231.** — 30 juin 1950. — **M. Germain Rincent** signale à **M. le ministre de l'intérieur** que le statut du personnel municipal ayant été changé, l'avancement de certains agents se trouve injustement arrêté. C'est ainsi qu'un commis secrétaire principal hors classe, inscrit au tableau d'avancement depuis 1947 pour le grade de chef de bureau, ne peut plus être nommé que par concours. Si ses qualités professionnelles font souhaiter à la municipalité son avancement, il est cependant fort probable, qu'après seize années de services, cet employé essuie un échec au concours. Il lui demande: 1° si certaines modifications seront apportées aux dispositions actuelles; 2° si les prescriptions très strictes prévues par l'arrêté interministériel du 19 novembre 1948 et la circulaire du 7 janvier 1949 seront majorées.

## JUSTICE

**15232.** — 30 juin 1950. — **M. Joseph Wasmer** demande à **M. le ministre de la justice** si, sous réserve de l'appréciation des tribunaux, les communes des départements du Rhin et de la Moselle, dotées par l'occupant de municipalités de fait, ont, au sens de l'article 2, alinéa 2, de la loi du 4 septembre 1947, le caractère d'acquéreur de bonne foi, lorsque l'acquisition de biens spoliés a été faite par les municipalités imposées par l'ennemi.

## POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

**15233.** — 30 juin 1950. — **M. René Arthaud** demande à **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** si une employée des postes, télégraphes et téléphones ayant demandé et obtenu sa mise en disponibilité, pour convenances personnelles, au début de 1946, sans qu'aucune date limite ait été fixée à une éventuelle demande de réintégration, peut se voir refuser cette réintégration trois années après sa mise en disponibilité.

**15234.** — 30 juin 1950. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** le cas d'un auxiliaire permanent des lignes, licencié depuis un an, qui ne peut pas bénéficier de la loi concernant la titularisation des auxiliaires employés dans les administrations publiques, le texte ne faisant pas mention de l'effet rétroactif en faveur des vieux auxiliaires ayant 30 à 35 ans de service et licenciés depuis peu, atteints par la limite d'âge. Dans le cas précité, il est à noter que si l'intéressé avait appartenu au service postal, il y a deux ans qu'il serait titularisé dans le cadre complémentaire. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que la loi s'applique avec effet rétroactif pour le cas signalé.

## RECONSTRUCTION ET URBANISME

**15235.** — 30 juin 1950. — **M. Robert Bichet** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** que la circulaire C. G. 1287 du 16 décembre 1949 précise que les C. A. D. servant au rajustement des créances des sinistrés comprennent l'assurance de chantier. Il lui demande: *a*) quelle doit être l'attitude de l'architecte chargé de la reconstruction lorsque le sinistré ou l'association syndicale qui le représente refuse de prendre cette assurance; *b*) quelle sera la position de l'administration envers les sinistrés ou les mandataires lorsque cette assurance globale de chantiers n'aura pas été contractée.

**15236.** — 30 juin 1950. — **M. Jules Ramarony** rappelle à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** qu'à diverses reprises et, notamment, le 21 mai 1950, à l'assemblée générale de la confédération nationale des associations de sinistrés, et le 13 juin 1950 à l'Assemblée nationale, il a déclaré que le rabais consenti par un entrepreneur dans l'adjudication d'un immeuble à reconstruire soit par une association syndicale ou une coopérative de reconstruction, soit par le sinistré lui-même devient en toute propriété le bien du sinistré qui peut en faire l'usage qu'il désire, à la condition que cet emploi concourt à l'amélioration du bien reconstitué et qu'il ne s'agisse pas d'éléments somptuaires. Il lui demande à quelle date ont été envoyées aux délégués départementaux les instructions de l'administration centrale conformes à ces déclarations.

**15237.** — 30 juin 1950. — **M. Gérard Vée** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** que le propriétaire d'un petit pavillon de quatre pièces situé dans la région parisienne et détérioré par faits de guerre, se voit obligé, par un bureau d'hygiène, à faire procéder à des réparations de toiture et de canalisation, sous menace de sanction si les travaux ne sont pas exécutés dans le délai d'un mois. Il demande si le propriétaire, qui, par ailleurs, a fait le nécessaire auprès des services de la reconstruction qui possèdent dans leurs dossiers le devis, établi par un architecte, des réparations à effectuer, n'est pas en droit de refuser d'obtempérer aux ordres reçus.

## SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

**15238.** — 30 juin 1950. — **M. Jean Goudoux** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que des infirmières diplômées de l'assistance publique sont recrutées parmi le personnel temporaire admis à un examen après deux années de cours. La voie d'accès au grade d'infirmière diplômée ou soignante est la suivante: 1° Examen ouvert aux jeunes auxiliaires, permettant à celles qui sont admises, de suivre les cours organisés par l'assistance publique; 2° après deux ans de cours, possibilité de passer un examen final donnant, en cas de succès, le titre de « diplômée d'Etat ». L'examen final ayant lieu en juillet, les nouvelles diplômées passent la visite médicale en octobre pour être titularisées au mois de janvier suivant. Or, les diplômées de l'année dernière, n'ont pas encore passé la visite médicale et ne sont pas encore titularisées. Il lui demande quelles mesures il envisage pour mettre fin à une situation aussi préjudiciable aux intéressées.

## TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

**15239.** — 30 juin 1950. — **M. Maurice Fredet** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** les précisions suivantes au sujet de l'établissement de Beaurouvres par Illiers (Eure-et-Loir), propriété de la caisse régionale de la sécurité sociale de la région parisienne: 1° quelles sommes ont été affectées audit établissement depuis son acquisition pour les différents travaux de construction, d'aménagement et de transformation; 2° quelle est la destination exacte de cet établissement (colonie sanitaire permanente ou sanatorium); 3° l'état mensuel de l'effectif du personnel et des hospitalisés pour chaque mois de l'année 1949 et le montant des traitements et salaires qui ont été versés mensuellement; 4° si la voiture affectée à l'établissement est destinée exclusivement à ses besoins propres, ou bien, si, en vertu de dispositions particulières, elle peut être utilisée à des fins de toute autre nature.

**15240.** — 30 juin 1950. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale:** 1° quel est le montant maximum des ressources au-dessous duquel la loi d'assistance du 14 juillet 1905 peut être refusée, et lui cite le cas d'un retraité malade, titulaire d'une pension civile de 116.000 francs par an, qui a été débouté de sa demande; 2° quels sont les droits et recours en pareille circonstance.

## TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

**15241.** — 30 juin 1950. — **M. Maurice Béné** expose à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** que, pendant l'occupation, la Société nationale des chemins de fer français a effectué de nombreux transports pour le compte des autorités allemandes tant militaires que civiles; que ces transports ont donné lieu au versement d'une rémunération par les autorités allemandes. Il lui demande s'il lui est possible de lui faire connaître: 1° quel est le montant de la rémunération ainsi versée par les Allemands durant les années 1941, 1942, 1943 et 1944; 2° si cette rémunération a été déterminée forfaitairement ou suivant un barème établi en fonction du kilométrage parcouru; 3° si les bases de calcul de la rémunération étaient fixées par une convention franco-allemande; 4° si le montant en a été versé par les Allemands à la Société nationale des chemins de fer français ou à l'Etat français et, dans cette dernière hypothèse, si celui-ci l'a rétrocédé à la Société nationale des chemins de fer français.

**15242.** — 30 juin 1950. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** s'il a été informé des raisons pour lesquelles la Société nationale des chemins de fer français aurait décidé de réserver ses commandes de voitures à deux entreprises, en créant ainsi une situation critique à plusieurs entreprises et en se privant elle-même (et les contribuables derrière elle) des avantages de la concurrence.

**15243.** — 30 juin 1950. — **M. Jacques Vendroux** expose à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** le cas d'un jeune homme embauché par la Société nationale des chemins de fer français en qualité d'auxiliaire antérieurement à son service militaire et à qui la réintégration a été refusée lors de son retour dans la vie civile, motif pris des compressions d'emplois alors pratiquées; qu'à la suite de la promulgation de la loi du 2 août 1949, stipulant que l'employeur est tenu, sous certaines conditions, de reprendre le salarié libéré de ses obligations militaires légales, la Société nationale des chemins de fer français a dû, par application du droit commun, procéder au réembauchage de ce jeune homme, mais qu'elle a subordonné sa réadmission à l'accord de l'inspecteur de la main-d'œuvre et du travail et que ledit accord est constamment différé, ce qui a pour effet de reculer d'autant la réintégration de ce jeune auxiliaire. Il lui demande si des mesures sont à l'étude pour accélérer une procédure qui, pratiquement, fait, dans ce cas particulier, échec à l'application de la loi.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la séance du Vendredi 30 Juin 1950.

**SCRUTIN (N° 2617)**

*Sur la motion d'investiture de M. Queuille, président du conseil désigné.* **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants ..... 571
Majorité constitutionnelle ..... 311

Pour l'adoption ..... 363
Contre ..... 208

L'Assemblée nationale a adopté.

**Ont voté pour :**

MM.
Abelin.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Archidice.
Arnal.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bachelet.
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Ben Tounes.
Béranger (André).
Bergeret.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Clemenceau (Michel).
Coffin.
Colin.
Condat-Mahaman.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Courant.
Couston.
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Delxonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Frédet (Maurice).
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Gorse.
Gosset.
Goum (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Hennequelle.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugues (Joseph-André), Seine.
Huin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Iduel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kir.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Mamba Sano.
Marcellin.
Marie (André).
Marin (Louis).
Maroselli.
Mariel (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Monjaret.
Mont.
Montel (Pierre).
Montillot.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Multer (André).
Nazi Boni.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Paumelin.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Latoureur (de).
Raymond Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Roulon.
Said Mohamed Cheikh.
Saravane Lambert.
Sauder.
Schaff.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmidt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Ségelle.
Senghor.
Serre.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).

Smaïl.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Thibaud.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thorai.
Tinguy (de).
Toublanc.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée (Gérard).
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Villard.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Mlle Weber.
Yvon.

**Ont voté contre :**

MM.
Airoldi.
Alliot.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arthaud.
Asseray.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Aumeran.
Bailanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Bessac.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Boukadoum.
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Capitant (René).
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Chevallier (Jacques), Alger.
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Clostermann.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Godin.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy (Gironde).
Dusseaulx.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Godin.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Houphouet-Boigny.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kauffmann.
Khider.
Kriegel-Valrimont.
Kuehn (René).
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Lavergne.
Lecœur.
Lécrivain-Servoz.
Legendre.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Lespès.
L'Huillier (Waldeck).
Liquard.
Lisette.
Llante.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Manceau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier (Oise).
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Mezerna.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Michelet.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Nisse.
Noël (Marcel), Aube.
Palewski.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Raimette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Terrenoire.
Thamier.
Tacetten.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vendroux.
Vergès.
Mme Vermeesch.
Pierre Villon.
Wolff.
Zunino.

**Se sont abstenus volontairement :**

MM.
Bayrou.
Bonnet.
Boulet (Paul).
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier-O'Cottereau, Mayenne.
Castellani.
Chautard.
Chevigné (de).
Christiaens.
Coudray.
Dumas (Joseph).
Errecart.
Furaud.
Krieger (Alfred).
Labrosse.
Livry-Level.
Malbrant.
Mallez.
Mehaignerie.
Mercier (André François), Deux-Sèvres.
Mondon.
Monteil (André), Finistère.
Moynet.
Tinaud (Jean-Louis).
Triboulet.
Viatte.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM.
Barrachin.
Bergasse.
Brusset (Max).
Chaban-Delmas.
Frédéric-Dupont.
Geoffre (de).
Henault.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Lamine Debaghine.
Lefèvre-Pontalis.
Peytel.
Rousseau.
Schauffler (Charles).

**Ne peuvent prendre part au vote :**

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et de Recy.

**Excusés ou absents par congé :**

MM.
Denis (André), Dordogne.
Derdour.
Laribi.
Macouin.
Naegelen (Marcel).
Wasmer.

**N'a pas pris part au vote :**

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

**Ordre du jour du mardi 4 juillet 1950.**

**A seize heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

**1.** — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

**2.** — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. (Nos 8337-8426-9215-9521-9546-9727-9917-9948-10035-10045-10181-10283-10443. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Education nationale (*suite*). — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

Anciens combattants et victimes de la guerre (*suite*). — M. Aubry, rapporteur.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.